

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Programme des activités sectorielles

Mondialisation et développement durable de la foresterie et des industries du bois: un secteur en mouvement

**Rapport soumis aux fins de discussion
à la Réunion tripartite sur la dimension sociale et
les répercussions sur la main-d'œuvre de l'évolution
des industries de la foresterie et du bois**

Genève, 2001

Table des matières

Introduction.....	1
Origine, objet et composition de la réunion.....	1
Objet et grands axes du rapport	2
1. Un secteur en mouvement? Les signes de la mondialisation	3
1.1. Commerce international et production	3
1.2. «Prix mondiaux»	6
1.3. Investissements directs étrangers.....	7
2. Nature du mouvement. Mécanismes favorisant les liens entre pays et entre entreprises	9
2.1. Intégration internationale.....	9
2.2. Fusions et acquisitions.....	9
2.3. Les nouveaux venus: entreprises transnationales et pays en développement.....	11
3. Raisons du mouvement. Les forces à l'œuvre.....	12
3.1. Un environnement favorable à la mondialisation.....	12
3.2. Marchés	13
3.3. Intrants à bas coût.....	16
3.4. Développement durable.....	20
4. Direction du mouvement? Nouvelle division internationale du travail et développement durable.....	23
4.1. Changement structurel.....	23
4.2. Réorientation des investissements	31
4.3. Cap sur le développement durable.....	33
5. Conséquences pour le travail décent	38
5.1. Emploi	38
5.2. Qualité et sécurité de l'emploi.....	55
5.3. Compétences et carrières.....	66
5.4. Droits au travail	67
5.5. Dialogue social	72
5.6. Développement durable et travail décent	73
6. Comment aller de l'avant? Travail décent, mondialisation et développement durable.....	75
6.1. Relation entre travail décent et développement durable.....	75
6.2. Intégration de la dimension sociale du développement durable dans les politiques et pratiques	76
6.3. Ressources durables.....	80

6.4. Promotion de la petite entreprise et de la valeur ajoutée	86
6.5. Le dialogue social.....	101
7. Résumé et points suggérés pour la discussion.....	106
7.1. Résumé	106
7.2. Points suggérés pour la discussion	112
Bibliographie.....	113

Introduction

Origine, objet et composition de la réunion

Durant la dernière décennie, le secteur forestier a été l'objet d'intenses pressions économiques et environnementales qui n'ont épargné aucun sous-secteur: foresterie, industries du bois, pâte et papier, meuble. Face à ces pressions, le secteur a adopté un certain nombre d'initiatives visant à améliorer sa compétitivité et sa rentabilité et à garantir son avenir à long terme. Ces initiatives ont de lourdes répercussions sociales. Certaines ont un impact négatif, d'autres ouvrent la voie à de nouvelles possibilités.

Afin de permettre un dialogue social à l'échelon mondial entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays dans lesquels le secteur forestier occupe une place importante, le Conseil d'administration du BIT a décidé, à sa 273^e session (novembre 1998), d'inclure dans le programme des réunions sectorielles une réunion tripartite sur la dimension sociale et les répercussions sur la main-d'œuvre de l'évolution des industries de la foresterie et du bois. A sa 274^e session, il a décidé que l'objet de la réunion serait d'échanger des points de vue sur l'ajustement structurel, la mondialisation et la relocalisation de la foresterie et des industries du bois ainsi que sur les aspects environnementaux et d'étudier leurs conséquences sociales sur la base d'un rapport établi par le Bureau international du Travail. La réunion doit adopter des conclusions comprenant des propositions d'action de la part des gouvernements, des employeurs, des travailleurs ainsi que de leurs organisations et de l'OIT, de même qu'un rapport sur ses travaux. Elle peut aussi adopter des résolutions.

Le Conseil d'administration a fixé à 60 le nombre de participants (20 pour les gouvernements, 20 pour les organisations d'employeurs et 20 pour les organisations de travailleurs) et a demandé que soient invités les gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Estonie, Etats-Unis, Finlande, Ghana, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie. Un certain nombre de pays ont été inscrits sur une liste de réserve pour le cas où des gouvernements des pays précités déclinaient l'invitation. Les représentants des employeurs et des travailleurs participant à la réunion devaient être désignés sur la base des candidatures présentées par leurs groupes respectifs au Conseil d'administration et ne viendraient pas nécessairement des pays susmentionnés.

La réunion s'inscrit dans le cadre du Programme des activités sectorielles du BIT, lequel vise à faciliter les échanges d'informations entre mandants concernant l'évolution de la situation sociale dans différents secteurs économiques, sur la base d'études des problèmes d'actualité qui se posent dans ces secteurs. Des réunions sectorielles tripartites internationales sont ainsi traditionnellement organisées afin de favoriser les échanges de vues et la confrontation des expériences. Les objectifs sont les suivants: permettre une meilleure compréhension des problèmes sectoriels, promouvoir un consensus tripartite international à ce sujet et dégager des orientations concernant les politiques et mesures à adopter sur le plan national et international; favoriser l'harmonisation de toutes les activités sectorielles du BIT et assurer la liaison entre le BIT et les mandants; fournir des avis techniques, une assistance pratique et un appui concret à ces derniers afin de faciliter l'application des normes internationales du travail dans les différents secteurs économiques.

Objet et grands axes du rapport

Le présent rapport examine la relation entre la mondialisation, le travail décent et le développement durable dans la foresterie, les industries mécaniques du bois et dans l'industrie du meuble. Il traite aussi, mais moins en détail, de l'industrie de la pâte et du papier, car celle-ci contrôle souvent de vastes forêts et/ou est intégrée à d'autres sous-secteurs. En raison de la complexité du sujet, le présent rapport se concentre sur le secteur formel et n'examine que sommairement les très vastes secteurs informels et de subsistance.

Les quatre premiers chapitres examinent si le secteur, comme on le dit souvent, est «en mouvement», la nature de ce mouvement, ses causes et sa direction future probable. Le chapitre 5 traite des conséquences de ces évolutions du point de vue du «travail décent», c'est-à-dire de leurs conséquences sur le volume et la qualité de l'emploi, le développement des entreprises et la mise en valeur des ressources humaines, la protection des droits au travail et le dialogue social. Le chapitre 6 examine les moyens d'aller de l'avant. Il présente les nombreuses initiatives prises par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour essayer de concilier la mondialisation et les deux objectifs que sont le travail décent et le développement durable. Une attention particulière est accordée aux initiatives qui semblent tirer parti avec succès des forces de la mondialisation à l'appui de ces deux objectifs et que l'on peut considérer comme un ensemble de bonnes pratiques émergentes sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

Le présent rapport a été établi par Peter Poschen et Mattias Lövgren, spécialistes de la foresterie et de l'industrie du bois, avec le soutien rédactionnel de Liz Arnfield, au Département des activités sectorielles du BIT. Il est publié sous l'autorité du Bureau international du Travail.

Les informations contenues dans le rapport ont été recueillies auprès de toute une série de sources, y compris à l'occasion de visites à des organismes gouvernementaux, à des organisations d'employeurs, à des organisations professionnelles, à des syndicats et à des entreprises en Europe, dans les Amériques et en Asie. En plus de recherches approfondies dans la littérature et les bases de données statistiques, le Bureau a fait réaliser des études nationales sur différents pays: Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Afrique du Sud, Malaisie, Indonésie, Japon, Fédération de Russie et pays d'Europe centrale et orientale dont l'Estonie, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie et la Roumanie. Des éléments de ces études ont été incorporés dans le rapport. Certaines seront publiées en tant que documents sectoriels. Ils pourront être obtenus auprès du Département des activités sectorielles ou sur le site de l'OIT à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/>.

Le présent rapport a été établi par le Bureau international du Travail pour servir de base aux discussions de la réunion tripartite. Le Bureau espère qu'il sera aussi utile à toutes les personnes intéressées par le secteur et par les moyens de trouver un juste équilibre entre les buts économiques, environnementaux et sociaux en vue de répondre aux besoins des générations présentes et futures.

1. Un secteur en mouvement? Les signes de la mondialisation

La foresterie et les industries du bois sont-elles «en mouvement»? Selon certains, le terme serait faible pour décrire ce qui se passe actuellement. En 1996, *The Economist* a publié un article qui évoquait le «déracinement» de ces activités. Selon cet article, du fait de l'abandon des lieux de production traditionnels au profit d'installations nouvelles permettant d'exploiter les plantations forestières à croissance rapide de l'hémisphère sud, l'Amérique latine détrônerait d'ici 2010 l'Amérique du Nord comme principal exportateur de produits forestiers vers la zone Pacifique. Ce scénario semble peu probable aujourd'hui: l'Amérique du Nord continue à exporter dix fois plus que l'Amérique latine vers l'Asie.

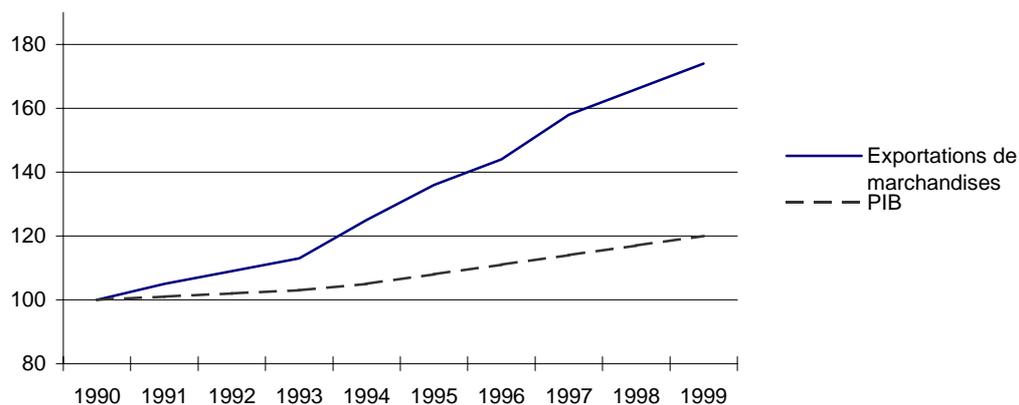
The Economist s'est-il trompé? Probablement pas, comme nous le verrons plus loin, mais il a surestimé le rythme du changement et il a accordé trop d'importance à l'un de ces aspects. La première dimension de l'évolution est que la foresterie et les industries du bois sont désormais bien engagées sur la voie de la mondialisation, comme en témoignent le ratio échanges-production, l'apparition d'un véritable marché mondial, du moins pour certains produits, et le rôle des capitaux étrangers.

1.1. Commerce international et production

Comme le montrent les figures 1.1 à 1.4, les échanges de produits forestiers ont suivi la tendance générale des échanges internationaux en distançant nettement la production. Au cours des trente dernières années, les échanges ont quadruplé. Ils représentaient de 150 à 200 milliards de dollars à la fin des années quatre-vingt-dix, soit 30 pour cent de la production (Brooks, 1999). Cette envolée disproportionnée concerne tous les produits, sauf le bois rond, mais à des degrés divers. L'augmentation des échanges a été supérieure de 40 pour cent à celle de la production pour les produits du bois massif, ainsi que pour la pâte et le papier. C'est pour les produits à forte valeur ajoutée, comme les panneaux dérivés du bois, le papier et le carton, ou les éléments de meubles, que la croissance a été la plus rapide (Bourke et Leitch, 1998).

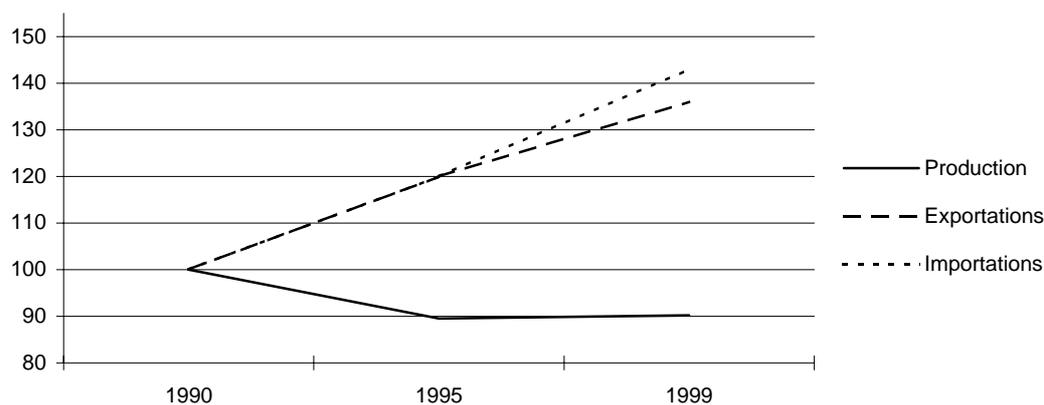
La hausse a été particulièrement spectaculaire dans le sous-secteur du meuble, où les échanges ont doublé au cours des dix dernières années. Entre 1961 et 1994, il n'y a que pour les ordinateurs que la croissance des importations des pays à revenus élevés a été plus rapide. Les échanges de meubles se situent au 19^e rang sur une liste de 261 produits, devant par exemple les vêtements et les chaussures (Kaplinsky et Readman, 2000).

Figure 1.1. PIB mondial et échanges internationaux (1990=100)



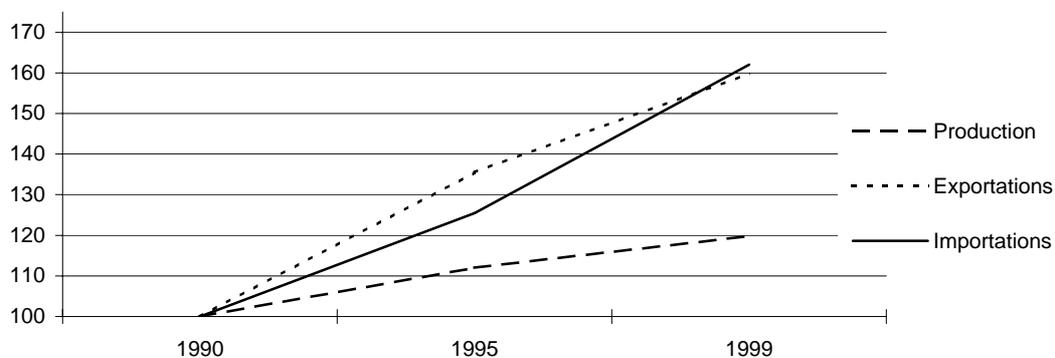
Source: OMC, citée dans *The Economist*.

Figure 1.2. Production et échanges internationaux des industries mécaniques du bois (1990=100)



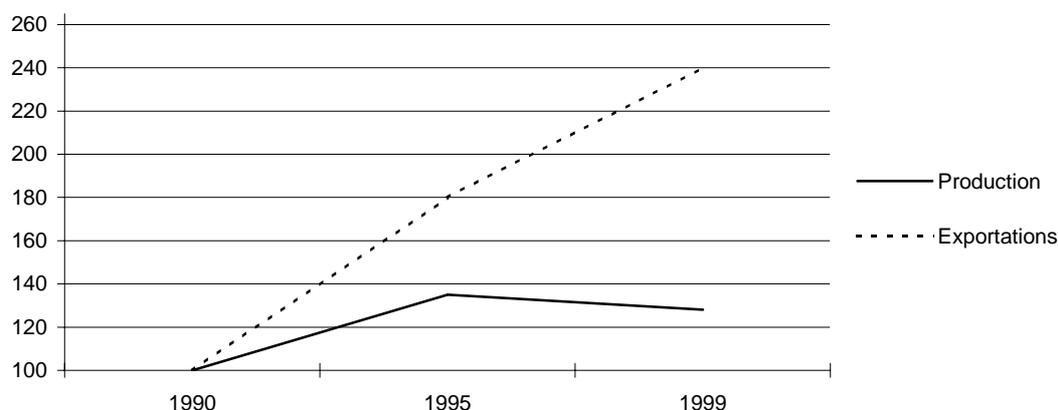
Source: Données de l'ONUDI.

Figure 1.3. Production et échanges internationaux des industries de la pâte et du papier (1990=100)



Source: Données de l'ONUDI.

Figure 1.4. Production et exportations de meubles d'un certain nombre de pays (1990=100)



Source: Données de l'ONUDI.

Le nombre de pays exportateurs et importateurs a augmenté mais, comme le montre le tableau 1.1, ce commerce reste concentré entre les mains d'un groupe de pays relativement restreint. Beaucoup d'entre eux sont à la fois de gros exportateurs et importateurs. La part des pays tropicaux augmente lentement, grâce principalement aux exportations de panneaux dérivés du bois.

Tableau 1.1. Principaux importateurs et exportateurs de produits forestiers, 1996

Importateurs	(milliers de dollars)	Exportateurs	(milliers de dollars)
Etats-Unis	22 558 540	Canada	25 333 160
Japon	18 890 400	Etats-Unis	16 939 900
Allemagne	11 926 820	Suède	10 996 200
Royaume-Uni	8 476 689	Finlande	10 301 020
Italie	6 148 593	Allemagne	9 438 751
France	5 356 351	Indonésie	5 206 522
Pays-Bas	4 489 773	France	4 193 914
Corée, Rép. de	4 425 527	Malaisie	4 161 279
Chine	3 858 254	Autriche	4 149 678
Espagne	3 552 249	Bésil	3 233 476
Belgique-Luxembourg	3 544 574	Fédération de Russie	2 995 568
Hong-kong, Chine	3 488 083	Italie	2 486 782
Taiwan, Chine	3 040 661	Pays-Bas	2 406 430
Canada	2 622 203	Belgique-Luxembourg	2 180 694
Suisse	2 501 957	Norvège	2 059 960
Monde	138 652 200	Monde	134 656 400

Source: FAO, citée dans Bourke et Leitch, 1998.

Un examen attentif révèle que les échanges apparemment mondiaux sont en fait en grande partie le résultat d'un commerce intrarégional actif. Ce sont les flux entre le Canada

et les Etats-Unis, entre le nord et le centre de l'Europe et entre les pays de l'Asie du Sud-Est qui composent encore la majeure partie des échanges. Certains signes montrent que cette situation est en train de changer, et ce à un rythme sans précédent, comme l'illustrent les exemples suivants.

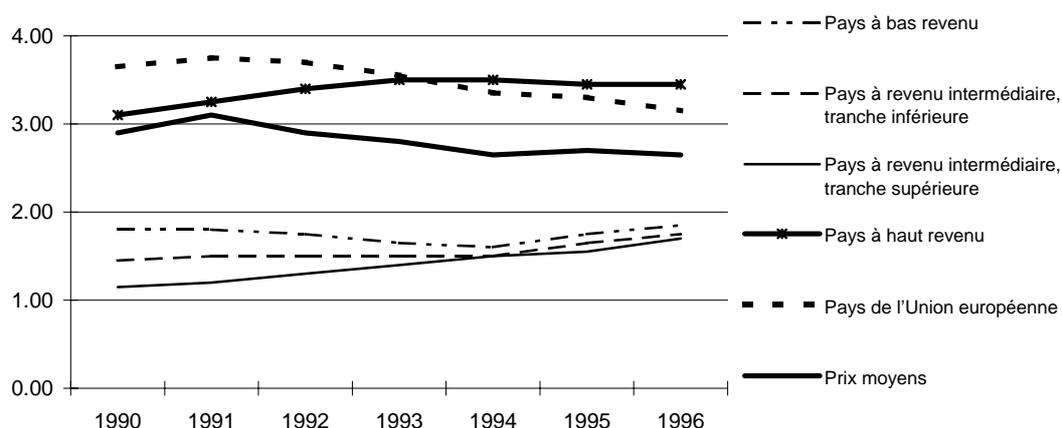
La capacité de production de pâte à papier de l'Indonésie est passée de 0,6 à 4,9 millions de tonnes par an, et sa capacité de production de papier de 1,2 à 8,3 millions de tonnes par an entre 1988 et 1999. Les exportations de pâte à papier ont décuplé et celles de papier ont doublé au cours des dix dernières années. Estimés à environ 2,65 milliards de dollars, la pâte et le papier représentaient plus de la moitié des exportations indonésiennes de produits forestiers en 1999 (Barr, 2000).

La production et les exportations de meubles ont également explosé dans certains pays au cours des dix dernières années. La production de meubles a quadruplé en Pologne entre 1990 et 1999 et ses exportations ont décuplé atteignant plus de 1,9 milliard de dollars, soit 7 pour cent des exportations totales. Au Brésil, où les exportations de meubles ont augmenté de plus de 37 pour cent par an durant les années quatre-vingt-dix, le ministère du Développement s'est fixé un objectif de 3,39 milliards de dollars d'ici 2004, soit une hausse de 71 pour cent par rapport à 2000 (O Estado de São Paulo, 2001). Les exportations de meubles de la Chine ont plus que doublé entre 1997 et 1999, ce qui les a portées à 2,7 milliards de dollars. Les exportations de meubles de la Malaisie ont été multipliées par plus de 40, passant de tout juste 120 millions de ringgits en 1988 à 5,33 milliards en 1989 (*Holz-Zentralblatt*, 22 janv. 2001). Les exportations de l'Asie partent notamment vers les Etats-Unis, où la production stagne et où les importations, en hausse rapide, représentent aujourd'hui un tiers du marché. Le déficit commercial pour les meubles s'est ainsi creusé passant de 2,4 milliards de dollars en 1991 à 9,5 milliards en 1999 (Schuler et Taylor, 2001).

1.2. «Prix mondiaux»

Un autre signe de l'intégration dans un marché mondial est l'émergence d'un «prix mondial». C'est déjà le cas depuis un certain temps pour des produits comme différents types de bois rond et les diverses qualités de pâte à papier. La présence d'acheteurs chinois à des ventes aux enchères de grumes a peut-être provoqué un émoi excessif parmi les professionnels nationaux du bois en Allemagne vu les volumes relativement limités en jeu, mais l'idée qu'une scierie installée à l'autre bout du monde puisse devenir un concurrent est désormais bien présente. Certains analystes font remarquer que l'on peut constater une tendance vers un prix mondial même sur le marché du meuble. Kaplinsky et Readman (2000), en analysant les données des échanges, ont découvert une convergence à la baisse des prix à l'échelle mondiale, comme l'illustre la figure 1.5. Même si les écarts demeurent importants, cette tendance témoigne de l'intensification de la concurrence internationale.

Figure 1.5. Prix unitaires des importations d'éléments de mobilier en bois (en milliers d'euros la tonne)

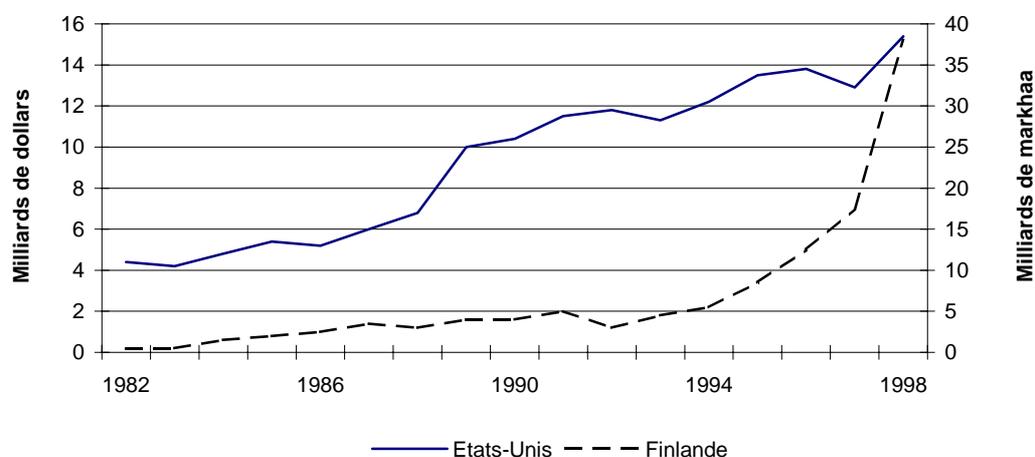


Source: Kaplinsky, 2000.

1.3. Investissements directs étrangers

Troisième indicateur d'une mondialisation: le rôle des capitaux étrangers et des sociétés transnationales. Dans ce cas aussi, le secteur n'échappe pas à la règle. Le boom de l'industrie indonésienne de la pâte et du papier a en grande partie été financé par plus de 12 milliards de dollars de capitaux étrangers, sous forme d'actions, d'obligations et de prêts. Une source de capitaux plus courante est l'investissement direct étranger (IDE) qui a augmenté pour la dixième année consécutive en 2000 et qui devrait passer la barre des 1 000 milliards de dollars (CNUCED, 2000). Des données sur l'IDE dans le secteur sont difficiles à réunir. Les informations disponibles permettent cependant de conclure que, si le secteur, même s'il n'a pas joué un rôle précurseur, a néanmoins également enregistré une forte hausse de l'investissement direct étranger (Uusivuori et Laaksonen-Craig, 2000). Comme le montre la figure 1.6., les IDE des entreprises forestières des Etats-Unis ont quadruplé entre 1982 et 1998 et les IDE des entreprises finlandaises ont décuplé de 1988 à 1998.

Figure 1.6. Investissements directs des Etats-Unis et de la Finlande à l'étranger



Source: Uusivuori et Laaksonen-Craig, 2000.

Les investissements nécessaires pour répondre à l'augmentation de la demande de produits forestiers entre 1995 et 2010 ont été estimés à 200 milliards de dollars (*The Economist*, 1996). Les entreprises multinationales se taillent la part du lion, tant dans leur pays d'origine qu'à l'étranger. En raison de la rareté des données sur l'IDE dans le secteur, la part allant aux pays en développement est difficile à évaluer et à localiser. Il est très probable, cependant, que l'IDE a remplacé l'aide publique au développement comme principale source de financement extérieur pour le développement de la foresterie et des industries forestières. Ici aussi, la plus grande partie de ces flux provient des entreprises multinationales (Chandrasekaran, 2000). Les entreprises étrangères ont clairement conforté leur présence dans de nombreux pays en développement, qu'elles opèrent sur la base de concessions ou qu'elles soient propriétaires (Bourke et Leitch, 1998).

Il est peut-être excessif de parler de «déracinement», comme le fait *The Economist*, mais il est clair que le secteur sème à tous vents. «La mondialisation s'abat sur le secteur comme une lame de fond. Les entreprises voient leur taille et leur puissance grandir tandis que les frontières nationales ne cessent de s'estomper» (*Skogsindustrierna*, 2001).

2. Nature du mouvement. Mécanismes favorisant les liens entre pays et entre entreprises

2.1. Intégration internationale

L'intégration internationale résulte de l'essor de la sous-traitance et de l'investissement direct étranger (IDE). La sous-traitance est de plus en plus courante. IKEA, l'un des plus gros détaillants de meubles au monde, qui possède plus de 160 magasins dans 30 pays et s'approvisionne auprès de 2 000 fournisseurs répartis dans 56 pays pour un montant de l'ordre de 7 milliards de dollars, utilise ce procédé depuis des dizaines d'années. La forte augmentation des exportations de meubles du Brésil vers les Etats-Unis repose également sur la sous-traitance. Par ailleurs, 80 pour cent de la production des deux plus gros exportateurs de meubles de la Malaisie et 75 pour cent des exportations de meubles de ce pays relèvent de ce type de contrat (*Asian timber*, 2000).

L'investissement direct étranger attire beaucoup plus l'attention parce qu'il est souvent de grande ampleur et, dans ce domaine, ce sont les producteurs de pâte et de papier scandinaves qui figurent au premier plan. Le montant des acquisitions réalisées par des groupes nordiques spécialisés dans les produits de la forêt s'élevait à 8 milliards de dollars à l'été 2000. Norske Skog possède actuellement 20 usines de pâte à papier sur cinq continents. En 1960, la SCA employait 14 900 personnes, en Suède exclusivement. En 1992, les deux tiers de ses 29 600 employés étaient répartis dans 27 pays. A l'heure actuelle, la société emploie 34 000 travailleurs, dans 40 pays. La société Soedra a, elle aussi, récemment investi à l'étranger; elle a notamment fait des acquisitions en Norvège et a un projet d'investissement de 900 millions en Lettonie, en partenariat avec une autre entreprise. En *Allemagne*, en France et au Royaume-Uni, les deux tiers de la capacité de production de papier sont aux mains de capitaux étrangers (*Skogsindustrierna*, 2001).

La situation dans d'autres continents est analogue. En Malaisie, 38 pour cent des investissements dans l'industrie forestière proviennent de capitaux étrangers et principalement du Japon, des Etats-Unis, de Singapour et de Taiwan, Chine. L'investissement étranger en Malaisie concerne principalement le contreplaqué et le placage, dont 90 pour cent de la production sont exportés, et les meubles (Ho et coll. 2001). On peut citer à titre d'exemple IDE en Indonésie, le projet de plantation de la société Stora-Enso, qui se monte à 100 millions de dollars. Stora a également établi une coentreprise au Brésil et prévoit à ce titre d'investir 1,5 milliard de dollars dans une nouvelle usine de pâte à papier (*Financial Times*, 8 décembre 1997). En Argentine, le montant des projets d'investissement qui devraient être menés à bien dans les dix années à venir est de 2 milliards de dollars. Ces projets sont principalement financés par des sociétés multinationales des pays suivants: Royaume-Uni, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Allemagne et Chili. Les trois principaux investisseurs ayant contribué à l'essor des plantations en Uruguay sont Weyerhaeuser (Etats-Unis), Shell-UPM/Kymmene (Royaume-Uni/Finlande) et une entreprise espagnole.

2.2. Fusions et acquisitions

Les fusions et les acquisitions sont en augmentation depuis au moins deux décennies (on trouvera des données sur l'évolution dans les années quatre-vingt dans le document intitulé *Questions sociales et de travail dans l'industrie de la pâte à papier et du papier* (BIT, 1992)). Dans les années quatre-vingt-dix, le mouvement s'est accéléré ainsi qu'il

ressort de l'encadré 2.1 ci-après, où ne sont répertoriées que les fusions et acquisitions les plus importantes intervenues entre 1995 et 2000.

Encadré 2.1: Principales fusions et acquisitions dans l'industrie forestière, 1995-2000	
1995	Kimberley-Clark et Scott Paper (Etats-Unis) James River et Fort Howard (Etats-Unis)
1996	Repola et Kymmene (Finlande) Enso-Gutzeit et Veitsiluoto (Finlande) Mondi (Afrique du sud) acquiert une participation dans Aracruz (Brésil) New Oji et Honshu (Japon)
1997	Abitibi-Price (Canada) et Stone Consolidated (Etats-Unis) SCA (Suède) et PWA (Allemagne) UPM-Kymmene (Finlande) et Blandin UPM-Kymmene (Finlande) acquiert une participation dans APRIL (Singapour/Indonésie) SAPPI (Afrique du Sud) et KNP Leykam (Pays-Bas/Autriche) Mondi (Afrique du Sud) et Swiecie (Pologne) Stora (Suède) coentreprise avec Odebrecht (Brésil) Metsä-Serla (Finlande) et UK Paper (Royaume-Uni)
1998	Stora (Suède) et Enso (Finlande) Jefferson Smurfit (Irlande) et Stone Container (Etats-Unis) Fletcher Challenge (Canada) et Trust International Paper (Philippines) Oji (Japon)/Enso (Finlande) acquièrent une participation dans Advance Agro (Thaïlande) Stora (Suède) acquiert une participation dans Suzhou Papyrus (Chine) Bowater (Etats-Unis) et Halla (République de Corée)
1999	International Paper et Union Camp (Etats-Unis) Georgia Pacific et Unisource (Etats-Unis) Weyerhaeuser (Etats-Unis) et Macmillan-Bloedel (Canada) Canfor et Northwood (Canada) Metsä-Särkä (Finlande) et Modo Paper (Suède) Louisiana Pacific et Forex (Etats-Unis) Madison Dearborn et Teneco (Etats-Unis) Abitibi Cons. (Canada) et Donohue (Etats-Unis)
2000	Stora Enso (Suède/Finlande) et Consolidated Papers (Etats-Unis) International Paper/Champion et Shorewood Packaging (Etats-Unis) Norske Skog (Norvège) et la branche papier de Fletcher Challenge (Nouvelle-Zélande) Nippon et Daishowa (Japon) UPM-Kymmene (Finlande) et Repap (Canada)
Sources: <i>Financial Times</i> (8 déc. 1997, 7 déc. 1998 et 30 août 2000); PriceWaterhouseCoopers, 2000).	

La plupart de ces fusions et acquisitions sont intervenues entre entreprises dont la production annuelle atteint au moins un million de tonnes. Les regroupements d'entreprises s'accroissent, mais dans l'ensemble, le secteur reste fragmenté puisque les cinq sociétés les plus grandes contrôlent moins de 20 pour cent de la production mondiale (Niemelä, dans *Skogsindustrierna*, 2001). Malgré cette concentration relativement faible, deux sociétés figurent parmi les cent sociétés transnationales les plus importantes du point de vue des capitaux étrangers. Il s'agit de Stora Enso, société finlandaise, au 63^e rang, et de SCA, société suédoise, au 98^e rang. La plus grosse entreprise de produits forestiers au monde, International Paper (Etats-Unis), a failli figurer parmi les cent entreprises les plus importantes (ONU/CNUCED 2000).

Le secteur a indéniablement connu un essor au cours des dix dernières années du fait de l'activité des grosses multinationales et notamment de celles de l'industrie de la pâte et du papier, mais deux éléments nouveaux viennent ajouter une autre dimension à la mondialisation du secteur, à savoir que des petites entreprises prennent pied à l'étranger et que de nouveaux pays se mettent à investir à l'étranger.

2.3. Les nouveaux venus: entreprises transnationales et pays en développement

Le nombre des sociétés transnationales, notamment de production de produits en bois et de meubles, ne cesse d'augmenter. Comparées aux multinationales qui entreprennent des mégafusions et acquisitions, ce sont de petites entreprises, souvent familiales, dont le chiffre d'affaires se mesure en millions plutôt qu'en milliards de dollars. Elles investissent des sommes relativement modestes pour reprendre des entreprises dans un nombre limité de pays étrangers, situés généralement dans la même région. Dans les industries où les grandes entreprises prédominent, l'activité tend à s'exporter sur d'autres continents sous la forme de coentreprises. Au milieu des années quatre-vingt-dix, il existait plus de 160 coentreprises entre fabricants chinois de meubles de bureau et entreprises de l'Union européenne (UE 1997). Cette tendance confère une dimension nouvelle au phénomène de la mondialisation parce qu'elle concerne outre la pâte à papier et le papier, toutes les catégories de produits et s'étend aux sous-secteurs et types d'entreprises à forte intensité de main-d'œuvre.

Les schémas établis sont une deuxième fois bousculés par l'origine géographique des IDE. L'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et le Japon occupent toujours la première place mais les pays investisseurs tendent à se diversifier. Par exemple, des entreprises chiliennes ont investi de manière substantielle en Argentine, au Brésil, en Uruguay, au Venezuela et au Mexique. La société chilienne Arauco prévoit d'investir 1,5 milliard de dollars dans des plantations et des sites de transformation en Argentine au cours des dix prochaines années (*Holz-Zentralblatt*, 24 nov. 2000). Des sociétés d'exploitation forestière malaisiennes et coréennes sont actives en Océanie, en Afrique et en Amérique latine. Hong-kong, Chine, et Taiwan, Chine, sont d'importants investisseurs en Indonésie, en Malaisie et en Chine continentale. Les entreprises sud-africaines de fabrication de pâte et de papier, qui sont elles-mêmes en grande partie à capitaux étrangers, ont pris pied aux Etats-Unis et en Europe. La SAPPI figure au cinquième rang des plus grosses sociétés transnationales de pays en développement dans le rapport de 1998 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde (ONU/CNUCED 1998).

Un phénomène encore trop rare pour constituer une tendance, mais qui manifestement pourrait faire augmenter l'apport de capitaux étrangers est l'investissement dans des activités de réduction des émissions de carbone. Le Protocole de Kyoto n'étant pas très clair sur la question, seul un nombre limité de projets ont été lancés, mais il est évident que des plantations dans l'hémisphère sud constituent une proposition attrayante. En s'inscrivant dans le cadre du mécanisme pour un développement «propre», la création de plantations et, dans une moindre mesure, l'aménagement des forêts naturelles pourraient donner lieu à d'importants investissements de la part d'entreprises n'appartenant pas au secteur, mais par exemple à celui de l'énergie ou de l'automobile. L'afflux des capitaux se ferait généralement du nord vers le sud.

3. Raisons du mouvement. Les forces à l'œuvre

La mondialisation est un phénomène tentaculaire qui a touché presque tous les secteurs de l'industrie primaire et manufacturière ainsi que de nombreux services. Un certain nombre de causes sont génériques et communes à la plupart des secteurs. Ainsi, pour Dicken (1992), les causes primaires de la mondialisation tiennent au fait que les entreprises peuvent désormais accéder à de nouveaux marchés ou accroître leurs parts de marché et/ou se procurer des facteurs de production à moindre coût. Or, pour pouvoir profiter de ces avantages, il leur faut non seulement disposer des technologies de base – transport, communication, organisation – mais aussi bénéficier d'un cadre réglementaire propice. Tous ces paramètres sont valables aussi pour la foresterie et les industries du bois, mais celles-ci semblent devoir y ajouter une dimension qui est propre à leur secteur.

3.1. Un environnement favorable à la mondialisation

L'abaissement des obstacles tarifaires

A l'instar de ce qui est arrivé dans d'autres secteurs, la forte réduction des obstacles tarifaires a catalysé l'expansion du commerce international pour les produits forestiers. Les droits de douane prélevés par les pays industriels ont baissé à la suite du Cycle d'Uruguay et sont maintenant inférieurs à 5 pour cent pour les produits forestiers. Les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Union européenne ont accepté une suppression réciproque des droits de douane pour les meubles en 1999 et pour le papier et les produits à base de papier d'ici à 2004, et ils ont approuvé certaines réductions de taux pour d'autres produits (Brooks, 1999).

Pour le moment, quelques exceptions subsistent pour certains panneaux, comme le contreplaqué, pour les éléments de construction en bois, les meubles et certains produits en papier pour lesquels les droits de douane s'élèvent encore à 10, voire 15 pour cent. Les droits de douane sur les contreplaqués et les meubles sont particulièrement importants pour les pays exportateurs de bois tropicaux. La plupart des pays en développement ont maintenu des droits de douane bien plus élevés, allant de 10 à 60 pour cent. Dans tous les pays, les droits de douane sont plus élevés, pour les produits à forte valeur ajoutée (Bourke et Leitch, 1998). La tendance est toutefois à la poursuite des baisses tarifaires. Les produits forestiers font partie d'un projet de libéralisation accélérée des droits de douane dans les pays industriels, ce qui accélérerait la suppression des droits de douane pour le papier et un certain nombre de produits en bois. Parmi les pays en développement, les grands pays importateurs comme la Chine et l'Inde sont aussi en train d'abaisser leurs droits de douane (FAO, 1999).

Outre la suppression ou la baisse des obstacles tarifaires, dans le cadre de l'Accord sur l'OMC, les produits forestiers ont bénéficié de l'augmentation du nombre de blocs commerciaux régionaux. L'APEC, l'ANASE, l'Accord commercial entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, la CARICOM, l'UE, le MERCOSUR, l'ALENA et le SPARTECA ont tous pris des dispositions pour améliorer les échanges internationaux de produits forestiers. Les mesures non tarifaires sont plus difficiles à évaluer et ont gagné en importance par rapport aux droits de douane, mais elles ne sont pas considérées comme des obstacles majeurs, sauf lorsque droits de douane, mesures non tarifaires et obstacles commerciaux comme la certification s'appliquent simultanément (Bourke et Leitch, 1998).

Réglementations favorables et technologies

Les gouvernements ont largement ouvert la voie aux échanges internationaux et aussi aux investissements directs étrangers (IDE). Le cadre réglementaire est devenu plus favorable dans presque tous les pays. Les modifications vont de la suppression des restrictions aux participations étrangères à la suppression des restrictions au rapatriement des recettes en passant par l'octroi de subventions (Nations Unies, 1998 et 2000). Cette évolution a stimulé les investissements dans l'industrie forestière de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Uruguay, de la Malaisie et de l'Indonésie. La Chine est venue récemment compléter cette liste en ouvrant l'accès des forêts appartenant à l'Etat aux entreprises privées et aux particuliers (Chinaonline, 27 fév. 2001).

Les technologies ont également joué un rôle important dans la mondialisation du secteur forestier. Les technologies de l'information et de la communication ont considérablement amélioré les échanges d'informations relatifs aux marchés et facilité la communication avec les fournisseurs éloignés et isolés. Selon toute apparence, les effets de ces technologies commencent seulement à se faire sentir. La plus grande avancée technologique qui a touché les échanges commerciaux ces trois dernières décennies a sans doute été la baisse relative du coût du transport. Ce phénomène est dû en partie à l'amélioration des infrastructures (routes, chemins de fer, ports), mais l'expansion générale du commerce a aussi joué un rôle. Le volume considérable des exportations d'articles manufacturés de l'Asie du Sud-Est vers l'Europe et l'Amérique du Nord a fait baisser le coût du fret car il a permis aux exportateurs de produits forestiers de tirer parti de la sous-utilisation de la capacité de transport des navires, au retour, en plaçant à moindre frais leurs produits forestiers volumineux et de faible valeur pour les acheminer sur de longues distances.

3.2. Marchés

Comme cela a été indiqué dans le chapitre précédent, la mondialisation du secteur forestier par le biais des fusions et acquisitions s'est concentrée essentiellement sur les marchés traditionnels – Amérique du Nord, Europe et, dans une moindre mesure, Japon. Citons, à titre d'exemple, le déplacement des entreprises scandinaves de pâte et de papier qui a débuté dès les années soixante, période à laquelle elles ont suivi la piste de leurs exportations vers l'Europe occidentale. Elles se sont éloignées de leurs sources d'approvisionnement pour aller vers les marchés, déplaçant ainsi le centre de gravité des entreprises vers le sud. Elles étaient davantage attirées par la proximité et l'accès aux marchés que par le faible coût des matières premières ou de la main-d'œuvre (Lindgren et Layton, 1994). Cette motivation a changé à la fin des années quatre-vingt, lorsque la participation à l'Union européenne et la possibilité d'utiliser comme matière première des fibres recyclées bon marché (BIT, 1992) sont devenues les éléments moteurs.

Demande future de produits forestiers

Plusieurs études prospectives donnent à penser que la demande de produits forestiers va continuer de croître ces dix prochaines années. Mais sa croissance, globalement, devrait être considérablement plus faible que par le passé. Les produits forestiers vont être touchés à divers degrés par cette régression (tableau 3.1.). Le papier, le carton et le bois rond industriel vont conserver des taux de croissance relativement élevés, tandis que les panneaux vont accuser une baisse de régime considérable, alors que le bois de sciage va renouer avec une croissance modeste, après la baisse de sa production dans les années quatre-vingt-dix.

Tableau 3.1. Consommation mondiale de bois, de papier de récupération et de produits forestiers, 1970-2010

Produits	Consommation effective ^a				Projections ^b		Taux annuel de croissance (%)		
	1970	1980	1990	1996	2000	2010	1970-1990	1990-2010	1996-2010
Bois rond industriel (en millions de mètres cubes)	1 277	1 391	1 713	1 490	1 667	1 872	1,5	0,5	1,6
Papier de récupération (en millions de tonnes)	30	51	82	108	116	171	5,2	3,7	3,3
Bois de sciage (en millions de mètres cubes)	413	423	550	430	442	501	1,4	-0,5	1,1
Panneaux dérivés du bois (en millions de mètres cubes)	69	88	126	149	143	180	3,1	1,8	1,4
Papier et carton (en millions de tonnes)	128	156	240	284	313	394	3,2	2,5	2,4

^a Données fournies par le département de la foresterie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); donnée disponibles sur [http:// apps. fao. org.](http://apps.fao.org) ^b FAO 1997 et 1999.

Source: D'après Brooks, 1999.

Le ralentissement de la croissance globale va toucher les régions de manière inégale. Comme les revenus et le nombre de consommateurs sont les principaux facteurs qui déterminent les prévisions de la demande, c'est dans les régions urbaines des pays en développement, notamment en Asie du Sud-Est, que la croissance sera la plus rapide. Dans les pays industriels, le manque de dynamisme de la croissance du PIB conjugué à des augmentations de prix des produits forestiers pourraient bien conduire à une baisse de la consommation (Solberg et coll., 1996).

Pour les meubles, on observe le même contraste. Les marchés européens sont largement saturés et seul un tiers de la demande est jugé «incompressible» (UE, 1997). En dehors de l'Europe, les niveaux de consommation par habitant sont bien inférieurs, ce qui donne à penser qu'il existe un fort potentiel de croissance (Hass, 2001). Cela s'est vérifié pour l'Amérique du Nord au cours du récent essor économique (Schuler et Taylor, 2001) et, à une échelle plus importante encore, pour les pays en développement ou les nouveaux pays industriels qui enregistrent une croissance rapide, comme la Chine.

La survie du moins cher? Structure et cycles du marché

Sur les marchés des produits forestiers, deux facteurs jouent un rôle de plus en plus important dans la configuration des flux commerciaux et de la structure du secteur:

- i) la demande cyclique et les fluctuations de prix;
- ii) les marchés des acheteurs, le pouvoir d'achat des clients étant de plus en plus concentré pour de nombreux produits forestiers.

Tous les segments du secteur sont «preneurs de prix» compte tenu d'une relative fragmentation. De ce fait, les produits forestiers sont tributaires des hauts et des bas des cycles de l'économie: les produits en bois dur suivent de près le marché de l'immobilier et l'activité de la construction; les produits en papier et les meubles suivent les niveaux de consommation générale. L'industrie de la pâte et du papier est réputée aggraver les problèmes de la demande cyclique du fait que son cycle d'investissement fait toujours

coïncider les augmentations de capacité avec une chute de la demande et des prix (PriceWaterhouseCoopers, 2000).

Ce qui complique encore la situation du marché, c'est que le pouvoir d'achat consacré aux produits forestiers est de plus en plus concentré entre les mains d'acheteurs qui sont souvent largement plus gros que leurs plus gros fournisseurs. C'est le cas des maisons d'édition, qui sont de gros acheteurs de papier pour les journaux et magazines, des chaînes de bricolage qui achètent les produits du bois et certains types de meubles, de même que les vendeurs de meubles comme IKEA ou les centrales d'achats dans plusieurs pays européens et aux Etats-Unis. Ainsi, Bertelsmann, un grand éditeur, réalise un chiffre d'affaires de quelque 15 milliards de dollars, ce qui représente trois fois celui de Norske Skog, l'un des plus grands fabricants de papier journal. OBI, une chaîne multinationale de bricolage, dont le siège est en Allemagne, a fait état d'un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de dollars pour l'an 2000, ce qui équivaut à plus de 10 fois celui de la plus grande scierie allemande. Vingt centrales d'achats contrôlent la moitié du marché allemand du meuble qui est approvisionné par plus de 3 000 fabricants du pays et par des centaines d'exportateurs (UEA, 2000). Si la concentration n'est pas encore aussi prononcée sur certains marchés, elle le devient peu à peu et, le plus souvent, les acheteurs de produits forestiers sont des clients internationaux.

Sur des marchés qui sont fortement cycliques et où les acheteurs sont en position de force, la situation financière des entreprises forestières est fluctuante aussi. Les actifs tendent à être bon marché pendant les récessions et il est plus rentable d'acheter que de construire une capacité supplémentaire. Les récessions deviennent des périodes de concentration accélérée du fait de la multiplication des fusions par absorption et des acquisitions et de la fermeture des entreprises financièrement faibles ainsi que des scieries et des usines non performantes. Ce schéma apparaît très clairement dans l'industrie de la pâte et du papier, mais il est tout aussi courant dans d'autres secteurs comme la scierie et la fabrication de meubles. La concentration dans l'industrie du meuble, au début des années quatre-vingt au Royaume-Uni et au milieu des années quatre-vingt-dix en Espagne, en sont des exemples éloquentes.

Troisième facteur qui exerce une influence forte et souvent incontrôlable sur les flux commerciaux: les fluctuations des taux de change. Elles peuvent toucher les exportateurs de l'industrie forestière en très peu de temps, comme ce fut le cas pour les fabricants de meubles polonais qui ont eu du mal à résister à la forte dépréciation de l'Euro, la monnaie de leur principal marché. En Afrique occidentale, les exportations ont enregistré un bond après la dévaluation du franc CFA (Gnabeli, 2001). Les taux de change contribuent également à augmenter les importations de meubles aux Etats-Unis; la devise canadienne, qui est plus faible, représente l'avantage concurrentiel le plus important du Canada sur les fabricants des Etats-Unis (Schuler et Taylor, 2001). Lorsque les taux de change restent défavorables pendant de longues périodes, ils peuvent affecter l'activité du secteur de manière irréversible. Le Japon a vécu cette situation au milieu des années quatre-vingt, lorsque le yen s'est vivement apprécié et que l'augmentation des importations s'est accompagnée d'une baisse de la production intérieure et d'une hausse sensible des investissements dans les plantations étrangères (Fujiwara et coll., 2001). Les entreprises japonaises du meuble ont accusé une chute vertigineuse au début des années quatre-vingt-dix, la récession n'ayant fait qu'aggraver la situation économique. Il en est résulté une chute spectaculaire de la production, un désinvestissement et une augmentation des importations en provenance de pays voisins (UE, 1997).

3.3. Intrants à bas coût

Les entreprises se sont tournées vers l'Europe centrale et orientale, l'Asie du Sud-Est et le sud de l'Amérique latine pour accroître leurs investissements. Toutes ces régions sont considérées comme des marchés émergents pour les produits forestiers, à moyen ou long terme. A court terme, tout du moins, la plupart de ces investissements ont permis l'exploitation de sources de matières premières et/ou de main-d'œuvre bon marché en vue de créer une capacité axée sur l'exportation. Il semblerait donc qu'il s'agisse d'un cas de participation à filières d'approvisionnement dans des régions ayant des prix compétitifs, comme l'indiquait une récente enquête de la Commission européenne (UE, 1999). Selon une étude sur la motivation des Allemands en matière d'IDE, l'équilibre entre les facteurs de rejet et d'attraction varie aussi en fonction de la taille de l'entreprise. Alors que, pour les grandes entreprises, c'est l'accès aux marchés qui prime, les moyennes entreprises investissent en Europe centrale et orientale surtout en raison du coût inférieur des salaires (*Süddeutsche Zeitung*, 25 novembre 1999). Les investissements dans la production de pâte et de papier dans le sud de l'Amérique latine obéissent aux mêmes mobiles. En 1999, le prix à la production pour la pâte blanchie, au Chili, était estimé à 330 dollars la tonne alors qu'il était de 420 dollars chez les producteurs du Nord (*Financial Times*, 8 déc. 1999). On observe les mêmes coûts avantageux pour le Brésil. L'étude des investissements directs effectués par les industries forestières des Etats-Unis, de la Finlande et de la Suède révèle que la recherche de fibres, de bois et de main-d'œuvre bon marché est le principe moteur de l'investissement à l'étranger. Cela corrobore la conclusion à laquelle sont parvenus Uussivuori et Laaksonen-Craig (2000), à savoir que l'IDE complète les exportations sans s'y substituer.

Approvisionnement futur en matières premières

Ces vingt dernières années, la demande de bois rond a augmenté plus lentement que la production de produits forestiers. On est parvenu à de bien meilleurs résultats en matière de transformation et de récupération des fibres, grâce essentiellement à l'utilisation des déchets ligneux et au recyclage. Cette tendance a toutes les chances de se poursuivre et le rapport intrants (bois rond) – extrants qui s'élève à 95 pour cent aux Etats-Unis, par exemple, pourrait fort bien dépasser les 100 pour cent dans un proche avenir (Ince, 2000).

Des forêts naturelles trop sollicitées

Toutes les prévisions en matière de consommation indiquent que les ressources mondiales existantes devraient répondre de manière satisfaisante à la demande mais la situation est plutôt moins rassurante dans certaines régions (FAO, 1999). En Amérique du Nord, les vastes ressources de conifères de bonne qualité provenant des vieilles forêts traditionnelles, notamment dans la moitié occidentale du continent, ont largement été exploitées ou retirées de l'exploitation au cours des dix dernières années par souci de conservation forestière. Les mesures de conservation n'ont donc fait qu'accélérer une tendance déjà existante: l'équilibre de l'exploitation forestière est passé très nettement de l'ouest à l'est, pour le Canada, et du nord-ouest au sud-est, pour les Etats-Unis. Il n'y a d'excédents que dans les forêts de feuillus, surtout dans le nord et le sud des Etats-Unis. Les forêts secondaires et les plantations seront donc vitales pour les approvisionnements en résineux (Boulter et Darr, 1996).

La déforestation se poursuit inexorablement, à raison de 12 à 15 millions d'hectares chaque année, la plus grande partie étant située dans les tropiques. Un certain nombre de producteurs africains de bois tropicaux, comme le Ghana et la Côte d'Ivoire, s'efforcent de maintenir certains niveaux de récolte malgré un couvert forestier très réduit. C'est surtout le résultat d'un passage délibéré et généralisé de l'exploitation des forêts tropicales

naturelles à des cultures agricoles, comme le café et le cacao (Gnabeli, 2001). Dans des pays comme la République démocratique du Congo qui bénéficie d'un vaste couvert forestier, la plupart du bois est financièrement hors de portée et va le rester, même si la situation se stabilise au niveau de la sécurité intérieure (Mobula Meta Lidoga, 2000). Rares sont les pays qui disposent encore d'abondantes ressources forestières naturelles comme le Gabon (Julien, 1999). Sur le continent africain, l'industrie forestière la plus importante, et de loin celle d'Afrique du Sud, repose entièrement sur les plantations.

En Asie, un certain nombre de pays ont vu leurs réserves s'amenuiser à une vitesse alarmante. Les Philippines, qui étaient le plus grand exportateur mondial de bois tropicaux dans les années soixante, en sont réduites à importer des produits forestiers. La Malaisie a dû diminuer sa production de bois de près de moitié, entre 1990 et 1998, réduction largement compensée du reste par une baisse des exportations de bois rond, qui sont passées de 20 à 5,6 millions de m³. Cette baisse est due à l'exploitation massive des hévéas et à la contrebande pratiquée depuis l'Indonésie, ce qui a contribué à aggraver encore la crise qui menaçait ce pays (Ho et coll., 2001). En effet, l'Indonésie est déjà confrontée à une sévère pénurie de bois, qui pénalise jusqu'à sa propre industrie. On estime que sa capacité installée équivaut au double de son volume viable de production de bois: 47 millions de m³ contre 23-31 millions de m³. Actuellement, le déséquilibre est essentiellement le fait de coupes illégales (Erwidodo et coll., 2001).

L'Europe dans son ensemble dispose d'un potentiel d'augmentation annuelle bien supérieur aux niveaux des récoltes mais, compte tenu des prix du bois rond et du parcellement de la propriété, d'énormes volumes restent hors circuit. Ainsi, la Finlande pourrait tabler sur une coupe annuelle de bois de 73 millions de m³, mais elle n'en a récolté que 55 millions de m³ en 1999, alors qu'elle en a importé presque 14 millions de m³, essentiellement de Russie (Pajuoja, 2000).

Le Brésil connaît actuellement une évolution qui a toutes les chances de se généraliser au monde entier. Son approvisionnement industriel provient de moins en moins de forêts naturelles et de plus en plus de plantations qui représentent désormais près des deux tiers de son bois rond industriel (FAO, 1999). Alors que la déforestation de l'Amazonie brésilienne s'est poursuivie à un rythme record au cours des années quatre-vingt-dix (*Financial Times*, 2 nov. 1999), on se demande avec inquiétude si le couvert forestier actuel, qui s'élève à quelque 5 millions d'hectares, ne va pas bientôt être insuffisant pour alimenter une industrie en pleine expansion (SBS, 1999).

Davantage de problèmes en perspective? Les forêts au centre d'enjeux conflictuels

Si, globalement, l'industrie ne risque pas d'être à court de fibres, l'état de l'approvisionnement est peu satisfaisant, voire critique, dans un certain nombre de régions. Même là où les ressources forestières semblent abondantes, des dissensions apparaissent du fait que les forêts sont toujours plus sollicitées, que ce soit pour leurs produits ou les services qu'elles peuvent rendre, et que la manière de répartir les bénéfices fait l'objet de nouvelles exigences. L'augmentation de la demande en matière de loisirs et de protection de l'environnement pourrait éroder sensiblement le stock initial. Le débat est animé en Amérique du Nord depuis la controverse au sujet de la chouette mouchetée. De grands couverts forestiers ont été mis en réserve. Selon Wood Resources International, 10 pour cent de la production forestière mondiale auraient été ainsi «bloqués» en Amérique du Nord pour des raisons environnementales (*The Economist*, 31 août 1996). Le Président Clinton a de nouveau mis en réserve 23 millions d'hectares, juste avant de quitter son poste (*Holz-Zentralblatt*, 19 fév. 2001).

On observe des tendances semblables en Europe (voir par exemple BIT, 1998), encore qu'elles n'aient eu, jusqu'à présent, aucune incidence majeure sur la disponibilité des zones productives. L'accroissement des pressions écologiques et autres a surtout eu un effet sur le coût de l'aménagement des forêts. En Europe, l'accroissement du coût des matières premières dû à la nécessaire adaptation aux pratiques de gestion durable des forêts, telles qu'elles ont été redéfinies ces dix dernières années, se situerait entre 8 et 20 pour cent, y compris la surveillance et la certification (UE, 1999). Les chiffres sont du même ordre (entre 5 et 25 pour cent) dans d'autres régions (Whiteman et coll., 1999). En Colombie britannique, les coûts de récolte auraient doublé suite à la mise en application du code de pratiques forestières (BC Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, 1998).

En Asie, un nombre croissant de pays ont limité, voire interdit l'abattage des arbres dans les forêts naturelles généralement à la suite de catastrophes naturelles ou de crises liées, directement ou non, aux pratiques forestières d'autrefois (FAO/CFAP, 2000a). On peut citer le cas des Philippines, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam. C'est la Chine, pays qui souffre d'une pénurie de ressources forestières sans précédent, qui a posé l'interdit le plus sévère eu égard à la délimitation des zones exploitables. Récemment, la situation est devenue plus délicate encore lorsque, à la suite des inondations de 1998, elle a interdit la récolte du bois en amont de plusieurs grands bassins versants. Les importantes pertes matérielles et humaines causées par les inondations ont été largement attribuées à la mauvaise gestion des forêts et aux pratiques d'exploitation. La pénurie de bois s'élève à 16 millions de m³, soit 20 pour cent de la consommation (*Holz-Zentralblatt*, 5 mai 2000) et les produits forestiers sont devenus les produits les plus importés en Chine (CEE/FAO, 2000).

Même là où la récolte n'est pas purement et simplement interdite dans les forêts tropicales naturelles, l'aménagement durable entraînera une réduction des volumes extraits de l'ordre de 20 à 60 pour cent. Il est difficile de savoir dans quelle mesure on peut extrapoler les coûts et les volumes mais il est sûr que l'adaptation à la gestion durable des forêts aura une incidence notable sur les réserves de bois dans certains pays. La diminution de l'approvisionnement en bois semble avoir un plus grand potentiel que l'extension des zones entièrement protégées (Whitemann et coll., 1999).

Toutes ces évolutions confirment la tendance observée par Solberg au milieu des années quatre-vingt-dix: 20 pour cent des forêts mondiales produisent 60 pour cent du bois rond et le secteur privé qui détient moins de 10 pour cent de ces forêts assure 40 pour cent de la récolte totale. Cette concentration sur une zone réduite, gérée plus intensivement et souvent aux mains du secteur privé, a de bonnes chances de s'intensifier ces dix prochaines années et atteindre de plus en plus les pays en développement.

L'importance croissante des plantations

Tandis que les forêts naturelles diminuent ou sont retirées de la production, les plantations s'étendent à une vitesse sans précédent. Selon la FAO (1999), les plantations vont augmenter pour atteindre 40 pour cent de l'ensemble des forêts naturelles en Asie, en Océanie et en Amérique latine d'ici l'an 2010. Selon un inventaire établi en 1995, on compterait plus de 43 millions d'hectares de plantations industrielles, regroupées essentiellement en Asie (Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Viet Nam) et en Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili, Uruguay). Il importe d'y ajouter la Nouvelle-Zélande et, plus récemment, l'Australie.

Une étude commandée par le gouvernement australien (ABARE, 1999) révèle que les plantations représentent actuellement moins de 3 pour cent des ressources forestières mondiales, mais pas moins d'un tiers de la production de bois rond. Cette proportion va

croître rapidement pour atteindre près de la moitié de la production industrielle mondiale de bois d'ici à 2040 (tableau 3.2).

Tableau 3.2. Part des plantations dans l'approvisionnement en bois, 2000-2040

	2000	2020	2040
Afrique	20	39	40
Asie	32	46	48
Europe et ex-URSS	46	53	55
Amérique centrale et Amérique du Nord	22	29	31
Océanie	55	66	67
Amérique du Sud	63	65	66
Monde	35	44	46

Source: ABARE, 1999.

C'est dans l'hémisphère sud que vont se localiser la plupart des plantations à croissance rapide, notamment dans les pays où le climat est favorable et les investissements bienvenus, et où beaucoup de terres sont disponibles. Selon les estimations, les terres propres aux plantations pourraient couvrir entre 345 et 758 millions d'hectares, ce qui semble plutôt optimiste si l'on considère les autres utilisations possibles de ces terres. Il n'empêche que, certains pays ont un énorme potentiel. L'Argentine, où le Président de la Rúa a déclaré la foresterie secteur prioritaire, en est un exemple éloquent. Le pays est en train d'aménager des terres de manière à obtenir deux millions d'hectares de plantations d'ici à l'an 2010, contre 750 000 en 2001. Ce dernier chiffre représente seulement 15 pour cent des cinq millions d'hectares de terres disponibles qui ne sont sollicitées pour aucune autre utilisation (Guedes Filho, 2001).

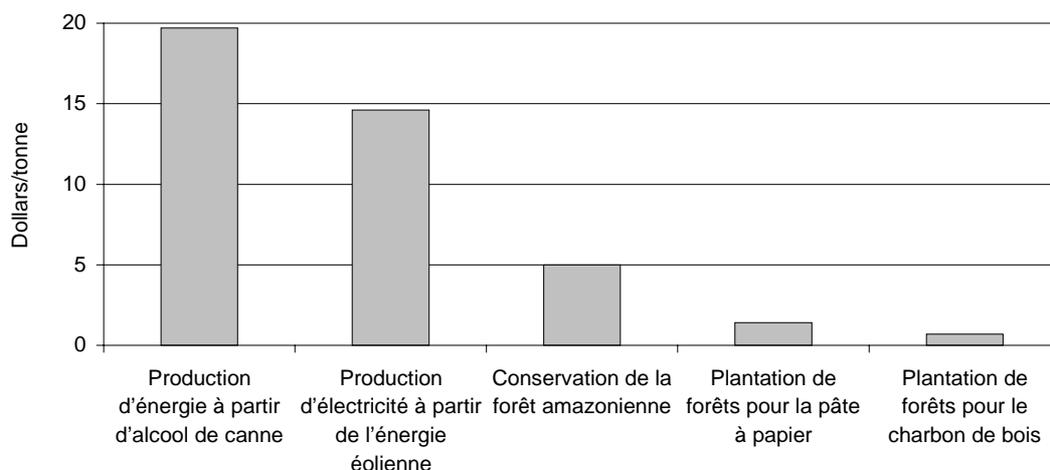
Fixation du CO₂ – un atout pour les plantations?

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto pourraient donner une énorme impulsion aux investissements dans la foresterie si le fait que les forêts retiennent le gaz carbonique pouvait être intégré au mécanisme pour un développement «propre», qui figure à l'article 12 du Protocole. La quatrième Conférence des parties, réunie à La Haye en 2000, n'est pas arrivée à un accord sur ce sujet, ni sur d'autres.

Mais, apparemment, le potentiel existe. Le dioxyde de carbone (CO₂) est le gaz à effet de serre le plus important en termes de volume. Les forêts sont, juste après les océans, le plus grand piège à CO₂. Il y a environ 1 tonne de dioxyde de carbone dans 1 m³ de bois (UE, 1999). Pour que le bilan des forêts en matière d'émission de CO₂ soit positif, il faudrait réduire la déforestation et les feux de forêt et améliorer la gestion des forêts, grâce notamment à une exploitation raisonnée. Si l'on plantait des arbres ou si l'on régénérerait les forêts dégradées, ces forêts pourraient, grâce à l'augmentation des stocks de carbone dans la biomasse des bois sur pied, faire fonction de piège à gaz carbonique. Cette dernière option est souvent appelée «fixation du carbone» (CIFOR/UoM, 2000). Parmi les 97 projets pilotes en cours en 1998 pour tester des activités conjointes, on ne comptait pas moins de 14 projets forestiers. Une étude préparée pour le PNUD estime que les investissements pourraient s'élever jusqu'à 7 milliards de dollars par an (Costa et coll., 1999).

Beaucoup d'observateurs, pour ne pas dire la majorité, et notamment la FAO (1999) estiment que les pays en développement vont être les principaux bénéficiaires de cet accroissement des investissements qui vont donner lieu à des transferts de technologie, des créations d'emplois, un développement de la capacité institutionnelle et des avantages sociaux et environnementaux locaux. Mais même si l'on parvenait à un accord sur ce mécanisme, on aurait de bonnes raisons d'être sceptique quant à ses incidences. Les estimations de coûts pour les autres formes de réduction du CO₂ au Brésil (tableau 3.1.), favorisent la foresterie par rapport à d'autres investissements, mais elles placent, et de loin, les plantations en tête de toutes les autres solutions. Les plantations constituent déjà un investissement extrêmement intéressant, même sans l'atout du gaz carbonique. Si l'on y ajoute cet atout, elles l'emportent largement sur toutes les autres interventions.

Figure 3.1. Coût de l'élimination d'une tonne de CO₂ atmosphérique dans le cas du Brésil



Source: IPEA (Instituto de Pesquisa Economica Aplicada), 17 nov. 2000.

Les plantations sont-elles donc la panacée? Probablement pas. D'une part, l'argument communément répandu selon lequel les plantations «épargnent» les forêts naturelles est, au mieux, superficiel. Malgré des exceptions comme la Nouvelle-Zélande, la concurrence du bois de plantation rend souvent l'aménagement des forêts naturelles et secondaires peu rentable. Lorsque aucun autre facteur ne vient redresser le déséquilibre des coûts d'opportunité de l'entretien de ces forêts, il y a de fortes chances pour qu'elles fassent l'objet d'une exploitation ponctuelle, non durable ou qu'elles soient totalement affectées à d'autres utilisations. Deuxièmement, le développement des plantations a suscité de graves conflits sociaux dans un certain nombre de pays, comme on le verra au chapitre 5. Troisièmement, le développement des plantations va probablement être très concentré dans quelques pays et régions. Les investissements japonais dans les plantations, par exemple, se concentrent dans les pays qui offrent un environnement politique et économique stable, de vastes étendues de terres et qui n'ont pas de conflits à gérer à propos des forêts naturelles. En 1998, dix des dix-sept plus grands projets de plantation étaient localisés en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Si les facteurs évoqués plus haut ont désormais un impact sans précédent, aucun d'entre eux n'est nouveau. Le dernier des facteurs n'a influencé la mondialisation du secteur forestier que ces quinze dernières années.

3.4. Développement durable

Les préoccupations environnementales que suscitent la déforestation et la dégradation des forêts dans les tropiques, ainsi que la mauvaise santé des forêts dans l'hémisphère nord

ont alimenté un débat enflammé sur les forêts et la gestion des forêts dans les médias et les milieux politiques. Certaines répercussions ont déjà été mentionnées dans le contexte de la disponibilité des ressources. Ce sont là les symptômes d'évolutions politiques plus marquées et de changements de l'opinion publique et du comportement des consommateurs.

Evolutions politiques

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, les forêts ont fait partie des sujets les plus controversés. En raison de la polarisation Nord-Sud très marquée sur le sujet, la Déclaration de principes relatifs aux forêts, qui n'a pas force contraignante, et le chapitre 11 du programme Action 21 ont été les deux seuls textes qui ont pu faire l'objet d'un accord.

La plus grande avancée de la conférence a été l'adoption générale d'un concept de développement durable basé sur un équilibre entre trois éléments, à savoir:

- le développement économique;
- la conservation de l'environnement;
- la justice sociale.

Les forêts sont restées depuis lors un sujet important à l'ordre du jour international. La période qui a suivi a vu s'installer une certaine confiance entre les pays industriels et les pays en développement, et un vaste débat ainsi que des consultations se sont engagés avec toutes les parties prenantes – gouvernements, organisations non gouvernementales et secteur privé (syndicats et organisations d'employeurs). Une série d'instances intergouvernementales ont été mises sur pied sous les auspices de la Commission du développement durable des Nations Unies. La première, le Groupe intergouvernemental sur les forêts (1995-1997), avait pour tâche d'approuver des propositions d'action visant à promouvoir l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Ce groupe a adopté plus de 100 propositions d'action, dûment négociées, sur un éventail très large de sujets, mais il a laissé en suspens les questions du commerce et de l'environnement et la question relative à l'ouverture de négociations sur une convention mondiale concernant les forêts.

Afin de faire progresser la discussion sur ces points et de poser les jalons de la mise en application des propositions d'action qui ont été acceptées, le Forum intergouvernemental sur les forêts, successeur du Groupe intergouvernemental sur les forêts, a été actif entre 1997 et 2000. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a été créé en 2000. Organe coordinateur et promotionnel plutôt qu'opérationnel, il a pour mandat d'établir un cadre international cohérent, transparent et participatif pour la mise en œuvre, la coordination et la formulation des politiques (Nations Unies, 2000).

Promouvoir un développement durable grâce au marché? La certification

Un facteur distinct œuvrant dans la même direction est apparu sous la forme de la certification pour l'aménagement des forêts et l'étiquetage des produits forestiers. Un certain nombre de systèmes de certification ont vu le jour ces dix dernières années. Ils ont pour but d'assurer une surveillance indépendante et une évaluation de la gestion des forêts, qui doit être conforme aux principes de «bonne pratique» ou de «gestion durable» tels

qu'ils figurent dans une publication normative, et d'en communiquer les résultats sous forme d'étiquetage des produits forestiers. L'idée de la certification a été lancée à l'origine par des ONG sociales et environnementales en tant que solution de rechange aux boycotts des bois tropicaux préconisés par d'autres groupes et adoptés par de nombreuses collectivités locales, notamment en Europe. Cette idée a été reprise depuis par le secteur forestier, les propriétaires de forêts et certains gouvernements. L'objectif consiste à inciter les propriétaires à bien gérer leurs forêts, en élargissant l'accès des produits forestiers aux marchés et peut-être en augmentant les prix des produits certifiés, augmentation que les consommateurs conscients des enjeux environnementaux et sociaux sont prêts à assumer.

La certification est censée être le fruit des mécanismes du marché, du fait qu'elle est volontaire et ne fait pas intervenir les pouvoirs publics en qualité d'autorité régulatrice. Les demandes de produits forestiers certifiés n'émanent pas en général des consommateurs. Elles viennent plutôt des utilisateurs intermédiaires comme les magasins de bricolage, les fabricants ou les vendeurs de meubles, les fabricants de structures en bois, et les maisons d'édition (pour la pâte et le papier). Ces clients souvent très importants de l'industrie forestière se sont organisés en «centrales d'achats» dans un certain nombre de pays et ont dicté leurs exigences en s'engageant publiquement à ne vendre que des produits certifiés à partir d'une certaine date. Les rapports que commande périodiquement l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) sur le sujet sont parmi les meilleures sources d'information et d'analyse (voir par exemple OIBT, 1996).

Les répercussions du concept de développement durable et de la certification dans le secteur forestier, ainsi que leurs implications sociales sont examinées dans les chapitres suivants.

4. Direction du mouvement? Nouvelle division internationale du travail et développement durable

L'analyse des forces et des mécanismes, que nous avons faite dans le chapitre précédent, nous a déjà permis de discerner certains indices quant à l'orientation du changement. Nous allons, dans ce chapitre, tenter de compléter le tableau en examinant la dynamique interne du secteur et en cherchant une nouvelle vision de son avenir.

4.1. Changement structurel

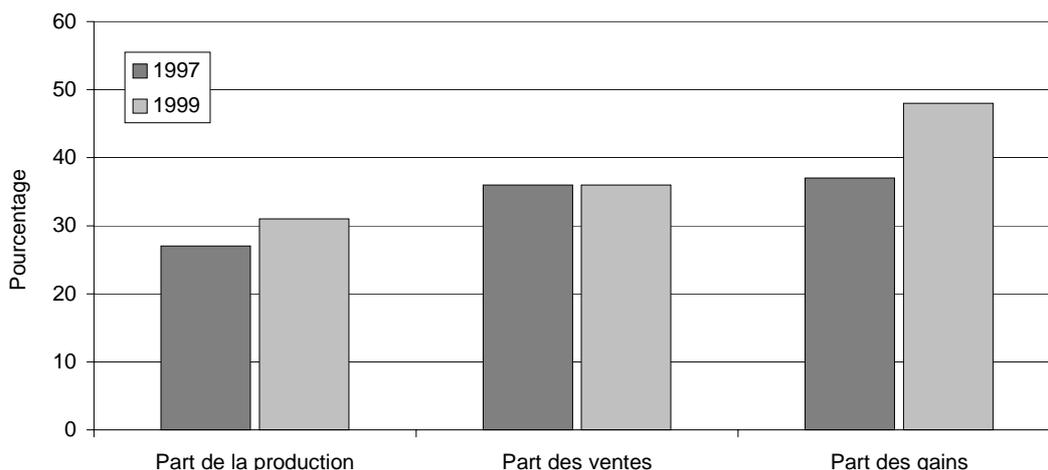
Le changement structurel, c'est-à-dire la modification de la taille, de la composition et du champ d'activité des entreprises constituant un secteur, a déjà, pour les différentes industries forestières, fait l'objet d'études menées à divers niveaux. Les informations recueillies varient en fonction des régions. Le présent chapitre porte sur des exemples essentiellement européens mais, sur tous les continents, on relève des signes corroborant ces tendances. C'est dans les industries de la pâte et du papier que l'évolution est la plus nette.

Processus et résultats

Un précédent rapport (BIT, 1992) a déjà traité, de façon relativement détaillée, du processus de restructuration des industries de la pâte et du papier. Les progrès technologiques et les énormes économies d'échelle ont été identifiés comme étant les facteurs essentiels de cette tendance à une augmentation de la taille des unités de production et des entreprises. Cette même logique s'applique encore aujourd'hui. Au sein de l'Union européenne, on a, dans ce secteur, réduit le nombre des machines à papier de 60 pour cent en vingt-cinq ans mais, dans le même laps de temps, la capacité totale a quasiment doublé (Hazley, 2000).

Les fusions et acquisitions indiquées dans l'encadré 2.1 concernent essentiellement l'industrie de la pâte et du papier et prouvent que la concentration s'est accélérée dans toutes les régions. La plupart des fusions ont été, en fait, opérées entre des entreprises déjà de grande taille. En 1999, 11 seulement des 20 entreprises figurant parmi les 150 plus importantes mentionnées en 1992 par *Pulp and Paper International* n'avaient pas changé. Il existe actuellement plus de 56 entreprises produisant plus d'un million de tonnes de papier et de carton par an. Les dix premières entreprises ont considérablement augmenté leur part de la production, des ventes et des bénéfices (figure 4.1).

Figure 4.1. Part des dix premiers producteurs mondiaux de pâte à papier, 1997 et 1999



Source: Matussek et coll., 1999.

Comparativement à d'autres secteurs, les niveaux de concentration de l'industrie de la pâte et du papier restent faibles. La plus importante société, en termes de ventes, International Paper, ne détient toujours que 6 pour cent du marché mondial, même après le rachat de Champion pour 7,3 milliards de dollars. La concentration a aussi fortement augmenté d'un point de vue régional, mais elle reste modérée, les dix entreprises les plus importantes ne se partageant pas plus de la moitié du marché de chaque région, à l'exception du Japon où elles en détiennent plus des deux tiers (Burt, *Financial Times*, 16 fév. 1999).

D'après divers analystes, ces fusions et acquisitions s'expliqueraient également par la médiocre performance des actions de l'industrie de la pâte et du papier par rapport à d'autres industries, ceci pouvant conduire à des problèmes de mobilisation de capitaux (PriceWaterhouseCoopers, 2000). On espère qu'un meilleur contrôle de la production permettra aux entreprises d'avoir plus de latitude pour fixer les prix et contribuera à éviter le cycle «croissance/décroissance» de la production et des bénéfices. C'est un avis partagé par le Président-directeur général de Stora Enso, qui a suggéré qu'il fallait maintenant fusionner et fermer des entreprises. Ce que l'on a commencé à faire. En raison des fermetures d'usines et de l'abandon de machines, consécutifs aux fusions et acquisitions, les Etats-Unis ont connu en 1999 la première baisse de leur capacité de production de pâte et de papier (*The Economist*, 20 mai 2000). On peut citer pour exemple la fermeture, consécutive à la fusion de Jefferson Smurfit avec Stone en 1999, de quatre usines de carton d'emballage, quatre autres devant suivre en 2000, ou encore ces quatre usines de carton ondulé que Weyerhaeuser prévoit de fermer après le rachat de MacMillan-Bloedel (*The PACEsetter*, mars 2000).

A l'exception de la fabrication de la pâte et du papier, le secteur forestier reste principalement constitué de petites et moyennes entreprises, dont on a tendance à sous-estimer l'importance, les enquêtes sur les établissements ne prenant pas en compte les unités de production de moins de 20 salariés (UE, 1997). Une grosse proportion du secteur est, en réalité, artisanale.

Les industries de transformation du bois ont traversé un changement structurel de même nature, mais de bien plus d'ampleur que les industries de la pâte et du papier, l'intégration verticale et horizontale s'étant accélérée. Dans l'Union européenne, la branche scieries a vu la fermeture de nombre d'unités non rentables, la fusion de petites unités de production et l'accélération de l'intégration verticale par de nombreuses fusions

et acquisitions. La sous-traitance a également souvent permis d'augmenter la valeur ajoutée (UE, 1997). En Allemagne, le nombre des scieries est passé de 12 000 en 1945 à 2 300 en 2000 (*Holz-Zentralblatt*, 24 nov. 2000). Quelques grosses usines produisant jusqu'à 800 000 m³ par an ont pris une position dominante (Issleib, 2000). En Autriche, 5 000 usines produisaient, en 1950, 3,5 millions de m³. En 1999, elles n'étaient plus que 1 700 et produisaient 8 millions de m³ (*Holz-Zentralblatt*, 17 sept. 1999). En Pologne, le changement structurel des scieries vient juste de commencer. En 1999, la productivité par travailleur et par an n'était que de 350 m³, trois fois moins qu'en Scandinavie (*Holz-Zentralblatt*, 27 août 1999).

Les sociétés multinationales sont également parties prenantes dans les scieries européennes: en 1984, les cinq plus importantes produisaient 4 millions de m³ par an; en 2000, elles en produisaient trois fois plus (*Holz-Zentralblatt*, 8 mars 2000). Même situation dans la branche fabrication de panneaux, le processus étant cependant bien plus avancé en raison du seuil élevé des investissements dans les usines de panneaux. Les quatre cinquièmes des recettes de la production de panneaux autrichienne proviennent d'unités situées dans une quarantaine de pays européens (*Holz-Zentralblatt*, 26 fév. 2000). Ce mouvement tend à s'accélérer en raison de l'apparition de nouveaux produits. L'investissement dans la production, en forte croissance, de panneaux de copeaux orientés et de panneaux de fibres de densité moyenne a été, en Europe, dominé par les principaux fabricants de panneaux (*Holz-Zentralblatt*, 14 nov. 1997). Au Brésil, 60 pour cent du contreplaqué provient des 40 plus grosses usines du pays (ABIMCI, 1999).

Dans de nombreux pays, les industries mécaniques du bois sont intégrées aux fabricants de pâte et de papier; elles bénéficient donc de leur poids financier. En Finlande, la moitié de la capacité des scieries est entre les mains des trois grands groupes restants qui détiennent la totalité de la capacité de pâte et de papier (Pajuoja, 2000). De même, au Chili, les 18 plus grosses scieries représentent 70 pour cent de la capacité totale et appartiennent, pour l'essentiel, aux deux derniers fabricants de pâte et papier. Au Brésil, différents fabricants de pâte à papier viennent, au cours des dernières années, d'ouvrir des scieries.

Dans l'Union européenne, l'ameublement reste l'un des principaux secteurs industriels, bien qu'il soit très fragmenté, puisqu'il compte plus de 90 000 entreprises employant seulement 35 salariés en moyenne (UE, 1997). Il existe cependant de grandes différences de structure et d'évolution suivant les pays. En Allemagne, l'entreprise moyenne, avec 78 travailleurs, est sept fois plus grande qu'en France et 12 fois plus grande qu'en Italie. La comparaison du changement structurel dans les pays européens de 1990-91 à 1996-1998 (tableaux 4.1-4.4) fait apparaître une nette concentration en Allemagne. Il faut noter que les dix plus gros fabricants allemands possèdent des filiales à l'étranger, principalement en Europe centrale et orientale. De même, en France, la concentration a fait naître quelques grands groupes. En Italie, les plus grandes entreprises et les plus petites ont augmenté leurs parts au détriment des entreprises de taille moyenne. En Espagne, 25 pour cent des entreprises n'ayant pas réussi à survivre à la récession du milieu des années quatre-vingt-dix, ce sont les moyennes entreprises qui sont en expansion. Le Royaume-Uni n'a pratiquement pas connu de changement structurel, ce qui s'explique peut-être par les bouleversements importants du début des années quatre-vingt. Au Danemark, le secteur ameublement est resté très stable.

Les facteurs à l'origine de l'agrandissement des entreprises ne sont autres que la technologie et les marchés d'exportation. Ces derniers sont considérés comme attractifs lorsque la concurrence avec les importations bas de gamme n'est guère prometteuse. Exporter implique d'investir dans la connaissance des marchés, dans les ventes et les services, ce que les petites entreprises ne peuvent pas faire. Les machines assistées par ordinateur étant faciles à adapter et précises, leur utilisation se répand. Leur seuil de rentabilité étant estimé à environ 50 employés, elles sont bien trop chères pour les

entreprises courantes de moyenne dimension (UE, 1997). Actuellement, dans l'Union européenne, les cent plus gros groupes d'ameublement fabriquent 19 pour cent de la production totale (UEA, 2000).

Tableau 4.1. Changement structurel de l'industrie de l'ameublement au Royaume Uni

Nombre de salariés	Sociétés	Pourcentage du nombre total de sociétés	Salariés	Pourcentage du nombre total de salariés
1991				
20-49	635	57,7	20 600	21,9
50-99	246	22,3	17 800	19,0
100-199	133	12,1	19 500	20,8
200-499	69	6,3	21 900	23,3
> 500	18	1,6	14 100	15,0
Total	1 101	100,0	93 900	100,0
1998				
20-49	624	58,0	18 600	20,9
50-99	239	20,0	15 900	17,9
100-199	123	14,0	19 400	21,8
200-499	58	4,0	20 600	23,2
> 500	18	4,0	14 300	16,1
Total	1 062	100,0	88 800	100,0

Source: UEA, 2000.

Tableau 4.2. Changement structurel de l'industrie de l'ameublement en Allemagne

Nombre de salariés	Sociétés	Pourcentage du nombre total de sociétés	Salariés	Pourcentage du nombre total de salariés
1990				
20-49	665	44,0	22 463	12,3
50-99	354	23,4	24 013	13,2
100-199	258	17,1	35 550	19,5
200-499	180	11,9	54 379	29,8
> 500	53	3,5	45 944	25,2
Total	1 510	100,0	182 349	100,0
1998				
20-49	627	41,5	18 441	10,9
50-99	347	22,9	20 511	12,1
100-199	280	18,5	33 631	19,9
200-499	194	12,8	49 869	29,4
> 500	64	4,2	46 925	27,7
Total	1 512	100,0	169 377	100,0

Source: UEA, 2000.

Tableau 4.3. Changement structurel de l'industrie de l'ameublement en Italie

Nombre de salariés	Sociétés	Pourcentage du nombre total de sociétés	Salariés	Pourcentage du nombre total de salariés
1988				
20-49	1 070	66,7	36 080	37,9
50-99	391	24,4	29 480	30,9
100-199	108	6,7	15 840	16,6
200-499	30	1,9	9 020	9,5
> 500	4	0,2	4 840	5,1
Total	1 603	100,0	95 260	100,0
1996				
20-49	1 361	74,4	39 000	42,0
50-99	326	17,8	22 563	24,3
100-199	94	5,1	12 765	13,8
200-499	43	2,4	12 392	13,4
> 500	5	0,3	6 086	6,6
Total	1 829	100,0	92 806	100,0

Source: UEA, 2000.

Tableau 4.4. Changement structurel de l'industrie de l'ameublement en France

Nombre de salariés	Sociétés	Pourcentage du nombre total de sociétés	Salariés	Pourcentage du nombre total de salariés
1990				
20-49	513	59,3	16 753	22,5
50-99	196	22,7	14 450	19,4
100-199	89	10,3	12 703	17,0
200-499	51	5,9	14 594	19,6
> 500	16	1,8	16 087	21,6
Total	865	100,0	74 587	100,0
1998				
20-49	403	58,0	13 411	17,0
50-99	139	20,0	10 256	13,0
100-199	97	14,0	15 778	20,0
200-499	28	4,0	10 256	13,0
> 500	28	4,0	29 189	37,0
Total	695	100,0	78 890	100,0

Source: UEA, 2000.

En Pologne, qui est l'un des plus gros fabricants de meubles d'Europe orientale, on observe que, sur 20 000 entreprises, les douze plus importantes emploient un quart de la main-d'œuvre et fabriquent 60 pour cent de la production totale. Les quatre cinquièmes des plus grosses sociétés sont aux mains d'investisseurs allemands et réalisent 80 pour cent des exportations (*Holz-Zentralblatt*, 12 juin 2000). Il y a une certaine ressemblance avec la situation de l'industrie de l'ameublement en Malaisie (Ho et coll., 2001) et au Brésil, où l'on compte 13 500 fabricants (SBS, 1999), mais où ceux qui exportent gagnent rapidement des parts de marché.

On a observé une «forte tendance à la concentration» dans le secteur ameublement aux Etats-Unis. Masco, fabricant de biens de consommation, dont 40 pour cent du chiffre d'affaires – quelque 3 milliards de dollars – provient de la branche ameublement, est le numéro un mondial du meuble. En 1999, les ventes totalisaient 6,3 milliards de dollars contre 2 milliards en 1994-95 (FITBB, 2000).

Perspectives

Comme le montre le tableau 4.5 portant sur l'Union européenne, le secteur continue à être essentiellement constitué de PME. Plus de 90 pour cent des entreprises de l'Union européenne emploient moins de 20 salariés (Hazley, 2000). La situation est très similaire dans la plupart des autres régions du monde, même si l'on fait abstraction d'un secteur informel très important dans la plupart des pays en développement.

Tableau 4.5. Structure du secteur dans l'Union européenne en 1997

Sous-secteur	Production (millions d'euros)	Pourcentage	Valeur ajoutée (millions d'euros)	Nombre d'entreprises	Emplois	Pourcentage	Emplois/entreprise
Travail mécanique du bois	60 158,6	25	18 760,7	20 113	526 679	29	18
Pâte, papier, carton	55 223,5	23	16 066,2	930	217 175	12	233
Transformation papier et carton	55 738,4	23	18 070,0	5 009	381 582	21	76
Ameublement	68 598,6	20	23 731,8	19 409	675 793	38	35
Total	239 719,1	100	76 628,7	54 461	1 801 290	100	

Source: UE, 1999.

Il est cependant tout aussi clair que la tendance aux fusions et à la concentration, qui s'accompagne d'une intégration à la fois verticale et horizontale, va se poursuivre dans tous les sous-secteurs et qu'elle va plus probablement s'accélérer que se ralentir (PriceWaterhouseCoopers, 2000; UE, 1997). Le président de l'association des scieurs allemands vient de prédire que le nombre des scieries, quelle que soit leur taille, passerait de 2 300 en 2000 à 500 à 700 en 2020. Il a évoqué la concurrence des plantations d'Asie et d'Amérique du Sud, ainsi que la «formidable quantité de bois scié venant de Russie» qui, tôt ou tard, va se répandre en Europe centrale (*Holz-Zentralblatt*). Dans le secteur de l'ameublement, on s'attend à ce qu'en raison de l'apparition d'un marché mondial unique les fusions s'opèrent deux fois plus vite en Allemagne, qui reste l'un des plus importants producteurs du monde (Haas, 2001). On peut appliquer la conclusion d'une étude portant sur les industries françaises du bois à la plupart des autres pays: si elles prétendent

survivre, nombre de petites entreprises devront faire un grand pas en avant et gérer la transition de l'artisanat à l'industrie (Lochu, 2000).

Un autre changement d'ordre qualitatif: l'étendue du changement structurel. D'après M. Niemelä, président d'UPM-Kymmene, la phase précédente de consolidation, qui a valu aux cinq principales sociétés de produits forestiers de désormais contrôler moins de 20 pour cent du marché mondial, a été la conséquence de fusions à l'intérieur des régions. La phase suivante se déroulera à l'échelle mondiale (*Skogindustrierna*, 2001).

Augmentation de la valeur ajoutée

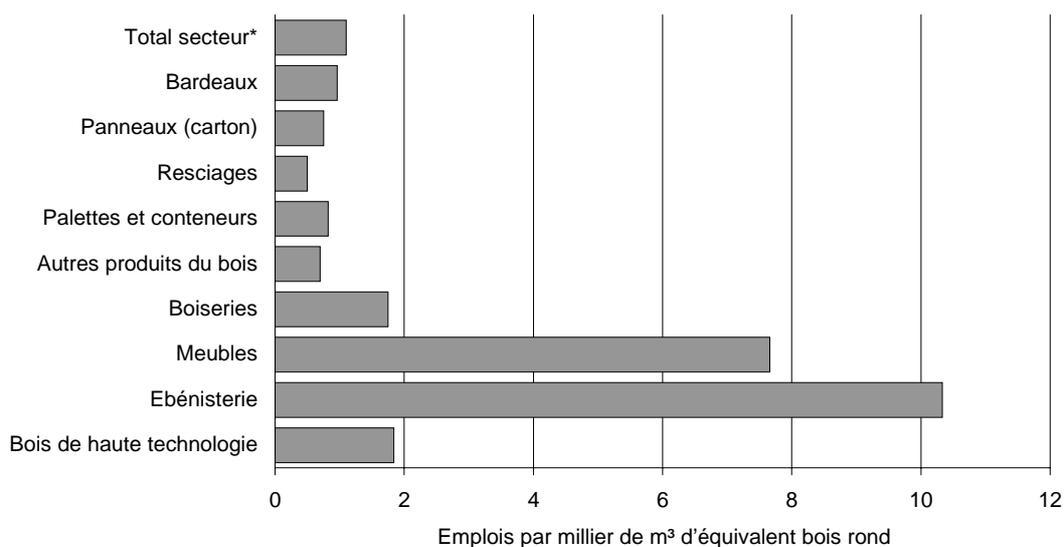
Autre tendance qui se superpose au changement structurel: on s'efforce au sein des entreprises, voire des pays, d'améliorer le niveau de la valeur ajoutée aux produits. Cette tendance remonte à fort longtemps, avec la progression du commerce des sciages et des produits semi-manufacturés par rapport au bois rond, ainsi que du papier et des produits dérivés par rapport au bois à pâte et à la pâte. Les récentes réductions tarifaires encouragent cette tendance (Brooks, 1999).

L'Indonésie illustre parfaitement cette évolution. Dans les années soixante-dix, ce pays a connu un boom de ses exportations de grumes. Partie pratiquement de rien, l'Indonésie est, en dix ans, devenue le plus gros exportateur de bois tropicaux. Dans les années quatre-vingt, le gouvernement a encouragé la transformation, principalement sous forme de contreplaqué. En 1985, pour écarter la concurrence, en particulier celle du Japon, elle a interdit l'exportation de grumes. En un temps record, elle est devenue le premier exportateur mondial de contreplaqué. Durant cette période, elle a dégagé, de ses exportations, des recettes bien supérieures à celles de la Malaisie qui continuait, elle, à exporter essentiellement du bois rond (BIT, 1991). Dans les années quatre-vingt-dix, la production de contreplaqué est restée stable, alors que la production et l'exportation de composants à base de bois, de meubles et de pâte à papier montaient en flèche (Erwidodo et coll., 2000).

L'intérêt pour la transformation ne se limite pas aux exportateurs de bois tropicaux. Plusieurs pays d'Amérique latine, les Etats du nord-ouest des Etats-Unis et les pays scandinaves poursuivent des objectifs similaires. Outre la contribution plus importante que cela peut apporter aux économies nationales ou régionales, divers pays sont motivés par le potentiel d'emplois que représentent, pour le développement local, les processus secondaires. La Colombie-Britannique voit là une possibilité de réagir aux conséquences, qui commencent à se dessiner, résultant de la limitation de l'accès au bois et de la concurrence. Autre facteur allant dans le sens de cette stratégie: les qualifications des travailleurs de l'industrie forestière qui perdent leur emploi correspondent, au moins dans une certaine mesure, aux qualifications requises dans les industries à valeur ajoutée. D'après Wilson (1996), le public attend de plus en plus de l'exploitation qu'elle suscite une activité maximale au plan local, ce en échange d'un niveau acceptable de conséquences environnementales.

Il est clair que la plupart des activités de fabrication secondaire créent, par mètre cube de bois rond, bien plus d'emplois, qui viennent, dans la plupart des cas, se surajouter aux emplois offerts par le processus primaire. La figure 4.2 indique l'intensité de main-d'œuvre des différents sous-secteurs en Colombie-Britannique.

Figure 4.2. Emplois par millier de m³ d'équivalent bois rond en Colombie-Britannique



* Delcourt et Wilson, 1998.

Source: Wilson et coll., 1999.

Certains pays qui ont laissé leurs marchés décider de leur production à valeur ajoutée ont connu un développement très lent. La Nouvelle-Zélande, par exemple, continue à exporter un tiers de sa production de bois sous forme de bois rond, alors que son industrie forestière n'a pas cessé d'évoluer depuis trente ans (MAF, 2000). Au Chili, le bois rond, les copeaux et la pâte à papier sont toujours les produits les plus exportés, et ce pays n'espère pas arriver à un rapport 50/50 entre transformations primaire et secondaire avant 2010 (INFOR, 1998). Les progrès ont continué à être lents, même après la mise en place de politiques mûrement réfléchies. La Côte d'Ivoire continue à exporter essentiellement des sciages, donc des produits faiblement transformés (Gnabeli, 2001). Au Gabon, la proportion d'exportations de produits transformés est en baisse, ces produits étant presque en totalité représentés par des sciages. Ceci s'explique du fait qu'au Gabon la foresterie connaît un processus d'intégration verticale, les fabricants européens et asiatiques approvisionnant les usines de leurs pays (Julien, 1999). Il en résulte, entre autres, que, par mètre cube produit, le nombre d'emplois dans les industries de la foresterie est deux fois moins élevé au Gabon qu'en Côte d'Ivoire.

Pour favoriser la transformation locale, divers pays ont réduit leurs exportations de bois rond au moyen d'interdictions, de taxes modulées ou de taxes à l'exportation. Outre l'exemple frappant de l'Indonésie, on peut citer la Malaisie, plusieurs pays producteurs de l'Afrique occidentale, ainsi que, plus récemment, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, et aussi la Colombie-Britannique qui n'autorise l'exportation de grumes que lorsque la quantité dépasse la capacité intérieure de transformation. Cette province n'exporte donc quasiment pas de bois rond, contrairement à son voisin du sud (Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique, 1998).

Afin d'encourager la transformation, la Malaisie et l'Indonésie ont assez intelligemment usé, à différents niveaux, de restrictions à l'exportation. Elles ont ainsi contrebalancé l'escalade de prix à laquelle ces produits se heurtent dans bien des pays importateurs. Ces restrictions se multiplient et ont des effets importants sur les structures commerciales (Bourke et Leitch, 1998).

Dans une industrie largement arrivée à maturité, et dont la croissance reste globalement faible, l'expansion rapide d'une entreprise ou d'un pays producteur a tendance à se faire au détriment d'un autre. Le déferlement des exportations de contreplaqué de l'Indonésie, par exemple, a eu des retombées dans le monde entier. Le Japon a été le pays le plus touché, car ses industries de sciage et de contreplaqué reposaient toutes les deux largement sur les importations de bois rond. Depuis une vingtaine d'années, ces deux branches ont été frappées de plein fouet, les approvisionnements en bois rond n'ayant cessé de baisser et nombre de scieries ont fermé. Les plus grosses scieries dépendant alors proportionnellement plus des importations de bois rond, la restructuration de cette industrie s'est opérée en faveur des entreprises plus modestes, ce qui est un phénomène assez exceptionnel (BIT, 1991; Fujiwara et coll.).

4.2. Réorientation des investissements

Ce changement de situation a également provoqué une réorientation des investissements directs du Japon à l'étranger. Le premier des trois pics des investissements japonais dans la foresterie s'est produit au début des années soixante-dix. Il s'est caractérisé par les sociétés de négoce spécialisées dans le développement des ressources, d'abord en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est, puis en Océanie et en Afrique du Sud. Vers la fin des années soixante-dix a eu lieu un second pic d'investissements axés cette fois sur la transformation en Amérique du Nord, au Chili et dans l'Union européenne. Le dernier pic a commencé à la fin des années quatre-vingt-dix dans l'industrie de la pâte et du papier. L'objectif est de valoriser les ressources sur près de 4 millions d'hectares de plantations et de mettre en place des usines de pâte et de papier (pour plus de précisions, voir Fujiwara et coll., 2001). Le tableau général traduit une restructuration, parfois très rude, du processus primaire, une forte expansion, hors Japon, des industries de la pâte et du papier et, comme nous l'avons noté précédemment, une redistribution des cartes dans l'industrie de l'ameublement.

Ce schéma pourrait-il se reproduire dans d'autres pays? Il est clair que l'industrie japonaise avait tout contre elle: elle dépendait des importations de matières premières, la main-d'œuvre souffrait d'une concurrence sévère, les coûts salariaux étaient élevés et, depuis le milieu des années quatre-vingt, la devise japonaise était forte. Il se peut que, dans d'autres pays, l'industrie forestière soit moins exposée, mais on observe des tendances identiques dans d'autres pays, même si c'est à plus petite échelle et sur un mode plus progressif.

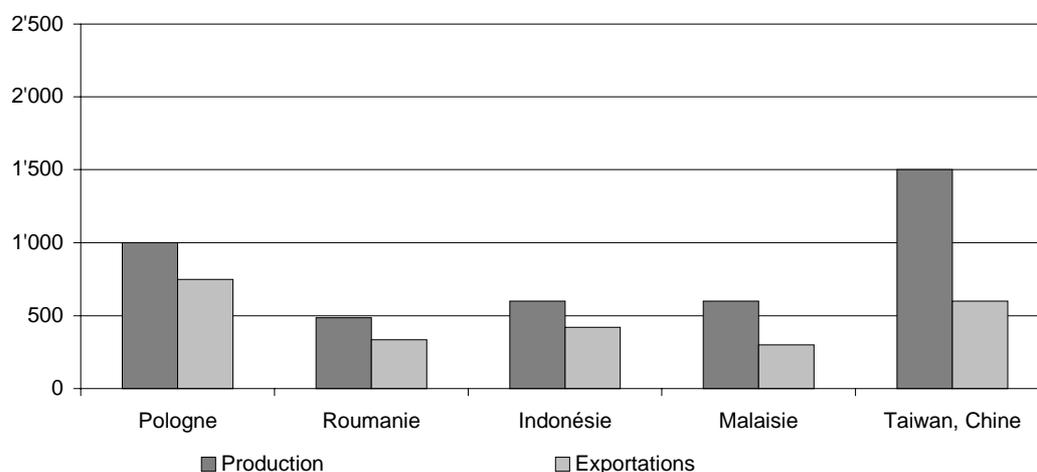
Comme on l'a vu, nombre de fusions et acquisitions opérées dans l'industrie de la pâte et du papier en Amérique du Nord et en Europe visent plus la consolidation que l'expansion. En Finlande, les investissements intérieurs de l'industrie de la pâte et du papier ont essentiellement eu pour vocation de moderniser les usines, tandis que la croissance des entreprises avait lieu à l'étranger. En 1998, les deux tiers des investissements finlandais ont été réalisés à l'étranger (Pajuaja, 2000).

L'une des principales scieries autrichiennes, Schweighofer, a fait savoir qu'elle n'entendait pas se développer sur place, mais délocaliser ses moyens de production. Au nombre des raisons avancées par cette entreprise figurent les réglementations sur l'environnement (bruit), le coût de la main-d'œuvre (charges indirectes), les coûts de transport, l'inadéquation des programmes de développement de la branche scierie, la bureaucratie, le prix trop élevé du bois, l'offre limitée et irrégulière (*Holz-Zentralblatt*, 9 oct. 1998). Certaines scieries allemandes se sont implantées en Europe orientale. De même, les scieries françaises envisagent de se développer surtout à l'étranger et les fabricants de produits à base de bois songent, pour réduire les coûts, à délocaliser leurs activités en Europe centrale et orientale (Lochu, 2000).

En Allemagne, d'après l'association de la branche, la plupart des investissements dans les industries du bois et de l'ameublement sont consacrés à la rationalisation et la maintenance plutôt qu'à l'expansion (HDH/VDM, 2000). Schieder Möbel, numéro un européen de l'ameublement, s'est, par exemple, développé essentiellement en Europe orientale, de telle sorte qu'aujourd'hui 2 700 salariés seulement sur 9 000 travaillent en Allemagne; il y en a plus de 5 000 en Pologne, les autres étant employés dans trois autres pays d'Europe (FITBB, 2000). Il arrive que les statistiques commerciales masquent ces tendances au lieu de les faire ressortir. Par exemple, les 3 pour cent de croissance enregistrés en 1997 en Allemagne dans le secteur ameublement résultent presque totalement d'importations en provenance des filiales d'Europe orientale (Klaas, 1997).

Comme le montre la figure 4.3, dans de nombreux pays où les exportations de meubles ont rapidement augmenté depuis dix ans, le ratio d'exportation se situe entre 40 et 80 pour cent.

Figure 4.3. Production et exportations de certains grands producteurs de meubles à bas coût en 1996
(millions d'euros)



Source: UE, 1997.

Il faut également citer la Hongrie, avec un ratio de 80 pour cent, et la Slovaquie avec plus de 50 pour cent (*Holz-Zentralblatt*, 12 avril 1999). Comme le montre le tableau 4.6, parmi les quinze principaux pays exportateurs de meubles, ne figurent actuellement que quatre pays en développement – Brésil, Chine, Mexique, Malaisie –, mais ils sont déjà 10 sur 15 parmi les exportateurs nets (Kaplinsky et Readman, 2000). Aux Etats-Unis et en Europe, l'érosion des balances commerciales pour le secteur ameublement incite à penser que, dans les pays en développement et en Europe centrale et orientale, ce secteur va continuer à connaître une croissance bien plus rapide, et ce principalement au détriment de la production des Etats-Unis, de l'Union européenne et du Japon. Cette tendance est largement alimentée par les détaillants et/ou fabricants des pays importateurs qui font fabriquer des produits dans les pays exportateurs émergents.

Tableau 4.6. Les quinze premiers exportateurs de meubles

	Exportations brutes 1998	Exportations nettes 1994	Exportations nettes 1998	Variation nette des exportations 1994-1998 (%)
Italie	8 630 577	6 105 304	7 831 184	28
Chine	2 821 435	1 381 813	2 725 245	97
Canada	4 252 591	325 575	1 804 207	454
Danemark	2 022 567	1 412 453	1 323 069	-6
Mexique	1 841 054	259 010	1 190 136	359
Malaisie	1 115 158	698 678	1 052 131	51
Espagne	1 443 719	251 493	741 453	195
Suède	1 341 673	254 047	494 747	95
Roumanie	435 571	375 898	382 337	2
Indonésie	355 065	754 535	339 029	-55
République tchèque	639 630	123 825	331 622	168
Hongrie	430 546	-1 126	228 092	-2 035
Brésil	342 880	229 978	135 197	-41
République de Corée	187 803	28 289	76 515	170
Slovaquie	195 571	107 176	63 424	-41
Total autres	18 866 371	-12 225 777	-21 999 129	80
Total	44 922 211	-363 909	-3 374 799	827

Source: Kaplinsky et Readman, 2000.

Certains observateurs et fabricants sont d'avis qu'on ne pourra pas arrêter la tendance à sous-traiter dans les pays à bas salaires les activités à forte densité de main-d'œuvre comme la tapisserie ou la fabrication de produits en bois et de meubles bas de gamme (*Holz-Zentralblatt*, 14 janv. 2000). La délocalisation a également été très importante en Asie: presque toutes les entreprises d'ameublement de Hong-kong, Chine, sont parties en Chine continentale, celles de Taiwan, Chine, et de Singapour suivant le mouvement (CEE/FAO, 2000). Marchés en expansion, futures sources de matières premières, régions à faibles coûts, tous ces éléments vont dans la même direction. Comme le dit Peter Massey, responsable des produits bois de la Commonwealth Development Corporation: «Cette industrie (des produits forestiers) se déplace du nord vers le sud et de l'ouest vers l'est» (*Financial Times*, 7 déc. 1998). Ce commentaire vise essentiellement l'industrie du bois, de la pâte et du papier, mais pourrait également s'appliquer à d'autres sous-secteurs.

4.3. Cap sur le développement durable

Vers une définition internationale du développement forestier durable

Dans le cadre des accords adoptés en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, diverses initiatives ont été prises de par le monde afin de définir, en termes plus précis et plus opérationnels, la notion d'aménagement durable des forêts.

Ces nouvelles définitions ont permis d'élargir le concept traditionnel qui reposait sur la durabilité de la production de bois. On a formidablement progressé dans la formulation d'un concept commun. Depuis, neuf forums régionaux, rassemblant 140 pays, ont permis d'arriver à des accords. Les pays ont adopté une série de critères et d'indicateurs qui rassemblent, d'une part, différentes conditions, considérées comme vitales pour la protection et le maintien des fonctions de protection et de production ainsi que des fonctions sociales des forêts et, d'autre part, des conditions jugées nécessaires si l'on veut que les forêts contribuent au développement durable dans son ensemble.

Les critères nationaux/régionaux permettent de définir le développement durable sur la base des priorités nationales et locales. Ils servent également de référence pour l'évaluation et le contrôle de la situation et des tendances. Ce même concept a été appliqué à l'échelon de l'unité de gestion, en reprenant des éléments similaires, auxquels on a accordé plus d'importance de façon à tenir compte des conditions locales et de la complémentarité entre les différents groupes forestiers. D'un point de vue international, les critères sont très similaires d'une région à l'autre, le concept et la définition de la durabilité étant virtuellement les mêmes. La mise en application varie considérablement suivant les pays. Elle se poursuit dans toutes les régions, parallèlement à une meilleure compréhension des éléments de la durabilité et de leurs interrelations. Même lorsque l'on aura résolu, à l'aide de critères et d'indicateurs, les problèmes conceptuels et pratiques que posent la définition et le contrôle, on ne disposera pas d'une définition définitive de ce qu'est la durabilité; de par sa nature, la durabilité n'est en effet que le reflet des besoins et des valeurs d'une société, en fonction desquels elle ne cesse d'évoluer.

Meilleure prise de conscience de la dimension sociale et de la participation des principaux groupes

Au fil des années, on a pris de plus en plus conscience de la nécessité de ne pas limiter le débat aux gouvernements, ni aux problèmes environnementaux et économiques. Au cours des négociations, on s'est efforcé d'observer des pratiques de transparence et de participation. A chacune de ses sessions, le Forum intergouvernemental des Nations Unies sur la foresterie permettra aux différents intéressés de dialoguer grâce à la représentation des principaux groupes identifiés dans le programme Action 21, y compris l'industrie, les travailleurs et les populations indigènes. Les travaux du forum suivront les trois axes du développement durable, et l'on envisage que le développement social soit l'objet d'un thème spécifique (Nations Unies, 2000). Le dialogue portant sur la politique internationale n'a été que le sommet de l'iceberg.

Adoption du développement durable par les gouvernements et le secteur privé

Les débats et engagements internationaux ont donné le jour à de très nombreuses initiatives de la part des secteurs privé et public. De façon à être cohérents avec une notion plus large de la durabilité, de nombreux pays ont modifié leur législation sur la foresterie. Quelque 120 pays ont rédigé des programmes forestiers nationaux afin de donner une réalité à ce concept.

Les pays producteurs et consommateurs de produits forestiers tropicaux, rassemblés au sein de l'Organisation internationale des bois tropicaux, s'étaient fixé l'objectif très ambitieux d'arriver à un aménagement durable de toutes les forêts tropicales en l'an 2000. Les principaux organismes donateurs ont révisé leurs politiques. La Banque mondiale, par exemple, a mis en place une équipe pour le développement écologiquement et socialement durable des forêts et s'appête à revoir totalement sa stratégie (Blaser et Douglas, 2000). Pour l'Union européenne (1999), la stratégie de développement des forêts doit établir un

équilibre entre protection de l'environnement, développement économique compétitif et progrès social.

Le World Business Council for Sustainable Development, association de sociétés multinationales, a lancé un projet pour le développement durable de l'industrie forestière après une étude intitulée «Vers un cycle durable du papier», étude demandée par l'industrie de la pâte et du papier et publiée en 1997 par un groupe de réflexion. La gestion durable des forêts est donc devenue un objectif difficile à définir, sans parler de sa concrétisation. Aux Etats-Unis, l'initiative de gestion durable des forêts, bien qu'elle se limite fondamentalement à des objectifs écologiques, a été qualifiée «d'effort, à la fois hardi et ambitieux, afin de révolutionner la gestion des forêts et toute l'industrie des produits forestiers» (AF&PA, 2000). Le Conseil recommande un équilibre entre la protection de l'environnement, la justice sociale et la croissance économique. L'accord sur les plantations, conclu par l'industrie forestière de Nouvelle-Zélande, poursuit le même objectif (MAF, 2000). Au Brésil, l'industrie forestière tropicale recherche un modèle de développement qui soit socialement équitable et viable pour l'économie et l'environnement (ABIMCI, 1999).

Les investisseurs accordent, eux aussi, de plus en plus d'attention à ce concept de durabilité. En septembre 1999, on a mis en place un indice Dow Jones de durabilité (www.sustainability-index.com) qui donne une évaluation systématique des entreprises. Stora Enso a été la première société à y figurer (*Holz-Zentralblatt*, 1^{er} oct. 1999). Il y a un nombre croissant de sociétés et d'associations qui publient des communiqués ou des rapports sur leur responsabilité sociale, on y traite des effets sur l'environnement, de la façon de gérer l'activité, des activités communautaires et des relations entre travailleurs et employeurs. La certification est de plus en plus appréhendée comme un moyen d'évaluer dans quelle mesure le concept est mis en pratique.

Progrès de la certification

Après des débuts un peu lents à l'aube des années quatre-vingt-dix, la certification est en plein essor. L'étendue des forêts certifiées est de 60 millions d'hectares. Le Forest Stewardship Council (FSC) et la Pan-European Forest Certification (PEFC) sont actuellement les deux principaux dispositifs. La tendance semble vouloir continuer à s'accélérer puisque la plupart des 100 principales entreprises du secteur vont, quel que soit l'endroit où elles se trouvent, se lancer dans la certification d'ici 2002 (PriceWaterhouse Coopers, 2000).

Les normes de certification mises en place dans les différents pays ou groupes de pays se réfèrent souvent à des normes ou des indicateurs internationaux. C'est le cas du PEFC qui repose sur les critères et indicateurs adoptés par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Au Canada, on a utilisé les critères de Montréal pour les forêts tempérées et boréales. Dans les pays tropicaux, telles la Malaisie ou l'Indonésie, les normes se réfèrent aux directives de l'OIBT (Organisation internationale des bois tropicaux) sur l'aménagement durable des forêts tropicales. Si la plupart de ces processus reposent sur les résultats, on a aussi essayé de mettre en route une certification des processus de gestion qui soit une adaptation des normes ISO à la foresterie, mais on y a progressivement intégré ou ajouté les processus basés sur les résultats (OIBT, 1998a).

A l'origine, la certification visait à promouvoir un bon aménagement des forêts tropicales. C'est également l'idée de l'alliance Banque mondiale/WWF qui a pour objet d'arriver à faire certifier 200 millions d'hectares dans le monde. A l'heure actuelle, le processus a cependant essentiellement progressé dans les pays industrialisés, en particulier en Europe. Même le FSC, qui est le seul à avoir une dimension planétaire et qui s'est heurté à une certaine résistance en Europe, observe que la plupart des zones qu'il a

certifiées se trouvent dans l'hémisphère nord. Dans les pays en développement comme le Brésil, l'Indonésie ou l'Afrique du Sud, les forêts certifiées sont bien plus souvent des plantations que des forêts naturelles. La tendance va s'accroître puisque le Canada, l'Europe et la Nouvelle-Zélande ont l'intention de certifier des zones importantes.

La démarche n'était pas intentionnelle, mais les pays industrialisés dominant le commerce international des produits forestiers, on pouvait s'y attendre. La question s'est alors posée de savoir si la certification se borne à ratifier l'état des choses. Cela signifie-t-il que les forêts bien gérées se voient décerner un label, les autres restant en l'état, ou peut-on y voir un encouragement à l'amélioration? La première vague de certification n'ayant souvent imposé en pratique que peu de changements, il est prématuré de répondre. De toute façon, il ne fait aucun doute que la certification ne disparaîtra pas. Dans la plupart des pays, on ne se demande plus s'il faut ou non certifier, mais quel est le processus le plus approprié.

La question consistant à savoir s'il faut ou non certifier étant largement résolue, l'attention se porte maintenant sur le risque de confusion et l'adhésion limitée que peut entraîner la prolifération des différents processus. On réclame de plus en plus, l'industrie n'étant pas seule à le faire, une reconnaissance mutuelle. On a commencé à se consulter sur la compatibilité des différentes normes, sur leur comparabilité, sur les modes d'harmonisation des concepts. Malheureusement, le débat promet d'être long et contradictoire. Lorsqu'il s'agit de certification, comme de développement durable dans son ensemble, les aspects sociaux jouent, comme nous le verrons dans le chapitre 5, un rôle de plus en plus important.

En résumé: une matrice complexe, faite d'une superposition de mouvements

Il ressort de tout ce qui précède que le secteur est bien «en mouvement». Certains de ces mouvements répondent à une relation directe de cause à effet. D'autres, tels les changements structurels, sont à la fois cause et effet, d'où un renforcement de la tendance.

En résumé, les faits marquants sont les suivants:

- Dans le secteur, la mondialisation prend de la vitesse, le commerce connaissant une croissance disproportionnée, souvent sous forme de «commerce captif» induit par l'externalisation et les investissements directs réalisés par les pays importateurs à l'étranger.
- Les sociétés multinationales et transnationales dominent de plus en plus tous les sous-secteurs. Depuis quelques années, d'importants investissements directs étrangers de pays récemment industrialisés s'ajoutent aux flux traditionnels. Depuis dix ans, même les PME s'internationalisent de plus en plus.
- La taille des entreprises varie de façon significative suivant les sous-secteurs. Dans l'ensemble, leur taille moyenne et le degré de concentration restent faibles, mais l'ajustement structurel s'accélère dans tous les sous-secteurs et favorise les grosses unités intégrées verticalement et horizontalement.
- Les approvisionnements en matières premières se sont déplacés, des forêts naturelles vers les plantations, du public vers le privé, du nord vers le sud, de l'ouest vers l'est. Et cela va continuer.

-
- La croissance de la consommation sera modeste dans les pays producteurs traditionnels, mais beaucoup plus rapide en Europe orientale, ainsi que dans les pays en développement ou récemment industrialisés d'Asie et d'Amérique latine.
 - La direction des investissements correspond aux régions émergentes qui vont connaître une croissance à la fois de la consommation et des approvisionnements en matières premières. L'investissement du secteur privé dans la foresterie traduit une forte préférence pour les plantations par rapport à la gestion des forêts naturelles. En conséquence, le centre de gravité de l'activité se déplace vers le sud et l'est.
 - Pour un certain nombre de produits, les fabricants à bas coûts des pays en développement et d'Europe orientale ont fait surface. Leur capacité a souvent été financée par l'investissement direct étranger. En particulier dans le secteur du meuble, ils ont rapidement gagné des parts de marché au détriment des fabricants traditionnels.
 - Le secteur a largement adopté le principe du développement durable, ce qui commence à influencer sur les pratiques, en particulier dans la foresterie. De plus en plus d'entreprises sont conscientes que pour l'emporter sur la concurrence elles ont tout intérêt à montrer qu'elles sont écologiquement et socialement responsables. La certification, qui atteste de manière indépendante et crédible que les entreprises sont attachées au développement durable, à la bonne gestion des ressources, est de plus en plus courante et devrait se développer.

5. Conséquences pour le travail décent

Le présent chapitre est consacré à l'analyse des implications, sur le plan social et de la main-d'œuvre, des diverses évolutions relevées dans les chapitres précédents. Les implications seront examinées sous quatre rubriques, qui correspondent aux quatre composantes du travail décent:

- emploi et revenus;
- protection sociale et qualité de l'emploi;
- droits au travail;
- dialogue social.

5.1. Emploi

Les emplois poussent-ils sur les arbres? Le volume de l'emploi dans le secteur forestier

L'examen qui suit se fonde sur une recherche d'envergure menée sur un large éventail de sources de données sur l'emploi pour les industries forestières. Il laissera toutefois beaucoup de choses dans l'ombre. Il est bien connu qu'il est difficile d'obtenir des données fiables en matière d'emploi, en particulier sous la forme de séries chronologiques cohérentes. Même au Canada, pays doté d'un système avancé de collecte de données, des discordances importantes ont été constatées d'une source à l'autre (NRRC, 1997). Comme il fallait s'y attendre, dans certains cas, les données relatives à un même pays et une même catégorie d'emploi diffèrent selon qu'il s'agit de sources nationales ou d'informations obtenues dans les séries de données internationales, notamment la base de données de l'ONUDI sur l'emploi dans le secteur manufacturier ou EUROSTAT, le service de statistique de la Commission européenne.

Une des sources de ces discordances réside dans les définitions. Certaines sources reprennent uniquement ce qu'on pourrait appeler les «emplois de base des industries forestières» tels que définis dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI). D'autres vont plus loin mais n'expliquent pas exactement ce qui a été ajouté. Les catégories de base sont:

- la foresterie (y compris le bûcheronnage);
- les industries du bois (sauf l'ameublement);
- les produits du secteur des pâtes et papiers;
- l'ameublement (sauf l'ameublement autre qu'en bois).

Ces catégories excluent certains groupes de travailleurs directement occupés en foresterie, notamment les agents forestiers et ceux qui assurent des services essentiels tels que les transports, ou qui sont actifs dans la commercialisation et le commerce des produits forestiers sans toutefois être occupés par des entreprises du secteur forestier. Cette différence peut être importante. En Colombie-Britannique, par exemple, les quatre catégories de la CITI prises ensemble donnent un emploi total dans le secteur sylvicole de

87 000 personnes en 1999, alors que l'inclusion de services tels que les transports, le commerce et le secteur public donne un total de 104 000 personnes. L'écart est de près de 20 pour cent. De même, les petites entreprises, notamment l'artisanat, forment une part non négligeable de l'ensemble du secteur du bois mais ne sont pas comptabilisées dans les statistiques industrielles, qui prennent uniquement en compte les établissements comptant plus de 20 travailleurs.

Des affirmations gonflées et quelque peu trompeuses au sujet de l'apport des industries forestières à l'économie nationale en termes de valeur ajoutée, d'exportations, d'emploi et autres éléments ont été publiées, qui évoquent la notion de «forestry cluster» (grappe d'activités liées à la foresterie). Hazley (2000), un des tenants de cette notion, a basé les estimations relatives au secteur de la foresterie dans l'Union européenne sur l'ensemble des catégories ci-dessus auxquelles il ajoute un deuxième cercle, plus large, de fournisseurs et de services: fabrication de machines à travailler le bois, colle pour panneaux ou matériaux de remplissage et de revêtement pour le papier. Cela va jusqu'à inclure l'édition et l'imprimerie, secteur qui utilise le papier. Cette conception est pour le moins non intuitive: elle crée de nouvelles zones d'incertitude en matière de définitions et la nécessité d'extrapolations et d'estimations.

L'estimation de l'emploi global dans le secteur, telle que présentée à la figure 5.1 et au tableau 5.1, se fonde sur les emplois du secteur formel dans les branches de la foresterie, des articles en bois, des pâtes et papiers et de la fabrication de meubles. Dans certains pays producteurs importants, les données sont à ce point lacunaires qu'il a fallu utiliser celles de la dernière année pour laquelle on en dispose, plutôt que celles d'une année de base commune. Dans la plupart des cas, les données concernent la fin des années quatre-vingt-dix mais, dans d'autres, elles remontent à 1991.

Même si l'on tient compte de la mise en garde ci-dessus, dans bon nombre de cas, les chiffres sont manifestement insuffisants. L'Inde, par exemple, pays d'un milliard d'habitants, est signalée dans la base de données de l'ONUDI comme comptant à peine 7 000 travailleurs occupés dans la fabrication de meubles. En réalité, ils doivent être plusieurs centaines de milliers. En ce qui concerne la foresterie, des estimations ont dû être utilisées même pour certains pays industrialisés.

Les chiffres relatifs au secteur informel et à l'emploi de subsistance sont tout au plus des estimations empiriques et doivent être traités comme tels (pour un examen plus complet de cet aspect, voir Poschen, 1997). Les estimations ont été faites en 1997: elles tentent de donner une idée des ordres de grandeur probables, sans prétendre à la précision. Par conséquent, les chiffres ci-dessous ne peuvent être valablement comparés avec ceux publiés en 1997 en vue de rechercher des tendances. Ils entendent être le meilleur instantané possible.

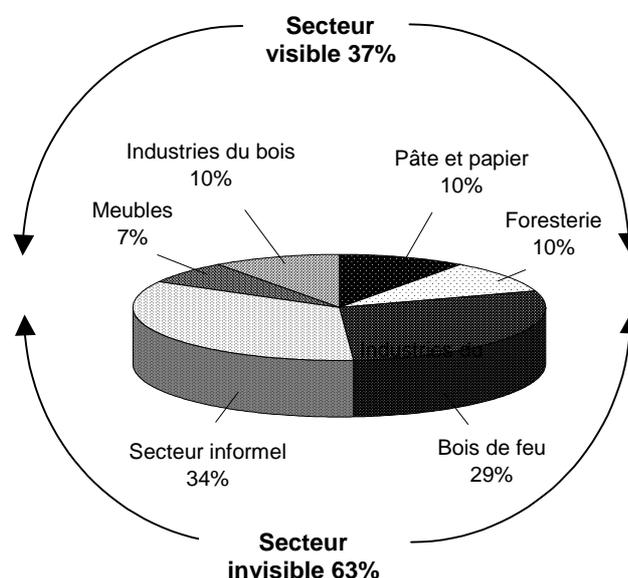
Tableau 5.1. Estimation de l'emploi dans le secteur forestier à la fin des années quatre-vingt-dix

Sous-secteur	Secteur formel (millions d'équivalents temps plein)	Secteur informel et de subsistance (millions d'équivalents temps plein)	Total par sous-secteur (millions d'équivalents temps plein)
Foresterie	4,7	13,6	18,3
Industries du bois	4,6	9,1	13,7
Ameublement	3,5	6,9	10,4
Pâtes et papiers	4,6	n.d.	4,6
Total	17,4	29,6	47,0

n.d. = non disponible.

Source: Secteur formel: regroupement de diverses statistiques nationales et internationales; secteur informel et de subsistance: Poschen, 1997.

Figure 5.1. Ventilation de l'emploi dans le secteur forestier (estimation)

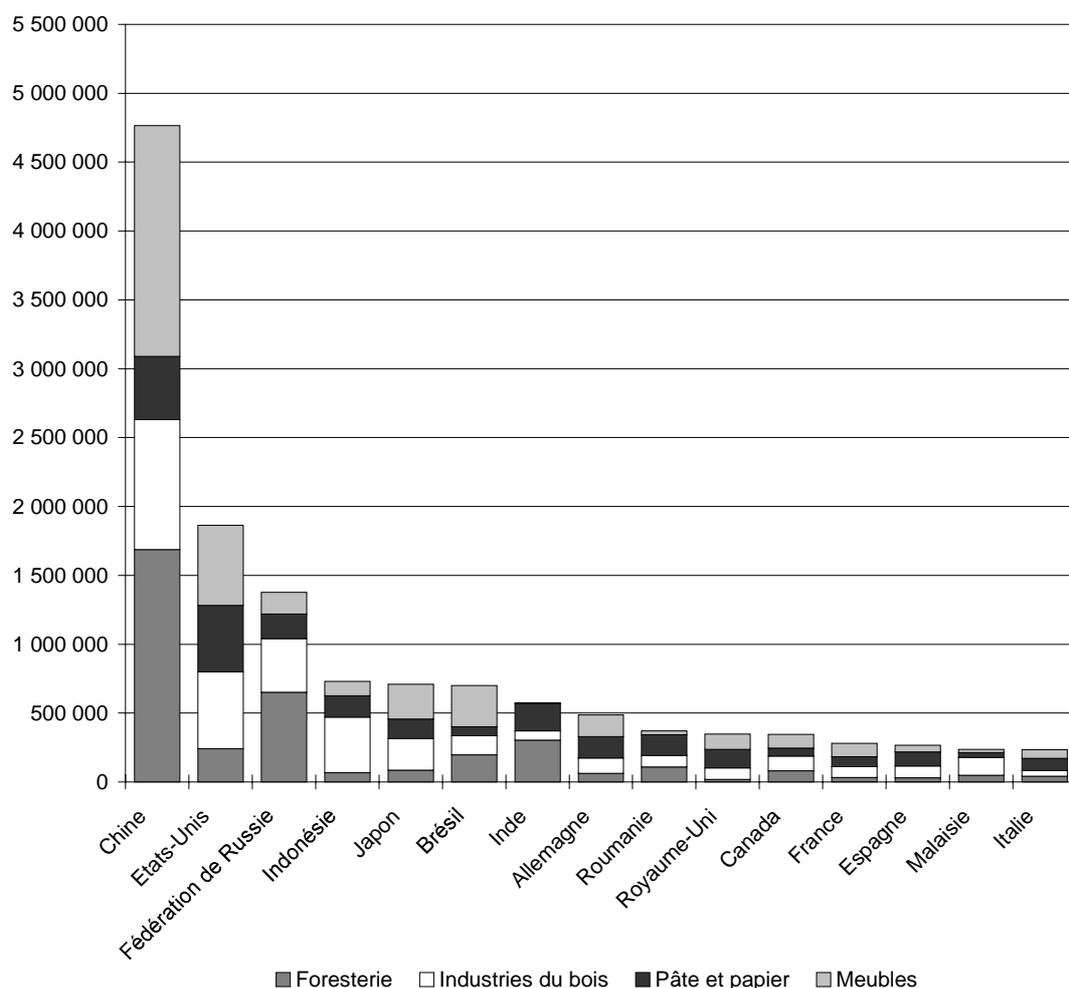


Source: Poschen, 1997 (données mises à jour).

Compte tenu de toutes les réserves exprimées ci-dessus, il apparaît que l'emploi dans les industries forestières dans le monde s'élève à quelque 47 millions de travailleurs. Dans le secteur formel, il dépasse 17 millions. Il devrait être en recul de près d'un million au cours des prochaines années en raison de l'effet combiné des restructurations et des restrictions à l'exploitation des forêts en Chine (*China Green Times*, 8 déc. 2000). L'emploi dans le secteur informel et de subsistance est beaucoup plus important. Il a été estimé, avec beaucoup de réserves, à quelque 30 millions, mais il pourrait très bien atteindre le double de celui du secteur formel.

La figure 5.2 présente les 15 premiers pays par volume de l'emploi dans le secteur formel. On y trouve cinq pays en développement et deux pays en transition. Comme indiqué ci-dessus, l'Inde occuperait une place plus élevée dans cette hiérarchie si l'on disposait d'un chiffre plus réaliste pour le secteur de la fabrication de meubles.

Figure 5.2. Classement des pays en fonction du nombre d'emplois dans le secteur forestier (fin des années quatre-vingt-dix)



Source: Statistiques nationales.

Tendances de l'emploi

Comme expliqué ci-dessus, il est impossible de se fonder sur des chiffres à l'échelle mondiale pour examiner les tendances de l'emploi. C'est la raison pour laquelle le tableau 5.2 a été établi pour 21 pays pour lesquels on disposait de séries complètes de données. On y retrouve la plupart des grands pays producteurs. Dix d'entre eux sont des pays industrialisés et onze, des pays en développement ou en transition. La taille de l'échantillon est réduite mais semble suffisante pour tirer un certain nombre de conclusions.

Dans les pays industrialisés, à l'exception des Etats-Unis, l'emploi a reculé. Partout, la production des industries forestières a crû au cours de la même période, mais il s'agit en grande partie d'une croissance sans création d'emplois. Aux Etats-Unis, la production d'articles en bois et de meubles (au contraire du papier), alimentée par l'expansion exceptionnelle de l'économie américaine tout au long de la décennie, a augmenté plus rapidement encore que la productivité, créant ainsi des emplois nouveaux. La chute la plus prononcée a concerné les pays producteurs techniquement les plus avancés du nord de l'Europe.

Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, l'emploi dans le secteur de la foresterie a reculé. Même aux Etats-Unis, le ralentissement de l'économie en 2000 a suffi à provoquer une baisse de l'emploi dans le secteur du bûcheronnage. Certains sous-secteurs ont maintenu les taux d'emploi en dépit d'un recul à l'échelon mondial: c'est le cas des industries du bois en France et de l'industrie du papier au Japon. D'autres ont même, à contre-courant de la tendance générale, connu une croissance, notamment les industries du bois au Canada et en Nouvelle-Zélande ou les fabricants de meubles en Autriche et au Royaume-Uni.

Tableau 5.2. Tendances de l'emploi sur la base des statistiques disponibles pour 21 pays

Pays	Période	Foresterie	Bois	Ameublement	Papier	Total
Autriche	1990-98	↘	↘↘	↗	↘↘	↘
Canada	1990-98	n.d.	↗	↘	↘	↘
Finlande	1990-98	↘↘	↘↘	↘	↘↘	↘↘
France	1995-98	↘↘	→	↘	↘↘	↘
Allemagne	1991-98	↘↘ *	↘↘	↘	n.d.	↘
Japon	1990-98	↘↘ *	↘↘	↘↘	→	↘
Nouvelle-Zélande	1990-97	↘↘ *	↗↗	→	→	↘↘
Suède	1990-98	↘↘	↘↘	→	↘↘	↘↘
Royaume-Uni	1990-98	↘↘	↗	↗↗	↘↘	↘↘
Etats-Unis	1991-2000	↘	↗↗	↗↗	↘	↗
Brésil	1990-95	n.d.	↘↘	↘↘	↘↘	↘↘
Chili	1990-98	→	↗ (→)	↗ (↘)	↗↗ (→)	↗ (→)
Chine	1990-97	n.d.	↗↗	↗↗	↗↗	↗↗
Côte d'Ivoire	1995-97	n.d.	↗↗	n.d.	↘↘	↗
Indonésie	1990-96/97	n.d.	↗↗	↗↗	↗↗	↗↗
Inde	1990-98	n.d.	↗↗	↗↗	↗↗	↗↗
Malaisie	1990-97	n.d.	↗↗	↗↗	↗↗	↗↗
Afrique du Sud	1990-96	n.d.	↗↗	↗↗	→	↗
Philippines	1990-97	n.d.	↘↘	↘↘	↗↗	↘↘
Roumanie	1990-98	→	↘	↘↘	↘	↘↘
Fédération de Russie	1990-98	↘↘	↘↘	↘↘	↘↘	↘↘

n.d. = (non disponible).

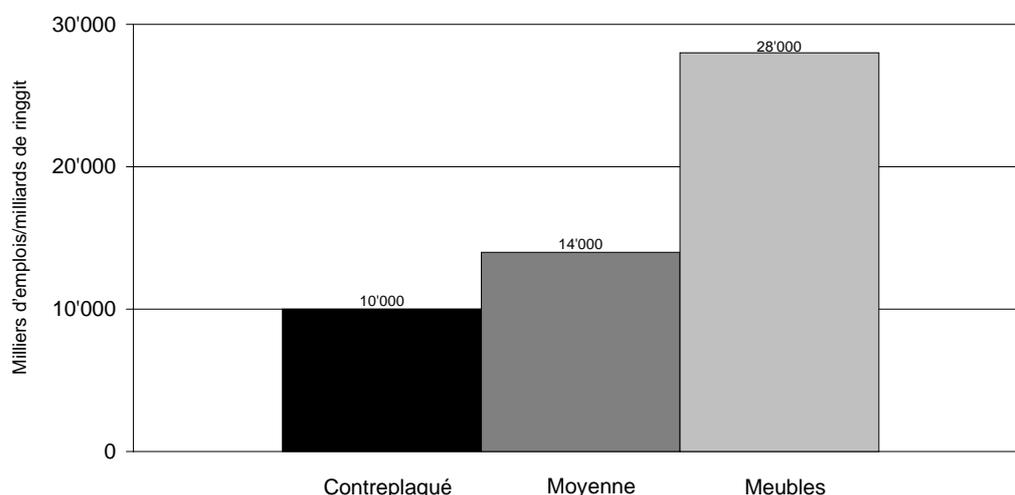
Légende: Variation > +/- 2% = hausse/baisse: ↗/↘
 Variation < 2% = stable: →
 Variation > +/- 10% = forte hausse/baisse: ↗↗/↘↘

Les deux pays en transition (la Roumanie et la Russie) ont été aux prises avec d'importantes crises économiques et politiques. En Russie, la récession a ramené la production et les exportations à des niveaux comparables à ceux des années quarante. Les marchés d'exportation, qui absorbent 80 pour cent de la production de meubles roumaine, ont amorti dans une certaine mesure l'effondrement des marchés intérieurs (*Holz-Zentralblatt*, 8 nov. 1999). Dans les deux pays, la restructuration et la privatisation ont entraîné des licenciements massifs dans les anciennes entreprises d'Etat. En Russie, plus d'un million d'emplois ont été perdus entre 1990 et 1999 (Petrov 2000, et ONUDI 2000 pour l'ameublement). C'est en particulier dans les zones reculées pratiquant une

monoculture économique basée sur les entreprises du secteur de la foresterie que ces licenciements ont entraîné des taux élevés de chômage. L'avenir réserve peut-être de nouvelles épreuves. Les études portant sur ces entreprises en Russie montrent que la production a baissé beaucoup plus fortement que les niveaux d'emploi, ce qui semble indiquer que les entreprises ont aujourd'hui davantage de personnel excédentaire que du temps de l'économie planifiée (Carlsson et coll., 2000).

Dans la plupart des pays en développement, en revanche, les industries du secteur ont été des créatrices d'emplois dynamiques. Selon toute probabilité, le recul au Brésil résulte des turbulences économiques de la première moitié des années quatre-vingt-dix, période à laquelle correspondent les données. Les Philippines paient le tribut de la déforestation des quarante dernières années. Seule l'industrie du papier, approvisionnée par les plantations, a créé de nouveaux emplois. Tous les autres pays ont vu augmenter l'emploi dans l'ensemble des sous-secteurs. En Malaisie, l'investissement direct étranger a largement contribué à la création d'emplois, en particulier dans le secteur de l'ameublement, dans lequel l'investissement nécessaire par emploi est beaucoup plus faible, comme le montre la figure 5.3.

Figure 5.3. Investissement moyen par poste de travail en Malaisie au milieu des années quatre-vingt-dix



Source: Ho et coll., 2001.

Une partie du recul apparent de l'emploi en termes des catégories conventionnelles de la CITI, a-t-on fait observer, est peut-être due à la «dérive statistique» du secteur manufacturier au secteur des services, suite à un changement de statut (NRRC, 1997). Les conducteurs de poids lourds qui transportent le bois pour une scierie, par exemple, sont comptabilisés comme travailleurs du secteur du bois tant qu'ils émargent à la scierie pour leur salaire. Lorsque ce transport est externalisé à un sous-traitant qui a le transport pour activité principale, ces emplois disparaissent des statistiques spécifiques de la CITI pour le secteur de la foresterie et se confondent avec celles du secteur des transports généraux. En ce qui concerne les pays figurant dans le tableau, nous estimons qu'il s'agit d'un facteur qui entre en ligne de compte dans des cas comme celui du Brésil, où l'externalisation ne s'est généralisée qu'au début des années quatre-vingt-dix. Dans la plupart des autres pays, l'externalisation soit a été antérieure à la période concernée, soit était encore rare et, partant, peu susceptible d'altérer les constatations de base.

Quelle est dès lors la cause de l'écart important entre les tendances de l'emploi dans les pays en développement et dans les pays industrialisés? Les règles qui les régissent sont-elles différentes, ou est-ce la même équation de base qui produit des résultats différents en

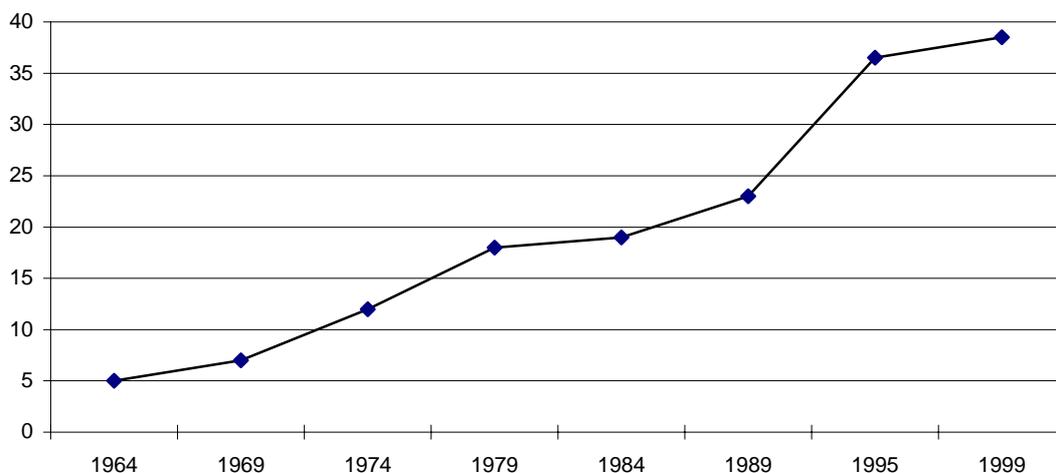
raison de la valeur actuelle des variables qu'elle comporte? Nous démontrerons dans ce qui suit que c'est la seconde explication qu'il faut retenir.

Production, productivité et emploi

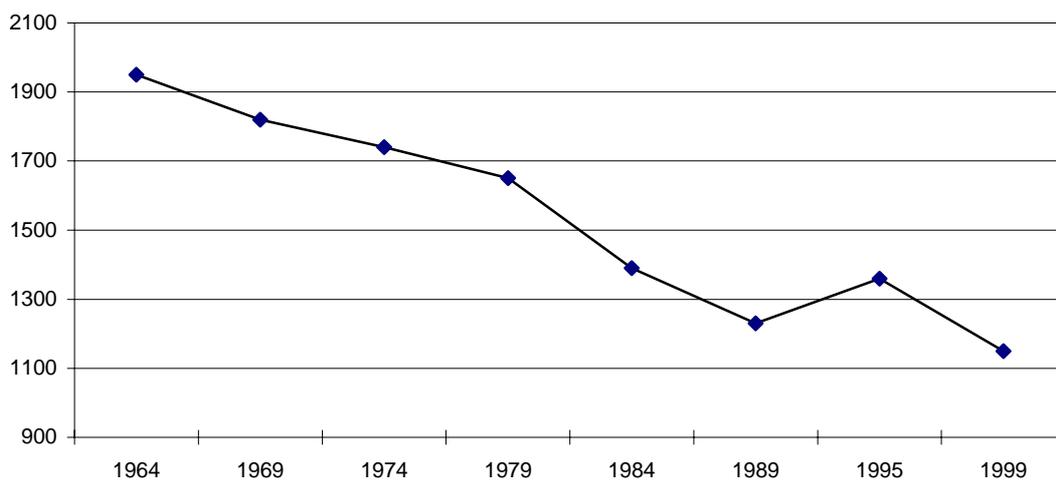
La figure 5.4 est basée sur une longue série chronologique de diverses variables importantes pour le mobilier de salon en Allemagne. Une analyse chronologique de la relation entre ces variables fournit d'importants éléments de compréhension de la dynamique de l'emploi dans le secteur pris globalement.

Figure 5.4. Secteur du mobilier de salon en Allemagne, 1964-1999

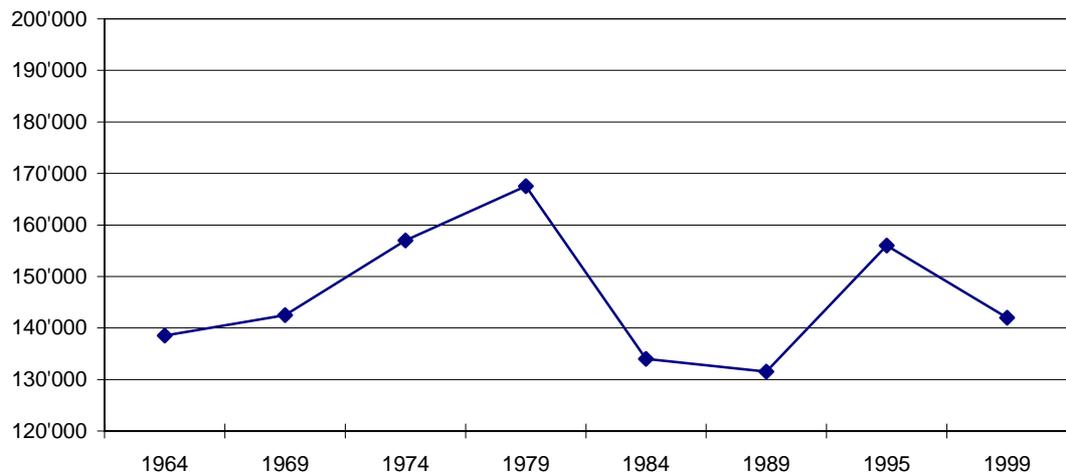
a) Chiffre d'affaires (milliards de DM)



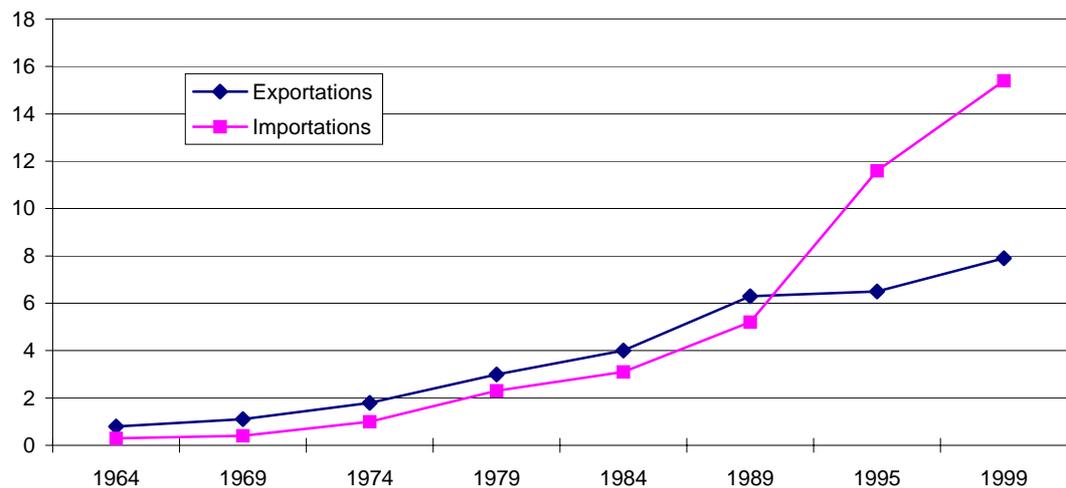
b) Nombre d'entreprises



c) Emplois



d) Echanges internationaux (milliards de DM)



Source: HDH/VDM 2000.

Avant 1980. Dans une phase initiale, la production augmente de plus d'un tiers et l'emploi d'un quart. Les exportations et les importations sont modestes et croissent lentement. Le nombre d'entreprises diminue d'environ 15 pour cent.

1979-1984. La production est en quasi-stagnation, ce qui déclenche une chute brutale de près d'un tiers de l'emploi et accélère la disparition d'entreprises. Les exportations absorbent la quasi-totalité de l'augmentation de la production mais leur développement est parallèle à celui des importations et la balance commerciale reste positive.

1985-1989. La production connaît à nouveau une expansion rapide, en particulier grâce aux exportations. Le recul du nombre d'entreprises et d'emplois ralentit.

1990-1995. L'unification stimule fortement la production mais aussi les importations qui, pour la première fois, sont supérieures aux exportations. La courbe du

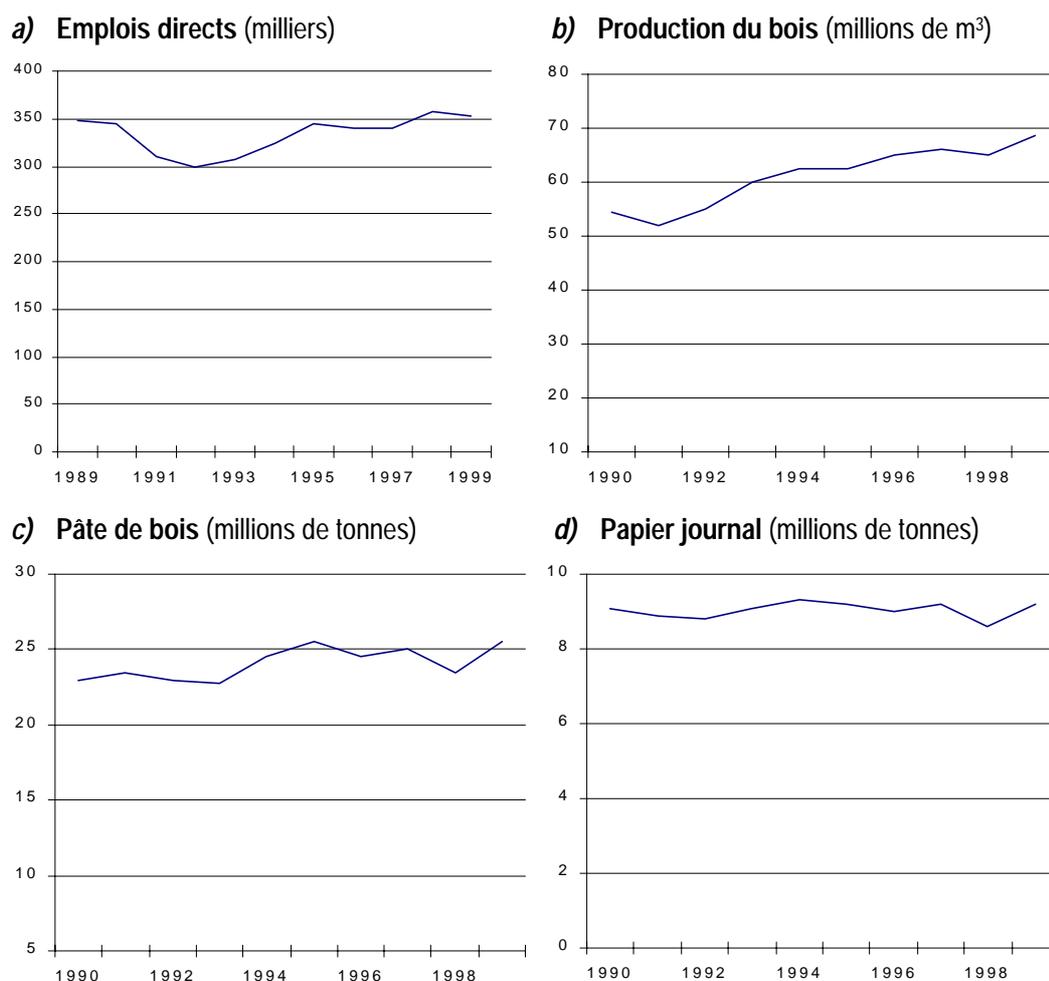
nombre d'entreprises et de travailleurs présente une «bosse» qui s'explique par les entreprises supplémentaires de l'ex-Allemagne de l'Est.

1995-1999. Nouvelle période de croissance peu soutenue orientée en grande partie vers l'exportation, et creusement du déficit de la balance commerciale associé à une forte contraction du nombre d'entreprises et d'emplois.

Cette série chronologique montre que, pour maintenir ou élever les niveaux d'emploi, la croissance doit être importante et que le ralentissement de l'activité provoque de fortes compressions des structures et de la main-d'œuvre. En règle générale, ces compressions coïncident avec de fortes augmentations de la productivité. La pression des importations peut s'intensifier considérablement et entamer gravement la part de marché et les perspectives de croissance des producteurs nationaux.

On retrouve une dynamique analogue à la figure 5.5 en ce qui concerne les industries forestières canadiennes, marquées par une contraction de plus de 10 pour cent suite à la stagnation des ventes de papier et au recul de la production de bois, suivis d'une croissance vigoureuse au cours du reste des années quatre-vingt-dix: une augmentation de 20 pour cent de la production de bois entraîne, en 1999, le rétablissement de l'emploi aux niveaux de 1989 (Natural Resources Canada, 2000).

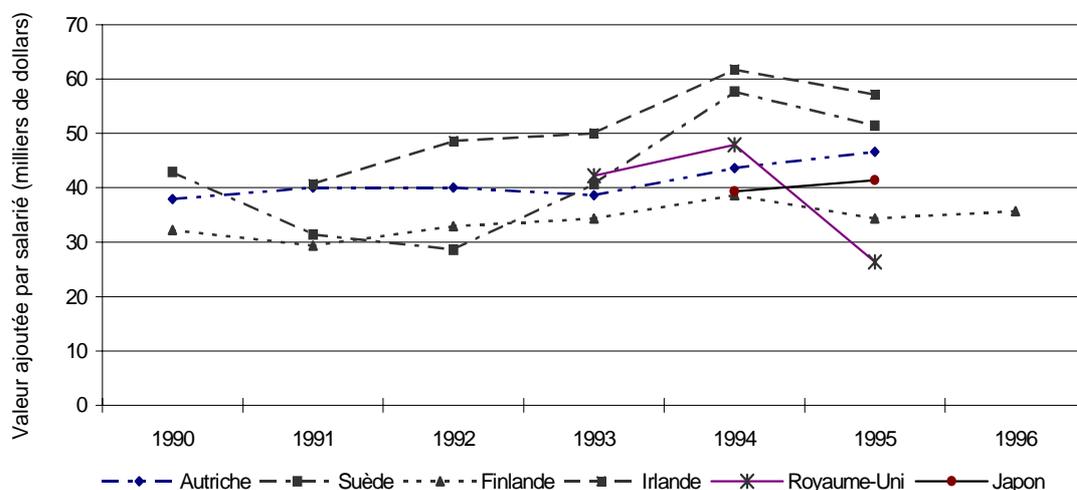
Figure 5.5. Secteur forestier au Canada, 1989-1999



Source: Ressources naturelles Canada (2000).

Le facteur clé qui relie les niveaux de production et d'emploi est la productivité de la main-d'œuvre. Il existe d'importants écarts de productivité entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. La figure 5.6 montre ces écarts dans le secteur du sciage du bois.

Figure 5.6. Productivité des opérations de sciage et dégauchissage (Union européenne et Japon)



Source: OCDE d'après Hazley (2000).

La productivité de la main-d'œuvre a fortement progressé dans toutes les régions et tous les secteurs, souvent à un rythme plus rapide que celui de la productivité dans d'autres secteurs de production et dans l'ensemble de l'économie. Quelques exemples:

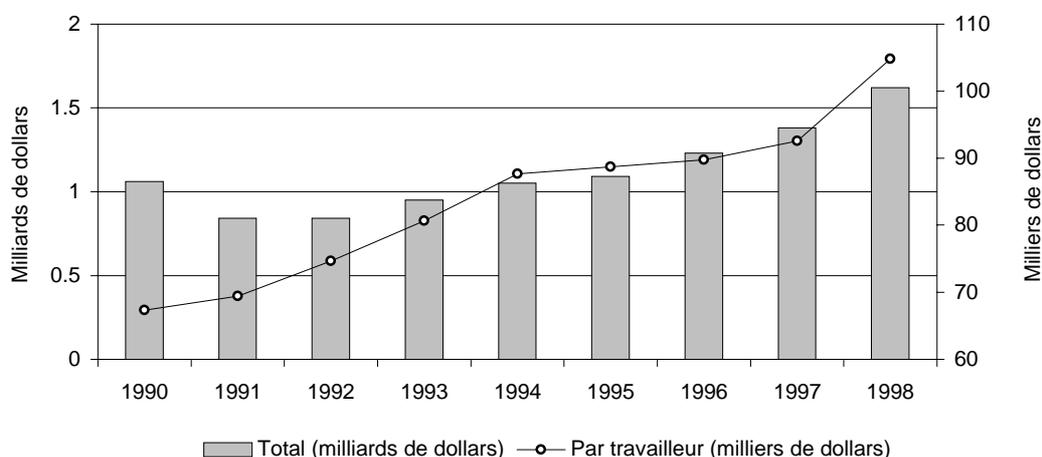
- L'augmentation de la productivité dans le secteur de la transformation du bois dans l'Union européenne a été supérieure de 40 pour cent à celle qu'ont connue les autres industries manufacturières (UE, 1997).
- Entre 1960 et 1997, la productivité de la main-d'œuvre dans les scieries australiennes est passée de 5 heures de travail à 17 minutes par m³, soit 5 880 m³/travailleur/année (Jechart, 1997).
- En Italie, dans le secteur de la fabrication de meubles, l'augmentation en chiffres réels a atteint 25 pour cent entre 1990 et 2000.
- Les fabricants de meubles de la République tchèque ont augmenté de 5,4 pour cent par an la valeur ajoutée par travailleur entre 1993 et 1997 (Pössl, 1999).
- Au Canada, la productivité brute de la main-d'œuvre a augmenté de 4,6 pour cent par an entre 1990 et 1998. Aux Etats-Unis, elle a augmenté de 9,7 pour cent, comme le montrent les figures 5.7 a) et 5.7 b).
- La productivité de la main-d'œuvre dans le secteur de la fabrication du papier en Nouvelle-Zélande est passée de 60 tonnes par travailleur en 1987 à 105 tonnes en 1997 (MAF, 2001).
- La Malaisie a enregistré, dans certains sous-secteurs, des augmentations de productivité de 20 pour cent et plus entre 1995 et 1997, ce qui est comparable aux taux de l'ensemble du secteur manufacturier (Ho et coll., 2001).

Ces gains de productivité soutiennent avantagement la comparaison avec ceux de 1 à 2 pour cent atteints par la productivité totale des facteurs de production dans

l'économie des pays industrialisés en général au cours des dix dernières années. Seule la Finlande a atteint près de 4 pour cent par an entre 1991 et 1995 (*Financial Times*, 31 janv. 2001).

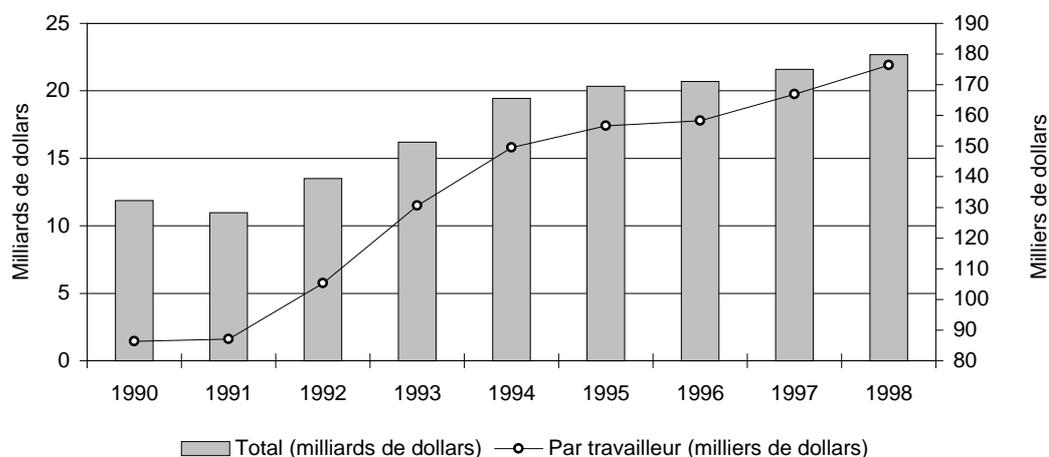
Figure 5.7. Mobilier en bois: expéditions totales et expéditions par travailleur, 1990-1998

a) Canada



Source: Statistique Canada et industrie Canada.

b) Etats-Unis



Source: ministère du Commerce des Etats-Unis.

Cette forte augmentation de la productivité est le résultat des techniques avancées et aussi, dans certains cas, de formes nouvelles d'organisation du travail. La capacité d'adopter les unes et les autres augmente avec la taille de l'entreprise. L'évolution structurelle vers des entreprises de plus grande taille aura des répercussions sur l'emploi. L'emploi «spécifique» est beaucoup plus élevé dans les petites entreprises. Bien que les deux catégories représentent environ un tiers du chiffre d'affaires, les entreprises européennes du secteur du bois qui comptent moins de 20 travailleurs fournissent plus de la moitié de l'ensemble des emplois, contre 24 pour cent pour les entreprises de plus de 100 travailleurs (Union européenne, 1997). Les entreprises de grande taille sont beaucoup plus susceptibles de remplacer la main-d'œuvre par d'autres moyens de production, mais n'atteignent pas nécessairement des niveaux plus élevés de productivité globale. L'investissement direct étranger agit comme un puissant mécanisme de transfert des technologies et peut contribuer fortement aux gains de productivité.

Technologie, changement structurel, IDE et productivité

Les techniques appliquées dans les industries forestières ont considérablement évolué au cours des dernières décennies. Björn Hägglund, président de la Fédération suédoise des industries forestières, résume comme suit la situation actuelle:

On trouve en foresterie, dans les scieries et dans le processus de fabrication du papier, les applications actuelles les plus avancées et les plus massives de l'informatique. Une machine à papier moderne comprend au minimum 150 systèmes informatisés. (*Skogsindustrierna*, édition spéciale Union européenne 2001).

Cette affirmation est certainement exacte en ce qui concerne l'entreprise de M. Hägglund lui-même et la plupart des grandes entreprises scandinaves. Dans d'autres régions et dans les entreprises plus modestes, l'introduction de la technologie a été beaucoup plus lente.

En réalité, les dix dernières années n'ont guère vu apparaître de technologies radicalement nouvelles. Les moissonneuses d'arbres et les débusqueuses sont restées fondamentalement inchangées depuis le début des années quatre-vingt-dix. Les fabriques de pâtes et papiers, avec leurs systèmes de contrôle «en temps réel» de la plupart des paramètres de production sont, depuis quelque temps déjà, proches de «l'usine sans personnel». Dans le secteur du sciage du bois, les dispositifs de classement automatique des grumes et la programmation par ordinateur, les tronçonneuses à scies circulaires multiples et les déligneuses pour le traitement des grumes de petite taille ont été introduits dans les années quatre-vingt. Il en va de même pour la conception assistée par ordinateur et la fabrication assistée par ordinateur au moyen de machines à commande numérique pilotées par ordinateur, et pour le revêtement automatique dans la fabrication des produits du bois et des meubles. La plupart de ces techniques ont simplement été améliorées par l'intégration de l'informatique comme moyen de relier les différentes machines et les différentes phases de production.

Les fortes répercussions sur l'emploi qu'ont aujourd'hui ces techniques dans un nombre croissant de pays et de sous-secteurs sont le résultat de leur pénétration beaucoup plus large et plus profonde. Dans l'Union européenne, les petites entreprises ont commencé à adopter des équipements avancés au milieu des années quatre-vingt-dix (UE, 1997). Les investissements en remplacements et en mises à niveau ont normalisé ces technologies dans l'industrie. Cette tendance est favorisée par une spécialisation croissante qui permet aux entreprises de gérer des lots de produits plus importants sur des lignes de production moins nombreuses mais mieux équipées. Des gains substantiels ont aussi été obtenus en utilisant le matériel différemment. L'organisation des conducteurs de machines forestières par équipes autonomes en Suède en est un exemple. Dans certains cas, la productivité a doublé sans modification du matériel proprement dit.

L'extension des technologies est favorisée par le fait qu'en majeure partie celles-ci ne sont pas mises au point par l'industrie forestière et qu'elles ne sont donc pas privatives. La plus grande partie de la recherche-développement est effectuée par des fabricants de matériel spécialisés. Les fusions et les acquisitions entre eux, telle que celle entre Rauma et Valmet en Finlande, ont concentré les activités entre les mains d'un nombre relativement limité de fabricants actifs à l'échelle mondiale. Le marché des machines à papier est dominé par trois fabricants. Les grands fournisseurs de machines forestières ne sont qu'une poignée. Les producteurs de machines-outils à bois d'Italie et d'Allemagne se partagent plus de la moitié du marché mondial. Les bureaux d'ingénierie qui s'occupent de la conception des grandes usines nouvelles déploient également leurs activités à l'échelle mondiale. Il s'ensuit que la technologie la plus moderne est disponible partout.

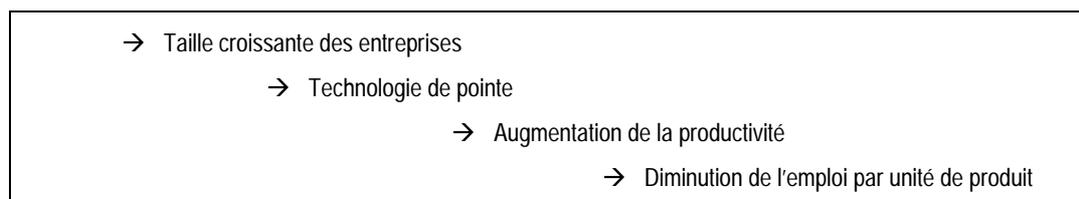
L'IDE accélère la dissémination du matériel et des méthodes de pointe. La productivité la plus élevée dans le domaine du sciage du bois se trouve en Irlande, dont la performance à cet égard dépasse même celle des pays scandinaves, que l'on s'attendrait à voir à l'avant-garde lorsqu'il s'agit de performance. En réalité, ce qui est étonnant à première vue, c'est le résultat de l'investissement direct étranger, en particulier par des entreprises scandinaves, attiré par les mesures d'incitation publiques (Hazley, 2000). D'après le président de SAPPI, la possibilité de transfert technologique est un des principaux avantages d'une entreprise de dimension mondiale (*Financial Times*, 8 déc. 1997).

Dans les pays en développement et les pays en transition, l'intérêt pour la coopération avec les entreprises étrangères est souvent mû par le manque de capitaux. Outre ceux-ci, elles apportent des technologies et des méthodes de travail nouvelles, comme on l'a vu ces dix dernières années dans le secteur polonais de l'ameublement. IKEA a, depuis les années soixante, appliqué avec succès ce modèle économique en Europe de l'Est mais aussi de plus en plus en Asie. C'est la conjugaison des coûts faibles et des qualifications élevées qui ont fait des produits du bois d'Europe de l'Est des concurrents majeurs des entreprises de l'Union européenne (UE, 1999).

Dans certains cas, les fabricants eux-mêmes gèrent le matériel de pointe pour les clients dans les pays en développement. Une usine de panneaux en bois massif récemment construite en Chine en est un exemple. Le fabricant des machines fournit et exploite l'usine de pointe, largement automatisée, et exporte ses produits vers des fabricants européens d'ameublement. Une deuxième machine a été livrée peu après la première et on prévoit de construire une unité de production de parquet exploitée de la même manière (*Holz-Zentralblatt*, 30 avril 1999).

Les grandes entreprises des pays en développement peuvent se passer de ce type d'aide. Elles maîtrisent la plupart des techniques de pointe sans IDE. Les usines de pâtes et papiers de Klabin ou d'Aracruz au Brésil, ou les usines MASISA qui produisent des panneaux de bois au Chili, représentent la norme dans ce secteur. Un fait révélateur est que la commande la plus importante jamais reçue par le fabricant suédois PARTEK a été passée par l'entreprise brésilienne Aracruz: elle portait sur 58 moissonneuses d'arbres modernes et 27 débusqueuses pour un montant de 24 millions de dollars (*Holz-Zentralblatt*, 18 déc. 2000). Les équipes d'exploitation forestière entièrement mécanisée d'Aracruz ont une productivité annuelle moyenne de 120 000 arbres par moissonneuse, dans des conditions de terrain et de peuplement certes très faciles. Dans un climat tropical humide, la productivité et le coût sont contrôlés en temps réel par des ordinateurs montés sur la moissonneuse, qui transmettent les informations en continu à des postes de travail modulaires climatisés où les contremaîtres et les mécaniciens coordonnent et surveillent le fonctionnement. Dans les entreprises chiliennes, les moissonneuses ont également une production qui peut atteindre 120 000 m³/année (INFOR, 1998).

On peut résumer schématiquement comme suit le mécanisme de base:



Changement progressif ou perturbateur

Cet enchaînement de causes et d'effets se rencontrerait également dans une économie totalement fermée. Son incidence est renforcée, à des degrés divers, par la mondialisation. Selon le contexte dans lequel opère ce mécanisme et l'influence de facteurs supplémentaires, il peut déboucher sur un changement progressif ou sur un changement brutal, voire perturbateur. Les deux situations de changement progressif sont les suivantes:

1) Changement progressif dans les pays en développement et les économies en transition:

Entreprises multinationales et transnationales

- Technologie de pointe vers les pays en développement et les économies en transition
- Les produits entrent dans les échanges commerciaux internationaux
- Augmentation des volumes de production au-delà de la consommation nationale
- Croissance de l'emploi pour une productivité déterminée

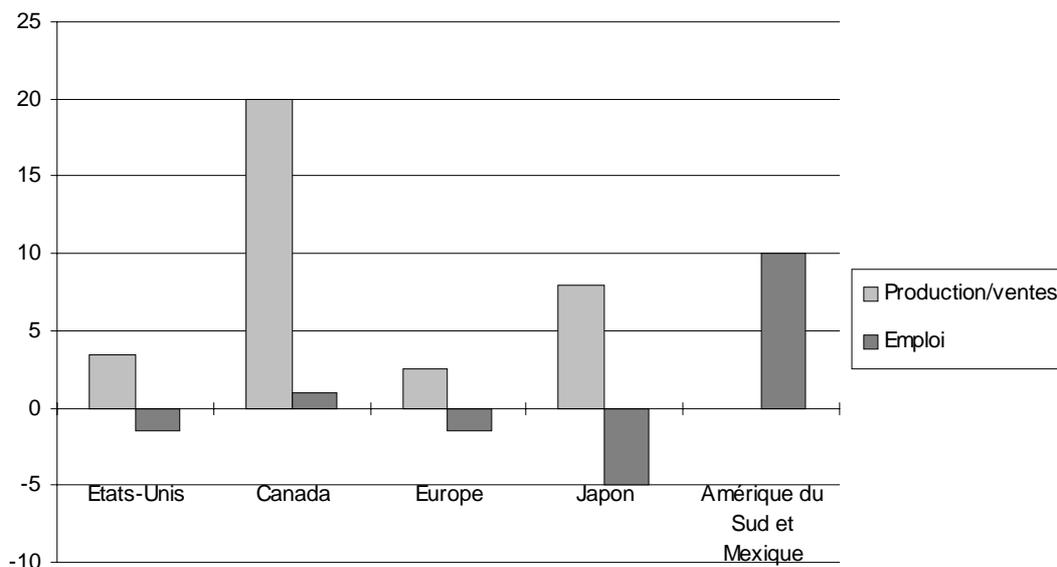
2) Changement progressif dans les pays industrialisés:

Entreprises multinationales et transnationales

- Retranchement absolu ou relatif dans les pays industrialisés
- Croissance des importations
- Diminution des volumes de production en deçà de la consommation
- Pertes d'emplois

Ces deux modèles coïncident avec les tendances de l'emploi constatées dans les pays industrialisés et en développement. L'effet sur les pays industrialisés, basé sur l'enquête PriceWaterhouseCoopers (2000) du secteur mondial de la foresterie et des pâtes et papiers, est représenté à la figure 5.8.

Figure 5.8. Croissance de la production/ventes et de l'emploi (en pourcentage)



Source: PriceWaterhouseCoopers, 2000.

Au vu des chiffres ci-dessus, il apparaît que, pour maintenir ou créer des emplois, la croissance de la production doit atteindre 3 pour cent ou davantage. Les projections citées au chapitre 2 semblent indiquer qu'il est peu probable que ces taux de croissance soient atteints dans les régions ci-dessus au cours des dix prochaines années. La conclusion serait donc la même que celle d'une étude récente en France: si le climat économique reste favorable, l'emploi, au mieux, restera stable dans les industries forestières (Lochu, 2001).

Les perspectives sont encore moins encourageantes pour certains sous-secteurs. Par exemple, le secteur «divers produits en bois», à forte intensité de main-d'œuvre et qui contribue à hauteur de près de 20 pour cent à l'emploi dans le secteur du bois de l'Union européenne, n'a pas réussi jusqu'ici à améliorer sa productivité et est en butte à la concurrence massive de l'Europe de l'Est et de l'Asie (UE, 1997). L'ameublement à forte intensité d'emploi tel que les meubles capitonnés est, lui aussi, fabriqué de plus en plus en Europe de l'Est.

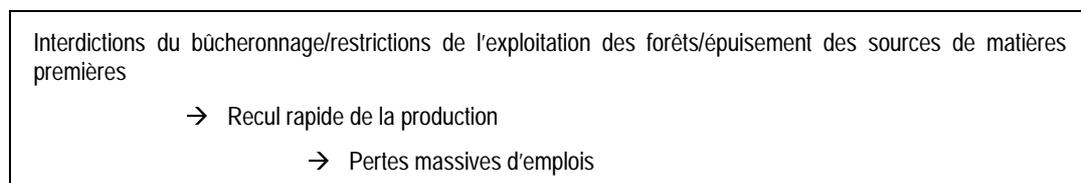
Certaines régions en développement ainsi que l'Europe de l'Est ont connu une situation contraire ces dix dernières années et ont enregistré un gain net d'emplois. Malheureusement, de sombres nuages se profilent à l'horizon, dégagé pour le reste, des pays en développement:

- Le Chili est le pays où la création d'emplois a été la plus lente. Les augmentations très sensibles de la production ne se sont guère traduites par la création d'emplois nouveaux.
- En Malaisie, comme en Pologne, certains signes indiquent l'existence d'une forte concurrence de pays aux coûts encore plus faibles, qui influera probablement sur l'emploi dans le secteur de l'ameublement.
- Les chiffres de l'emploi en Chine n'intègrent pas encore les incidences des restrictions récemment décidées en matière d'exploitation des forêts, qui entraînent un nombre considérable de pertes d'emplois.
- En Indonésie, le secteur de la foresterie est confronté à une carence massive de matières premières qui a déjà entraîné des fermetures d'usines et des licenciements dans certains secteurs.
- Dans un certain nombre de pays, la croissance rapide des industries forestières s'est heurtée à l'hostilité des populations locales.

Les chiffres enregistrés par certains pays en développement et certaines économies en transition semblent indiquer que, là aussi, la productivité croît rapidement. Le seuil de croissance de la production qu'il convient de dépasser pour maintenir ou étendre l'emploi est généralement inférieur à celui des pays industrialisés, mais les gains de productivité peuvent déboucher sur une stagnation, comme au Chili, voire sur un recul temporaire, comme au Brésil. Une autre incidence observée de l'ensemble taille des entreprises/orientation vers l'exportation est celle de la concurrence massive pendant les périodes de ralentissement de l'activité économique. Les grandes entreprises orientées vers l'exportation ont saturé les marchés nationaux du bois débité au Chili pendant la crise asiatique, lorsqu'il était impossible d'écouler d'importants volumes vers leurs destinations normales à l'étranger. En outre, dans des pays tels que la Pologne, la République tchèque et la Malaisie, la concurrence avec les producteurs de moindre coût des pays voisins tend à contraindre les entreprises à mettre leur productivité et leur qualité à niveau afin de rester concurrentielles, ce qui diminue les potentialités d'emploi dans le secteur.

Deux cas assez opposés de changement soudain ou perturbateur dans les industries forestières sont particulièrement préoccupants. L'un est l'extension rapide de la foresterie,

et sera examiné sous le titre «droits au travail» ci-dessous. L'autre est un effondrement soudain de l'offre qui affecte les économies locales, voire nationales. Le manque de matières premières peut être la conséquence d'une surexploitation antérieure ou de restrictions frappant l'exploitation des forêts.



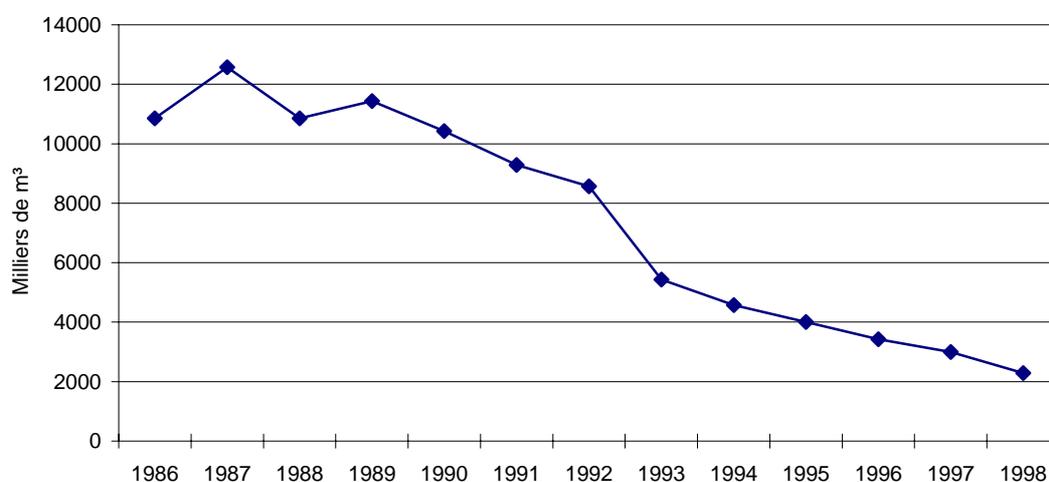
De telles situations se sont produites dans les pays tant industrialisés qu'en développement, notamment en Asie (voir chap. 6). Les incidences sur l'emploi peuvent être importantes:

- Aux Etats-Unis, les syndicats redoutent que l'interdiction qui frappe la construction de routes dans les zones forestières publiques n'entraîne des pertes d'emploi au profit de l'étranger. Ils citent des informations données par l'administration et affirment que cette mesure coûtera jusqu'à 12 000 emplois (PACEsetter, nov., 1999).
- Les restrictions imposées à l'exploitation des forêts en Chine affecteront plus de 1,2 million de travailleurs forestiers. Plus de 900 000 travailleurs perdront leur emploi (*China Green Times*, 8 déc. 2000).
- La fermeture d'usines de contreplaqués en Indonésie suite au manque de matières premières a déjà entraîné la perte de plus de 40 000 emplois (Erwidodo et coll., 2001).

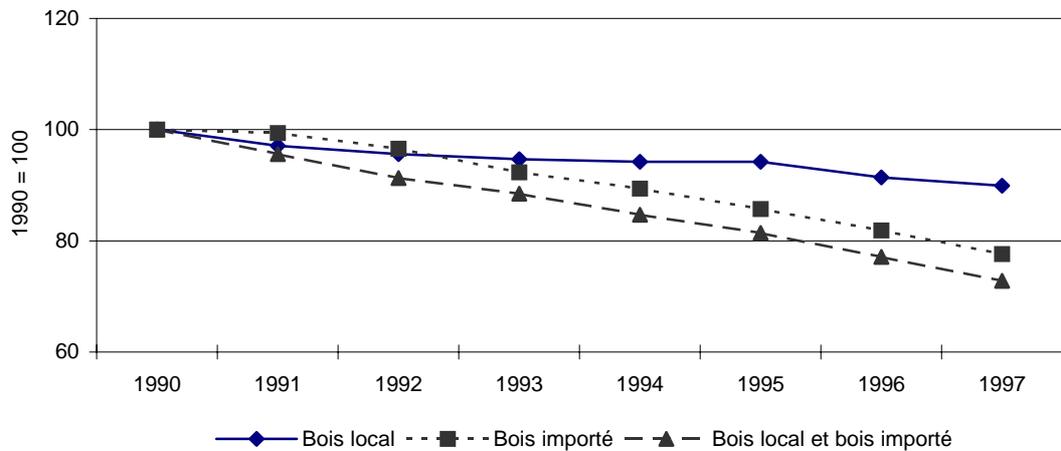
Les changements soudains de l'offre de matières premières peuvent aussi avoir des répercussions sur l'emploi au-delà des frontières d'un pays. Les restrictions qui frappent l'exportation de rondins en Indonésie, aux Etats-Unis et en Malaisie ont entraîné une chute du nombre de scieries et une augmentation des importations de produits manufacturés au cours des années quatre-vingt-dix (figure 5.9) (Fujiwara et coll., 2001).

Figure 5.9. Japon: importations et nombre de scieries

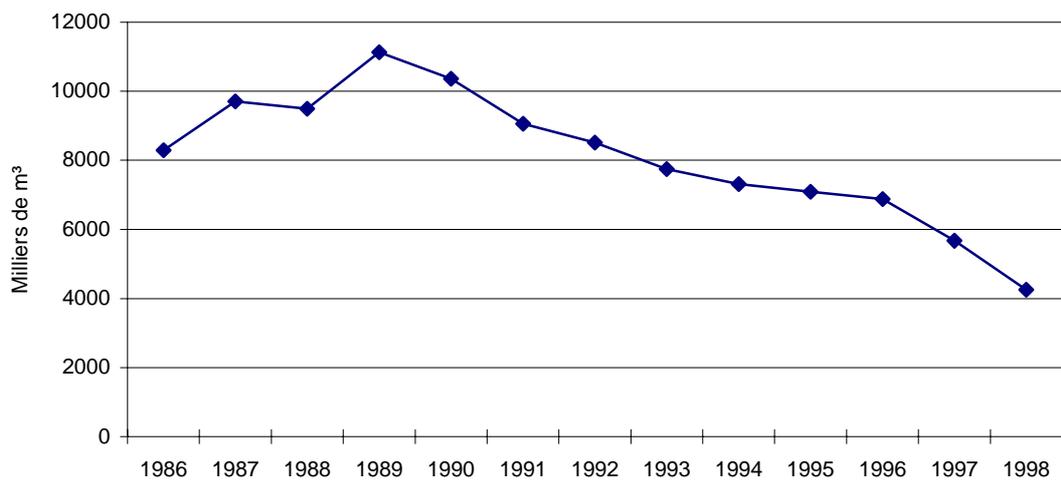
a) Bois importé de Malaisie



b) Nombre de scieries en fonction de leur approvisionnement



c) Bois importé des Etats-Unis



Source: Fujiwara et coll., 2001.

Il ne fait pas de doute que la mondialisation est une force puissante. Des entreprises, voire des pays entiers, semblent devoir en pâtir. Tout indique néanmoins que certaines entreprises et certains pays s'en sortent beaucoup mieux que d'autres. Plusieurs études portant sur les secteurs du bois et de l'ameublement en Europe démontrent que la performance des pays et des entreprises sur le plan de la production et des exportations et, par extension, de la création et de la stabilité des emplois, est éminemment variable. En ce qui concerne l'ameublement, Kaplinsky et Readman (2000) concluent que le résultat est fonction des capacités des entreprises et des politiques publiques.

Le Danemark est l'exemple d'un pays à hauts coûts qui a su maintenir florissant le secteur de l'ameublement, à faible coefficient de technologie. La structure de ce secteur est, dans l'ensemble, demeurée stable ces vingt-cinq dernières années. Les entreprises n'ont pas eu recours aux économies d'échelle, utilisent la même technologie que leurs concurrents et ne détiennent pas de brevets. La clé de cette réussite a été, en l'occurrence, la coopération entre les sous-traitants et les fournisseurs spécialisés ainsi qu'une interaction étroite avec les clients à tous les stades de la conception et de la fabrication.

Si l'on considère globalement les industries du bois européennes, on observe une opposition entre, d'une part, les entreprises qui s'en tirent bien pendant les périodes de récession générale et, d'autre part, celles dont le taux de disparition est élevé. Il ne s'agit pas nécessairement, dans le second cas, de petites et moyennes entreprises (UE, 1997).

En résumé

Ces dix dernières années, les augmentations de productivité dans le secteur ont été importantes dans la plupart des pays et souvent supérieures à la croissance économique et à la moyenne du secteur manufacturier. La mondialisation a été à l'origine de nouveaux gains de productivité par l'accélération du changement structurel et technologique. L'investissement direct étranger et l'externalisation internationale sont devenus des facteurs d'impulsion dans les pays en développement et les économies en transition.

Dans les pays industrialisés, les fortes augmentations de productivité et la croissance modeste de la production ont entraîné un recul de l'emploi. De plus en plus, la concurrence des importations a accru la pression. Certaines de ces importations sont le résultat de la relocalisation de capacités du pays importateur. Le déplacement persistant de l'investissement au profit de l'expansion à l'étranger et de la rationalisation dans le pays d'origine devrait accélérer encore le recul de l'emploi.

Un certain nombre de pays en développement d'Asie et d'Amérique latine ont été les bénéficiaires de l'investissement direct étranger et de l'élargissement des marchés d'exportation. L'emploi a crû, parfois rapidement, et cette tendance devrait se maintenir à moyen terme. Toutefois, la concurrence entre les pays à faibles coûts est en train de s'exacerber et imposera des augmentations de productivité et de qualité, ralentissant ou renversant ainsi l'évolution de la création d'emplois dans le secteur. Hormis l'Afrique du Sud, les pays africains n'ont pas été à même de tirer parti de leurs potentialités en ressources.

Dans un certain nombre de pays, tant industrialisés qu'en développement, les carences en matières premières suite à la surexploitation ou aux restrictions inspirées par des motifs de conservation ont entraîné la fermeture d'unités de production. Dans certains cas, ces fermetures ont débouché sur des licenciements brutaux et massifs.

Bien que l'on trouve, dans l'ensemble des entreprises, sous-secteurs et pays, des principes communs, la performance de chacun d'eux varie énormément. Certains s'en sont bien tirés en dépit des obstacles, tandis que d'autres n'ont pas prospéré malgré des circonstances qui auraient dû être favorables. Dans une grande mesure, l'impact de la mondialisation dépend de la réaction des entreprises et des pouvoirs publics.

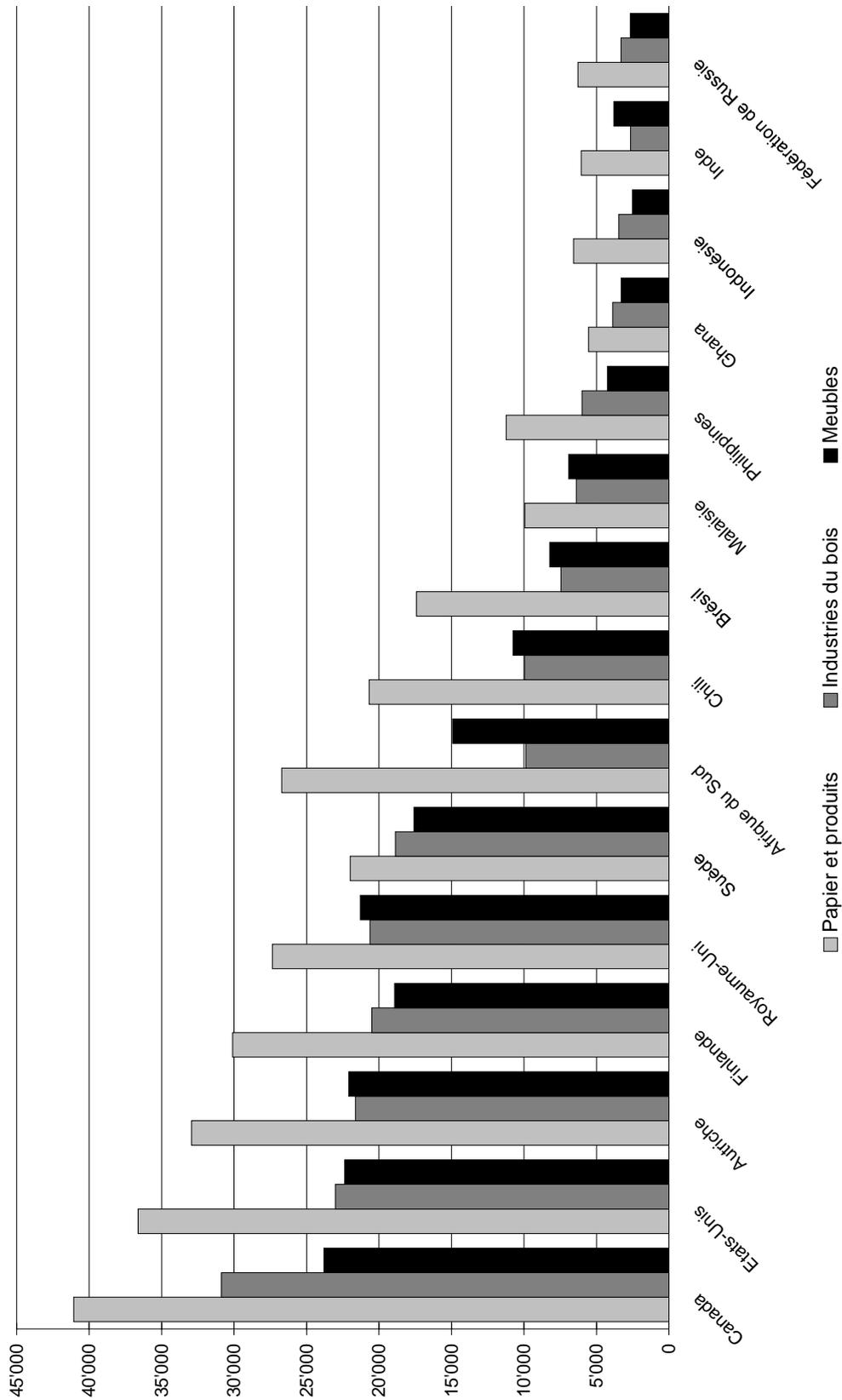
5.2. Qualité et sécurité de l'emploi

La qualité de l'emploi sera examinée ici sous l'angle des revenus, des conditions de travail, de la sécurité et de la santé et de la stabilité des emplois.

Salaires et revenus

Si le volume de l'emploi offert par un secteur est certes l'élément essentiel qui détermine le nombre de personnes qui bénéficient de son activité sous l'angle économique, c'est le niveau des salaires qui détermine en grande partie la mesure dans laquelle elles en bénéficient. Comme on pouvait s'y attendre, les niveaux varient fortement entre les pays et les sous-secteurs. La figure 5.10 présente les salaires annuels en dollars dans un certain

Figure 5.10. Salaires annuels moyens (en dollars, PPA) dans un certain nombre de pays en 1998 (1995 pour le Brésil et la Fédération de Russie)

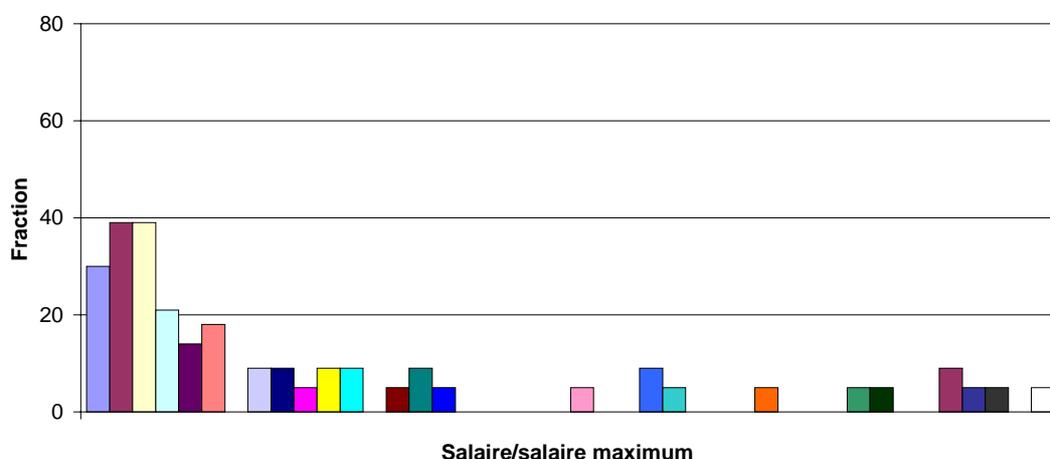


Source: Données de l'ONUDI 2000.

nombre de pays en 1998. Ces salaires représentent des moyennes sectorielles qui ont été converties en utilisant les parités de pouvoir d'achat pour éliminer l'influence de la fluctuation des taux de change. La fourchette s'étend d'environ 2 500 dollars pour un travailleur du secteur du bois en Inde à plus de 41 000 dollars pour un travailleur de l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Globalement, il y a corrélation entre les salaires et le PIB par habitant. Le salaire canadien approche peut-être les salaires les plus élevés qui existent, mais on trouve des salaires nettement inférieurs dans certains pays non repris dans la figure.

Les écarts ne correspondent pas simplement aux diverses compositions de la main-d'œuvre, par exemple à la proportion plus forte de travailleurs qualifiés dans les pays industrialisés. Une comparaison des salaires des bûcherons, c'est-à-dire pour une même activité, basée sur l'enquête d'octobre du BIT et représentée à la figure 5.11 montre un profil similaire.

Figure 5.11. Exploitation forestière: variation des salaires dans le monde



Source: Freeman et Oostendorp, 2000.

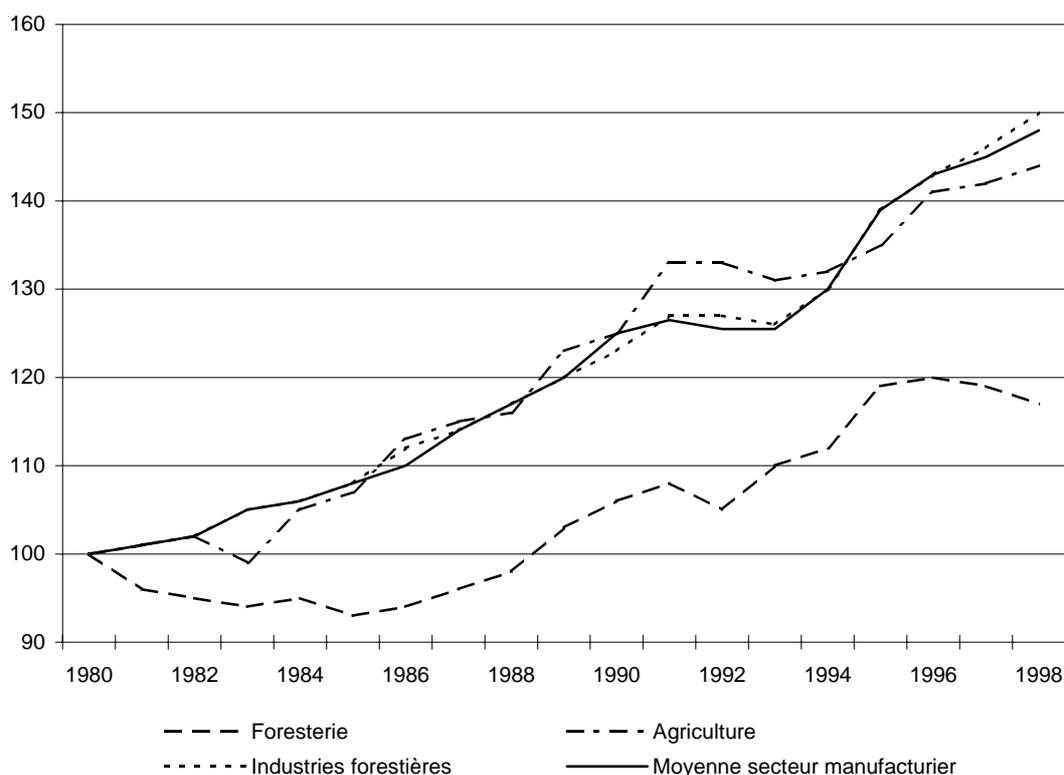
Les conclusions générales que tirent Freeman et Oostendorp (2000) de leur analyse des salaires dans toutes sortes d'activités professionnelles à travers le monde semblent s'appliquer aussi au secteur: les différences de salaires entre pays pour une même activité sont plus importantes que celles entre les différentes activités à l'intérieur d'un même pays. L'écart entre les salaires dans les pays industrialisés et dans les pays en développement pour la même activité s'est creusé au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix malgré le commerce mondial. Les auteurs n'ont pas constaté de relation entre l'intégration d'un pays dans le commerce mondial et sa structure salariale et ont conclu que d'autres facteurs avaient sans doute eu une influence plus forte. D'après leur analyse, les forces principales qui régissent la fixation des salaires sont le PIB du pays et l'influence des syndicats et/ou des institutions responsables de la fixation des salaires.

Comme on peut aussi l'observer à la figure 5.10, les écarts salariaux entre les divers sous-secteurs ne sont pas négligeables. Dans tous les pays, ce sont les salaires dans le secteur des pâtes et papiers qui sont les plus élevés: ils dépassent souvent les autres de plusieurs coudées. Pour le reste, l'ordre diffère d'un pays à l'autre, mais le secteur du bois vient souvent en deuxième position et celui de l'ameublement présente généralement les salaires les plus faibles. Les salaires dans le secteur de la foresterie en général peuvent être très faibles, mais les salaires des bûcherons sont relativement élevés dans les pays où le travail est lourd ou dans ceux où l'on utilise du matériel de pointe.

Le secteur des pâtes et papiers est un bon point de comparaison: les salaires y sont en effet généralement similaires ou supérieurs à la moyenne du secteur manufacturier. Lorsque l'écart est important, les autres secteurs peuvent ne pas être attrayants par rapport à d'autres industries. Comme le montre la figure 5.12 a), les revenus dans les industries forestières en Finlande ont suivi de très près ceux du secteur manufacturier en général (Pajuoja, 2000). Au Japon, l'écart salarial entre les secteurs du bois et de l'ameublement s'est rétréci par rapport à la moyenne de l'industrie, mais la rémunération reste inférieure de 15 pour cent (Fujiwara et coll., 2001). En Malaisie, toutefois, les salaires n'ont pas suivi ceux des autres secteurs, ce qui explique en partie les difficultés éprouvées pour attirer les travailleurs sur un marché de l'emploi restreint (Ho et coll., 2001). Les salaires mensuels nets d'environ 65 dollars dans les secteurs de la transformation du bois et de l'ameublement en Roumanie figurent parmi les plus bas. La moyenne sectorielle y est inférieure à 100 dollars. En outre, ces faibles salaires n'ont pas suivi l'inflation (*Holz-Zentralblatt*, 27 nov. 2000).

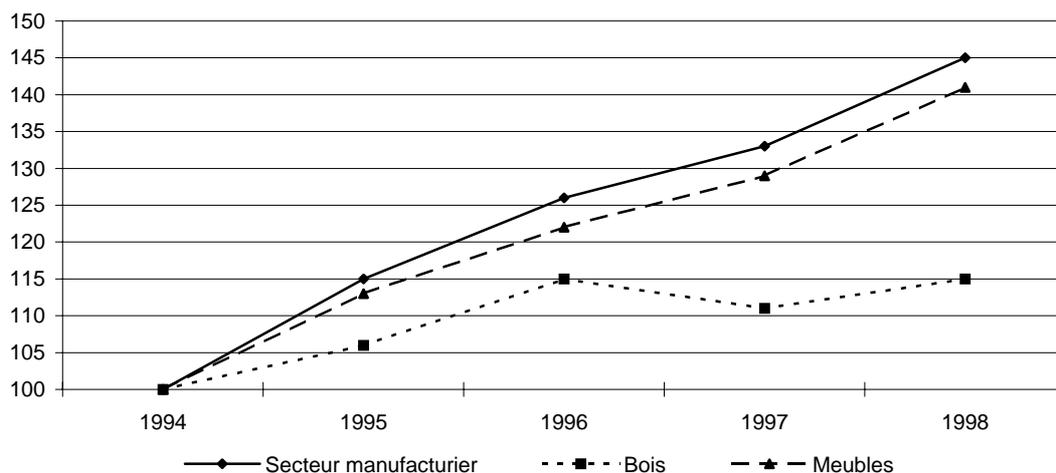
Figure 5.12. Evolution de rémunérations

a) Finlande (1980=100)



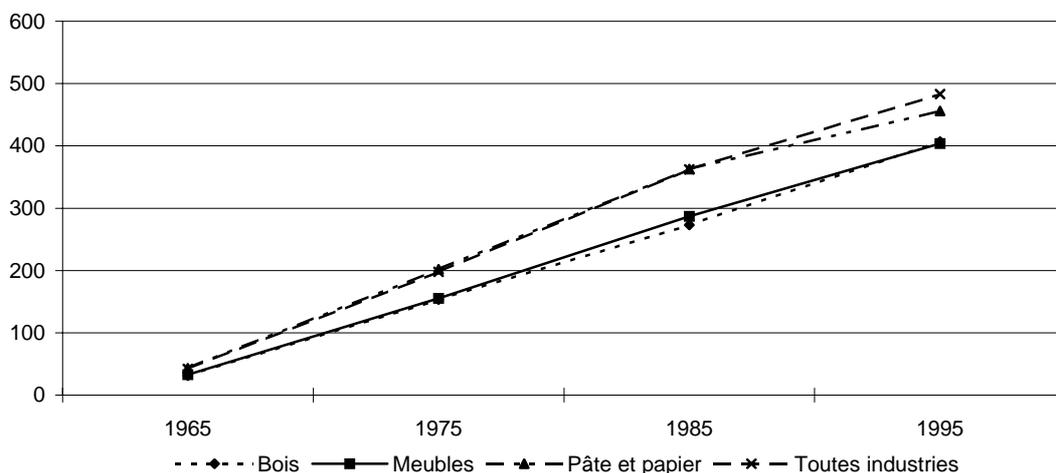
Source: Pajuoja, 2000.

b) Malaisie (1994=100)



Source: Ho et coll., 2001.

c) Japon (milliers de yen)



Source: Fujiwara et coll., 2001.

Dans un grand nombre de pays en développement, les salaires dans le secteur mais aussi dans d'autres activités de l'industrie forestière sont égaux au salaire minimum ou proches de celui-ci. C'est le cas pour les ouvriers forestiers au Brésil, pour la plupart des travailleurs du secteur en Côte d'Ivoire (Gnabeli, 2001), et pour tous les travailleurs en Indonésie, à l'exception de ceux du secteur des pâtes et papiers. Le salaire minimum suit souvent de près l'évolution du salaire moyen et, ce qui est plus important, celle des prix. En Indonésie, par exemple, ce parallélisme a suscité de vifs conflits au sujet des adaptations (Erwidodo et coll., 2000).

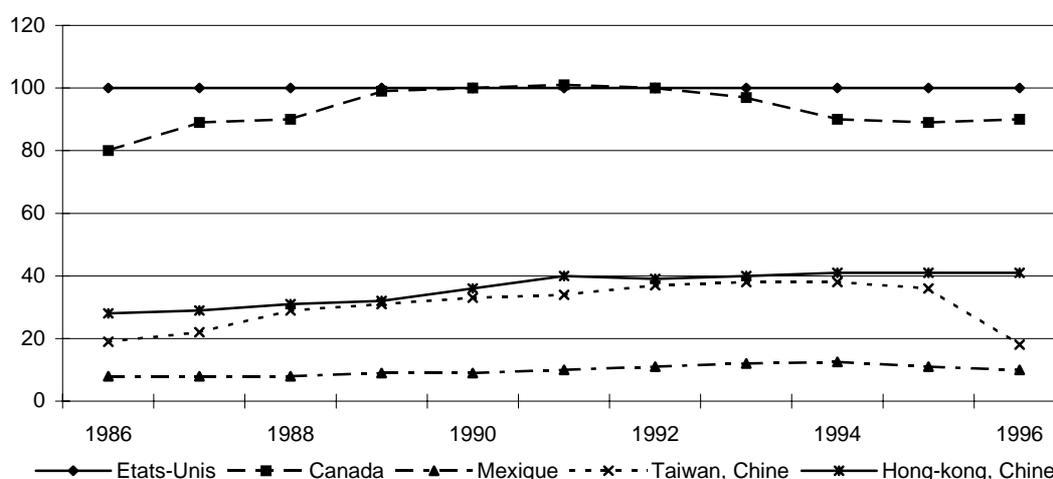
L'investissement direct étranger va de pair avec le détachement de personnel dans de nombreux pays étrangers. Ces détachements peuvent être source de disparités salariales et de frictions avec le personnel local. En Côte d'Ivoire, les expatriés représentent un quart des dépenses salariales, alors qu'ils ne forment que 2 pour cent de la main-d'œuvre, ce qui suscite le mécontentement du personnel national (Gnabeli, 2001). Une proportion élevée d'expatriés et d'importants écarts de rémunération peuvent réduire considérablement la contribution du secteur au développement économique d'un pays. Afin de prévenir les sorties des rémunérations de l'industrie forestière par les salariés expatriés et favoriser

l'autonomie, l'Indonésie a rendu obligatoire, pour les investisseurs étrangers, la formation en vue de la transmission des postes techniques et de direction (Erwidodo, 2000).

Les salaires en tant que facteur de coût

On désigne souvent la faiblesse des salaires comme une des raisons de la compétitivité des exportations, de l'investissement direct étranger, voire de la délocalisation des entreprises. La figure 5.13 semble confirmer cette vision. Elle compare les coûts salariaux du secteur de la fabrication de meubles aux Etats-Unis et dans les pays qui exportent aux Etats-Unis. L'écart, dû plus aux taux de change qu'aux parités des pouvoirs d'achat, peut être énorme, même entre pays voisins.

Figure 5.13. Fabrication de meubles: coûts salariaux aux Etats-Unis et dans les pays qui exportent aux Etats-Unis



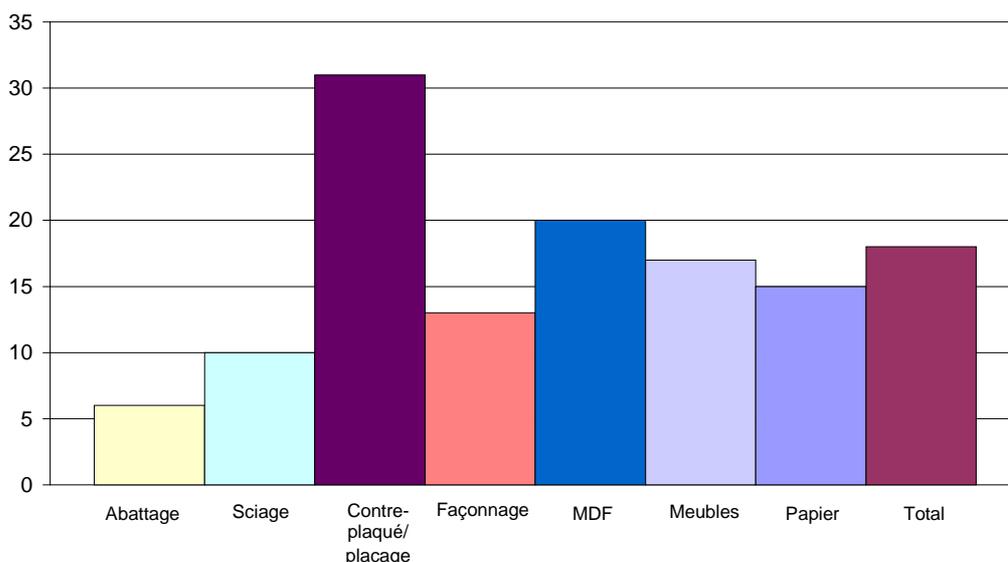
Source: Bureau of Labor Statistics, cité par Schuler et Taylor, 2001.

La réponse consiste-t-elle à diminuer les salaires? En théorie peut-être mais, en pratique, abaisser les salaires en chiffres absolus n'est pas une solution possible. Dans l'exemple des Etats-Unis, les auteurs font valoir que le désavantage salarial se maintiendra en raison de l'évolution démographique du pays, qui entraînera un manque permanent de main-d'œuvre. D'autres pays sont dans la même situation.

Tenter de réduire les coûts salariaux en chiffres absolus peut signifier l'échec assuré. A la fin des années quatre-vingt, les fabricants de meubles du Royaume-Uni ont commencé à subir la pression des importations et ont tenté de réduire les prix et les coûts en recourant à une main-d'œuvre moins qualifiée, à des travailleurs «moins chers» et à des procédés à moins forte intensité de main-d'œuvre. Cette stratégie fut un échec. Elle a aggravé les relations de travail tout en produisant des marges réduites et, en fin de compte, la mort des fabricants de meubles du nord de Londres (Hazley, 2000).

Les avantages concurrentiels peuvent aussi faire long feu, comme le constatent actuellement les producteurs malaisiens et polonais. Dans les deux cas, le coût salarial de leurs voisins est aujourd'hui largement inférieur au leur (*Asiantimber*, 2000). Comme dans l'exemple du Royaume-Uni, réduire les salaires n'est pas une solution prometteuse. Des salaires réduits supprimeraient, pour les ouvriers qualifiés, l'attrait des industries du bois et entraîneraient un taux élevé de renouvellement du personnel, une diminution de la qualité et une stagnation de la productivité alors que, de toute manière, l'avantage du coût salarial est en train de se déplacer vers d'autres pays. En Malaisie, la moyenne annuelle pour les secteurs de la foresterie et du bois pris globalement atteint 18 pour cent (figure 5.14).

Figure 5.14. Taux annuel de rotation des effectifs en Malaisie péninsulaire



Source: Ho et coll., 2001.

Retenir les travailleurs est surtout difficile lorsqu'il existe des concurrents attrayants, tels que les entreprises du secteur de l'électronique, qui offrent non seulement des salaires plus élevés mais aussi un meilleur environnement de travail. La situation est grave, à tel point que la main-d'œuvre est devenue le problème clé pour les industries du bois. Les employeurs estiment que le déficit pourrait atteindre 15 000 travailleurs pour le seul secteur de l'ameublement, soit un tiers de la main-d'œuvre actuelle. Un autre symptôme du manque de main-d'œuvre est le vieillissement rapide de la population active. L'âge moyen a doublé en dix ans: il était de 20 à 22 ans en 1990; il se situait aux environs de 40 ans en 2000. La solution provisoire a consisté à accroître la proportion des femmes, qui forment de 40 à 50 pour cent de l'emploi total dans les secteurs du moulage, du contreplaqué et de l'ameublement, et à importer de la main-d'œuvre de l'étranger (Ho et coll., 2001).

Dans cette équation, les niveaux de salaire ne représentent toutefois qu'un facteur parmi d'autres, et peut-être pas le plus important. Ce qui compte, c'est le coût salarial unitaire et non pas absolu. Ce coût unitaire est, dans une grande mesure, fonction de la productivité, qui a rapidement augmenté comme nous l'avons vu ci-dessus. Dans la plupart des pays, le développement de la productivité a réduit la part des salaires dans le coût total et stabilisé, voire diminué, le coût salarial par unité produite. Dans l'Union européenne, la productivité globale de la fabrication de meubles a crû de 20 pour cent au cours des années quatre-vingt-dix et les salaires ont représenté moins de 30 pour cent de la valeur de la production (UEA, 2000). Ce ratio est similaire à celui de la fabrication des produits secondaires en bois en Colombie-Britannique (Wilson et coll., 1999).

Pour le secteur du bois pris globalement, cette part est encore plus faible dans les pays industrialisés. En Allemagne, le total des salaires bruts représente un cinquième environ du chiffre d'affaires (HDH/VDM, 2000). Au Japon, cette part s'élève à 18 à 22 pour cent, contre 14 pour cent il y a dix ans. Il semblerait que cette augmentation soit une exception parmi les pays industrialisés et qu'elle découle du recul de l'investissement. Au milieu des années quatre-vingt-dix, le coût unitaire de la main-d'œuvre dans l'Union européenne était inférieur à celui de 1990, grâce aux fortes augmentations de productivité (UE, 1997). Dans les scieries les plus productives d'Autriche, les salaires par m³ de production ont été maintenus à un niveau stable et sont tombés de 30 pour cent du coût de production en 1960 à 18 pour cent en 1995, bien que les salaires horaires nominaux aient été multipliés par 14 (Jechart, 1997).

Pour cette raison et d'autres encore, les niveaux des salaires en chiffres absolus ne sont pas un facteur décisif. Il est révélateur que les exportateurs de meubles des pays et économies en développement qui ont le mieux réussi appartiennent aux pays à revenu intermédiaire plutôt qu'à revenu faible. Il faut attribuer le succès du secteur de l'ameublement des pays à revenu intermédiaire à la capacité de créer une chaîne de valeur ajoutée coordonnée plutôt qu'aux faibles salaires en soi (Kaplinsky et Readman, 2000). Une étude portant sur le secteur du bois en France va plus loin encore: elle semble indiquer que la demande de produits nouveaux tels que les MDF (panneaux de fibres à densité moyenne) est l'élément moteur de la substitution du capital à la main-d'œuvre, et non pas le coût de la main-d'œuvre (Lochu, 2000).

En résumé:

- Il existe une large fourchette de salaires entre les pays, et elle ne risque pas de disparaître. Les salaires dans le sous-secteur des pâtes et papiers soutiennent la comparaison avec d'autres secteurs, contrairement à ceux d'autres sous-secteurs, qui ne sont pas concurrentiels sur des marchés de l'emploi restreints.
- Dans la plupart des pays, la part des salaires dans le coût total a régressé. L'avantage concurrentiel résultant de salaires faibles ne suffit pas à garantir le succès et est généralement de courte durée.
- L'investissement en capital humain, y compris sous la forme des salaires, est important. Les pays à revenu moyen, où l'écart de salaire entre travailleurs qualifiés et non qualifiés est le plus important, seront confrontés au défi qui consiste à suivre les niveaux salariaux dans d'autres secteurs tout en mettant les compétences à niveau.

Conditions de travail, sécurité et santé

Dans le secteur, les conditions de travail varient autant que les salaires et, en gros, de manière similaire. Certains inconvénients tels que le bruit, la poussière, les solvants et l'exposition aux outils de coupe subsistent certes dans les secteurs du bois et de la fabrication de meubles, mais les mesures de prévention ont été très efficaces dans les pays industrialisés. Ce n'est pas nécessairement le cas dans les pays en développement, caractérisés par une grande variation, depuis les grandes entreprises orientées vers l'exportation jusqu'aux petites entreprises qui desservent les marchés intérieurs. C'est le cas pour le Chili (INFOR, 1998), la Côte d'Ivoire (Gnabeli, 2001) et la Malaisie (Ho et coll., 2001).

Dans les grandes entreprises, en particulier les multinationales, les conditions de travail sont relativement bonnes et, souvent, équivalentes à celles des pays industrialisés. Dans les petites entreprises, même celles qui ne relèvent pas du secteur informel, les conditions sont généralement moins bonnes, voire parfois inacceptables. La fréquence moyenne des accidents dans le secteur du sciage du bois au Chili se situe entre 15 et 20 pour cent et est une des plus fortes de tout le secteur. Il en va de même en Afrique du Sud, où les industries du bois ont enregistré une fréquence d'accidents de 14 pour cent, ce qui les place au troisième rang parmi les industries manufacturières. La plupart des entreprises du secteur du bois en Malaisie sont aux prises avec le bruit, la poussière et les accidents. Au cours des trois dernières années, 12 pour cent d'entre elles ont connu des accidents entraînant la mort ou une incapacité permanente. Parmi les raisons de cette situation, il y a notamment le non-respect des prescriptions en matière d'équipement personnel de protection et l'absence de coopération entre les travailleurs et la direction en matière de prévention par le biais de comités de sécurité et d'hygiène, même si ceux-ci sont obligatoires dans les entreprises de plus de 40 travailleurs (Ho et coll., 2001). Une

étude pilote relative aux industries du bois en Chine en 1995 a abouti à des conclusions très similaires (Weh, 1995).

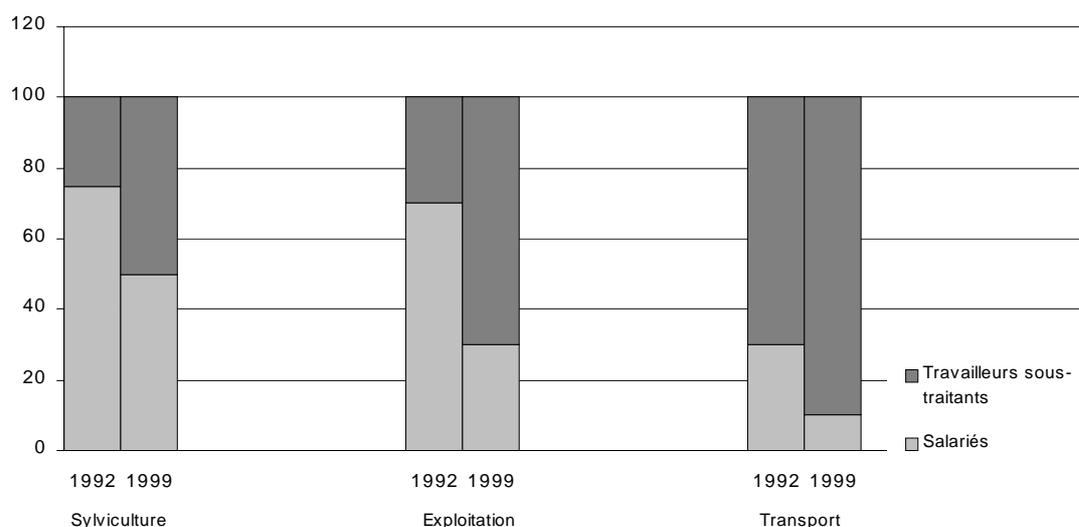
En règle générale, c'est dans le secteur de la foresterie que l'on rencontre les plus mauvaises situations sur le plan de la sécurité et de l'hygiène. La foresterie en général et le bûcheronnage en particulier restent parmi les trois activités les plus dangereuses dans la quasi-totalité des pays. Le travail forestier est aussi entouré de graves problèmes de santé. Rares sont les travailleurs qui parviennent à l'âge normal de la retraite. C'est chez les sous-traitants que la situation sur le plan de la sécurité et de l'hygiène pose le plus de problèmes (BIT, 1997a).

Externalisation: la qualité de l'emploi chez les sous-traitants

Depuis les années soixante-dix, la foresterie a connu, dans toute l'Amérique du Nord et l'Europe, un changement structurel massif annoncé par la généralisation de la mécanisation de pointe et de l'externalisation du travail forestier comme mode normal d'exploitation dans un nombre croissant d'entreprises et de pays. Il a eu un double effet: une chute spectaculaire du nombre d'ouvriers forestiers et l'apparition des sous-traitants. Normalement, les sous-traitants du secteur de la foresterie sont des personnes ou des entreprises qui effectuent un travail au titre d'un contrat de services et non d'un contrat de travail. Cette situation est largement attestée (voir, par exemple, FAO/CEE/OIT, 1988, BIT, 1991 et BIT, 1997b).

Depuis, le phénomène des sous-traitants dans le secteur de la foresterie s'est étendu à la quasi-totalité des pays. Depuis vingt ans, la récolte du bois industriel au Chili est effectuée presque entièrement par des sous-traitants. Dans certains pays, les sous-traitants sont apparus beaucoup plus tard ou sont encore aux premiers stades de développement. Le Brésil et l'Afrique du Sud comptent parmi les pays qui ont connu une forte croissance de la sous-traitance au cours des années quatre-vingt-dix. En Afrique du Sud, le déploiement marqué de la sous-traitance date des années quatre-vingt-dix: il y est devenu la modalité de travail dominante, comme le montre la figure 5.15.

Figure 5.15. Estimations de la sous-traitance en Afrique du Sud



Source: Hall et Miller, 2001.

Au Brésil, comme dans la plupart des autres pays, les transports et l'exploitation forestière ont été les premières activités confiées à des sous-traitants. Ces derniers temps, une bonne part du travail sylvicole a également été externalisé. Aujourd'hui, quelque 200 entreprises de sous-traitance exercent leurs activités au Brésil et la tendance à l'externalisation est jugée irréversible (Barboso, 1999). En Allemagne, on compte que la main-d'œuvre du secteur de la sous-traitance atteindra la moitié de la main-d'œuvre totale dans les prochaines années (Kastenholz et Liden, 2000).

Tout comme dans les régions où elle est apparue plus tôt, la sous-traitance a souvent entraîné une dégradation de la qualité de l'emploi dans les pays où elle est plus récente. Une enquête sur les travailleurs de la foresterie qui avaient été «externalisés» au Chili n'a révélé pratiquement aucune amélioration de leur situation, au contraire deux tiers d'entre eux ont subi une perte de rémunération et d'avantages sociaux et la moitié une perte sur le plan de la retraite. Pour la plupart, la pression du travail s'est intensifiée, ils ont perdu leur affiliation à un syndicat et ont été moins bien dotés en vêtements de travail et en équipement de protection (Wenzel et Fecci, 1998). Une autre étude révèle que, très logiquement, le roulement parmi les travailleurs en sous-traitance reste important (INFOR, 1998). Parmi les travailleurs de l'enquête, 50 à 60 pour cent avaient passé moins de deux ans chez le sous-traitant actuel. Les travailleurs sont engagés au titre de contrats «à la tâche» sans durée précise, mais qui durent généralement de quelques semaines à un mois. La plupart des travailleurs changeraient d'emploi si c'était possible à cause de la faiblesse des salaires et de l'instabilité d'emploi. Seuls quelques sous-traitants qui ont des accords plus stables avec l'industrie forestière font bénéficier certains travailleurs de base de cette stabilité. On signale que le roulement de la main-d'œuvre chez les travailleurs sylvicoles en Nouvelle-Zélande atteint 125 pour cent en moyenne mais peut aller jusqu'à plusieurs centaines de pour cent.

On a observé en Afrique du Sud une érosion des salaires et des avantages sociaux associée au passage à la sous-traitance. Les salaires mensuels des travailleurs manuels employés par les sous-traitants vont de 400 à 600 rands (50 à 75 dollars), contre 600 à 800 rands (75 à 100 dollars) ou davantage pour ceux employés par les entreprises. Ces derniers ont droit à des prestations médicales et des pensions de retraite, mais il arrive que les premiers ne bénéficient ni des unes ni des autres. La situation en Afrique du Sud est rendue plus compliquée encore par l'existence de sous-traitants de main-d'œuvre seulement. Ces entreprises auraient été créées par certaines sociétés de foresterie pour éviter, dit-on, les négociations collectives. En cas de grève, le sous-traitant de main-d'œuvre seulement fait faillite et, puisque l'entreprise ne possède pas d'actifs, les travailleurs perdent leur emploi sans aucun dédommagement. D'après l'association des sous-traitants, 25 pour cent seulement des travailleurs participent à des négociations collectives. Un livre blanc du gouvernement consacré au secteur de la foresterie reconnaît la nécessité de promouvoir des conditions d'emploi satisfaisantes (Hall et Miller, 2001).

Les sous-traitants de main-d'œuvre seulement existent également dans le secteur de la foresterie au Brésil mais, même lorsque des entreprises formelles de sous-traitance ont repris certaines activités, il s'est produit un recul du taux de syndicalisation et des salaires. Lorsque, dans les années quatre-vingt-dix, une grande entreprise du secteur des pâtes et papiers a réduit sa main-d'œuvre de 6 000 à environ 1 600 unités, les salaires de plus de 2 500 ouvriers sylvicoles sont tombés au niveau du salaire mensuel minimum, à savoir 160 reals (75 dollars). Eluder les négociations collectives, mais par d'autres moyens que la sous-traitance de main-d'œuvre seulement, a aussi été cité comme une des raisons principales du recours à l'externalisation par les entreprises du secteur de la foresterie aux Etats-Unis (Garland, 1997).

L'apparition des sous-traitants a été entourée dès ses débuts d'une certaine ambiguïté. Pour certains, ils sont le symbole de l'efficacité et de l'organisation contemporaine du

travail; pour d'autres, ils sont tout juste bons à des tâches ingrates; pour d'autres encore, ils sont simplement des bandits dangereux, non qualifiés et effectuant un travail de piètre qualité. Les expériences comme celles décrites ci-dessus continuent à alimenter le débat.

On oublie souvent une chose lorsque l'on émet ces avis catégoriques: le sous-traitant type n'existe pas. Les sous-traitants peuvent être des agriculteurs, des travailleurs indépendants possédant une tronçonneuse, souvent des entreprises familiales possédant quelques machines; quelques-uns seulement sont des entreprises de taille moyenne possédant de 10 à 20 machines et employant un nombre assez important de travailleurs. Il s'agit très rarement de grandes entreprises comme le principal sous-traitant d'Afrique du Sud, qui compte 1 200 travailleurs. Plantar, au Brésil, avec son effectif moyen de 3 000 personnes, est probablement le premier sous-traitant à l'échelle mondiale dans le secteur de la foresterie, mais il s'agit manifestement d'un cas isolé.

Les entreprises de sous-traitance sont plus souvent petites, sous-capitalisées et assez peu rentables. Souvent, leur autonomie commerciale sur le plan de l'accès aux marchés, du capital disponible et des capacités gestionnaires est limitée. La négociation des conditions des contrats est difficile pour les nombreux petits sous-traitants qui, généralement, travaillent presque exclusivement pour un seul grand client. Mäkinen (1999), dans son étude de la rentabilité des sous-contractants du secteur de la foresterie en Finlande entre 1977 et 1996, conclut que l'entreprise de taille moyenne a travaillé à perte pendant plus de dix ans, de 1982 à 1993. Ces entreprises ont tenté de pallier cette situation en travaillant jusqu'à 2 800 heures/année contre une très faible rémunération par rapport aux heures de travail effectuées. Une étude récente en Suède a conclu que les sous-traitants travaillent plus de 60 heures par semaine en moyenne. Soixante-dix pour cent souffrent de stress et quatre sous-traitants sur cinq sont pessimistes en ce qui concerne leur avenir (Erikson, 2000). Pour beaucoup de sous-traitants, ce sont les emprunts qu'ils ont contractés plutôt que les opportunités économiques qui les maintiennent sur le marché. Cette description est confirmée par le président de l'association chilienne des sous-traitants en foresterie, qui souligne que les obstacles à l'entrée dans le secteur sont faibles, mais que ceux à la sortie, liés à l'endettement, sont importants.

Par conséquent, les sous-traitants sont confrontés à un certain nombre de dilemmes:

- Ils sont censés offrir des emplois attrayants et stables, alors que la charge de travail fluctue, que les contrats portent sur de courtes périodes, que le nombre d'heures effectuées est élevé, que les tronçonneuses sont des outils extrêmement dangereux et que la conduite des machines est un travail monotone.
- Vu l'absence d'indépendance par rapport aux entreprises qui commandent le travail, doivent-ils se considérer comme des employeurs ou comme des travailleurs?
- On attend d'eux qu'ils soient productifs et bien équipés et que leurs activités respectent l'environnement alors qu'ils sont confrontés à la concurrence des agriculteurs et des travailleurs au noir et au dumping de prix d'autres sous-traitants.
- Ils doivent être compétents tant sur le plan technique que sur le plan de la gestion, mais les systèmes de formation sont inadaptés à leurs besoins.

Dans les années quatre-vingt, on plaçait beaucoup d'espoirs dans le fonctionnement du marché, cette «main invisible» qui sélectionnerait les entreprises de sous-traitance les plus performantes et assurerait une amélioration continue. On ne voit guère d'indication que ce soit le cas. Dans un nombre croissant de pays, les pouvoirs publics, l'industrie forestière, les syndicats et, en particulier, les sous-traitants ont pris l'initiative pour garantir que les sous-contractants en foresterie puissent jouer demain le rôle essentiel qui leur est assigné dans les chaînes logistiques intégrées de la foresterie. Ces chaînes devront relier les

clients et les propriétaires des forêts par le biais des sous-traitants et acheminer les matières premières en qualité et en quantité voulues par la chaîne d'approvisionnement «en flux tendu» (FAO/CEE/OIT, 1999).

La diminution du coût des activités de foresterie ne pourra être réalisée par des restrictions des coûts. Elle dépendra de la capacité des sous-traitants d'accroître la productivité. Ce sont aussi eux qui doivent se conformer aux restrictions environnementales croissantes qui frappent les activités forestières. Ils seront un élément important dans les mécanismes de certification qui évaluent la performance environnementale et sociale, une tâche considérable. Dans leur environnement économique actuel, caractérisé par leur structure de petite taille, par l'insuffisance de capitaux et d'effectifs et par l'absence de soutien des autres acteurs dans la chaîne de la valeur ajoutée, la plupart des sous-traitants sont tout simplement incapables de jouer ce rôle. Le chapitre six se penchera sur les moyens de sortir de cette impasse.

5.3. Compétences et carrières

La mondialisation a exacerbé la concurrence entre les entreprises aux niveaux tant national qu'international et a ouvert de nouvelles possibilités d'exportation ou de transformations supplémentaires permettant l'ajout de valeur et l'élargissement des marges bénéficiaires. Une productivité accrue et une qualité supérieure et plus constante constituent des avantages compétitifs importants, voire une condition préalable, de l'accès aux marchés d'exportation. Pour atteindre ces objectifs, la dotation en ressources humaines est essentielle. Ce n'est manifestement pas par hasard si, presque partout, le développement des compétences est considéré comme prioritaire.

Les employeurs d'Amérique du Nord évaluent la situation comme suit:

Le secteur des produits du bois se trouve en pleine révolution technologique. On rénove les unités de production. Les machines de haute technologie apparaissent à un rythme accéléré. Les entreprises ont besoin de travailleurs capables de les conduire, de les installer, de les réparer et de les concevoir. Et, bien sûr, toutes ces machines sont informatisées. Dans ce secteur, il faut assurer l'expédition, les projets, la conception et la vente au moyen d'ordinateurs. Et cela nécessite des compétences. (Forestry Futures, 2001).

Les employeurs ont désigné les carences de qualification dans la production secondaire et la foresterie comme le principal obstacle à la croissance dans les segments à coefficient élevé d'emploi tels que l'ameublement, la fabrication d'armoires et les produits hors série. Cette carence concerne tant les travailleurs qualifiés que les techniciens (Wilson et coll., 1999). Les établissements de formation signalent une demande soutenue: à l'université de Colombie-Britannique, on affirme que les étudiants de la section transformation du bois reçoivent six ou sept offres d'emploi en troisième année. Chaque semaine, deux entreprises au moins qui cherchent des spécialistes de la transformation du bois s'adressent à l'université d'Etat de Pittsburgh (www.woodlinks.com).

On signale des carences de compétences pour la quasi-totalité des pays industrialisés examinés dans le présent rapport. Dans les pays en développement, la situation est pire encore: les niveaux d'instruction sont souvent faibles et les établissements de formation rares, sous-dotés en personnel, mal équipés et insuffisamment financés. Même après une période de vingt-deux ans de haute conjoncture dans le secteur de la foresterie au Chili, 10 pour cent seulement des travailleurs en foresterie et en sciage du bois ont reçu une formation, généralement informelle (INFOR, 1998). Pour toute l'Indonésie, il n'existe

qu'un seul centre de formation pour le secteur du bois, alors que ce pays est le premier exportateur de bois tropical (Erwidodo et coll., 2001).

En Malaisie, la production de meubles sous contrat en tant que «fabricants d'équipement d'origine» a créé une économie de bas salaires. Les producteurs subissent les prix cassés des concurrents des pays voisins. Pour sortir de ce dilemme, on estime qu'il faudrait à la fois une conception originale, une qualité supérieure et une meilleure productivité (*Asiantimber*, 2000), mais les ressources humaines nécessaires n'existent pas pour l'heure. Des centres de formation ont été créés récemment mais, en règle générale, ils sont utilisés uniquement par les grandes entreprises (Ho et coll., 2001). Il y a peu de chances qu'un secteur où les conditions de travail sont médiocres et les salaires inférieurs à la moyenne puisse attirer et conserver des travailleurs qualifiés. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure tels que la Malaisie sont confrontés à un écart entre salaires et compétences beaucoup plus marqué que ceux à haut revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Freeman et Oostendorp, 2000). Autrement dit, les travailleurs qualifiés compteront obtenir un niveau de rémunération disproportionné.

Au Gabon, on impute la proportion élevée d'expatriés au manque de qualifications des ressortissants nationaux. La formation professionnelle n'existe que dans les secteurs de la charpenterie et de la fabrication de meubles. La formation existante est toutefois insuffisante: elle ne correspond pas aux besoins et aux réalités des entreprises, et ceux qui la dispensent n'ont souvent plus, depuis trop longtemps, de contact avec le travail concret (Julien, 1998). Dans plusieurs pays en développement, l'industrie forestière n'a pas recours aux ressources disponibles dans le cadre du système national de formation.

Même les pays de l'Union européenne caractérisés par une longue tradition de formation et une infrastructure de qualité sont concernés. Les établissements de formation éprouvent des difficultés à attirer un nombre suffisant d'étudiants. D'après un rapport du Parlement européen (2000), les carences de main-d'œuvre qualifiée peuvent, à très court terme, menacer gravement la prospérité et la compétitivité de l'industrie forestière. Une évaluation détaillée effectuée en France montre que les nouveaux profils d'emploi nécessitent un personnel plurifonctionnel et une spécialisation dans certains domaines de haute technologie. Ces besoins accrus de compétence vont compliquer l'embauche, et certaines entreprises devront augmenter les salaires pour résoudre le problème. Les candidats considèrent que les emplois dans le secteur du sciage du bois ne sont qu'un «deuxième choix» et la formation interne, telle qu'elle est pratiquée actuellement, limite la mobilité. Les fabricants de panneaux à la pointe des techniques s'attendent à des problèmes d'embauche de travailleurs qualifiés et de techniciens dès 2005. On prédit une généralisation des problèmes de recrutement, qui seraient aggravés en cas de recul du chômage (Lochu, 2000).

5.4. Droits au travail

Il est souvent difficile de protéger les droits au travail dans le secteur de la foresterie et des industries du bois, dans la mesure où les lieux de travail en foresterie se situent pour la plupart dans des régions reculées et des sites souvent temporaires et mouvants. Il en va de même pour une grande partie du secteur primaire de la transformation, en particulier dans les pays en développement. Si, dans la plupart des pays industrialisés, le champ couvert par les inspecteurs du travail et les assureurs-accidents est limité, il est encore en grande partie inexistant dans les pays en développement (BIT, 2000).

Malgré le manque général d'informations en la matière, un certain nombre de violations graves des droits fondamentaux ont été attestées ces dernières années. Il s'agit notamment du recours à la main-d'œuvre enfantine dans le bûcheronnage industriel dans le

sud du Brésil (Rodrigues, 1995) et dans la fabrication du charbon de bois dans de nombreuses régions du pays. L'utilisation de main-d'œuvre enfantine et la servitude pour dettes dans le secteur du bûcheronnage ont été signalées dans divers Etats d'Amazonie. Les évaluations du BIT relatives au recours au travail forcé en ont trouvé des indications dans le cadre du bûcheronnage du bois de teck au Myanmar et chez les Dayaks dans les concessions de bûcheronnage et les plantations forestières du Kalimantan oriental en Indonésie. La mondialisation et l'investissement direct étranger ont contribué à la fréquence des conflits entre les industries forestières et les politiques forestières des pouvoirs publics, d'une part, et les populations indigènes et autres collectivités locales, d'autre part, comme le montrent les exemples suivants empruntés à tous les continents.

Mondialisation, populations indigènes et collectivités locales

Les modes traditionnels de subsistance des Pygmées d'Afrique centrale et occidentale subissent l'énorme pression des grandes activités de bûcheronnage et de la chasse commerciale. Les régimes fonciers qui ne tiennent pas compte des modes de vie des Pygmées sont une cause majeure d'exclusion sociale (Van Der Goes et coll., 2000). Au Nicaragua, les Indiens miskito se trouvent dans une situation analogue suite aux empiétements des entreprises nationales et internationales de bûcheronnage sur leurs zones d'habitat traditionnelles (Utting, 1993).

L'Indonésie est, depuis un certain temps, le lieu de conflits entre les entreprises de foresterie et les collectivités. Fried (2000) décrit la destruction, par des concessions de bûcheronnage, de la production agroforestière de ratan, de caoutchouc et de fruits pratiquée par les collectivités Dayak du Bentian dans le sud-est de Kalimantan. De nombreux heurts se sont produits dans diverses régions d'Indonésie entre les concessions et les habitants, marqués par l'incendie et le sabotage par déracinement des jeunes plants d'arbres. Suite au conflit avec la collectivité locale, une usine de pâtes et papiers et de rayonnes pourrait être contrainte à la faillite (Barr, 2000; Erwidodo et coll., 2000). Dans l'incident le plus récent, des travailleurs d'une entreprise de bûcheronnage coréenne ont été enlevés (*Holz-Zentralblatt*, 19 fév. 2001).

Parallèlement au recul de l'exploitation des forêts naturelles, les violations des droits de l'homme liés à la foresterie ont diminué aux Philippines dans les années quatre-vingt-dix. Elles se sont toutefois poursuivies et sont passées du bûcheronnage dans les concessions forestières au secteur de la gestion sylvicole et de la foresterie paysanne commerciale. Beaucoup de concessions forestières englobent des terres habitées par les populations indigènes ou empiètent sur celles-ci. Les militants des droits de l'homme ont démontré l'existence de nombreux cas de détention arbitraire, de meurtre et de déplacement forcé par les gardes des entreprises forestières. Ils affirment par ailleurs que les pouvoirs publics et l'armée sont impliqués dans ces violations et dans le bûcheronnage illégal. Les projets, financés par l'aide étrangère, de reforestation dans le cadre d'accords de gestion forestière ont fait l'objet de critiques: ils entraîneraient des actes d'intimidation et de violence contre les habitants des forêts, tant contre les populations locales que contre les autres collectivités locales (Human Rights Watch/Asia, 1996; Velas, 2000). De même, l'extension des plantations industrielles a souvent dressé les collectivités locales et les groupes indigènes contre les entreprises forestières et les pouvoirs publics. L'encadré 5.1 décrit plus en détail une opposition similaire au Chili et examine les solutions possibles.

Encadré 5.1.

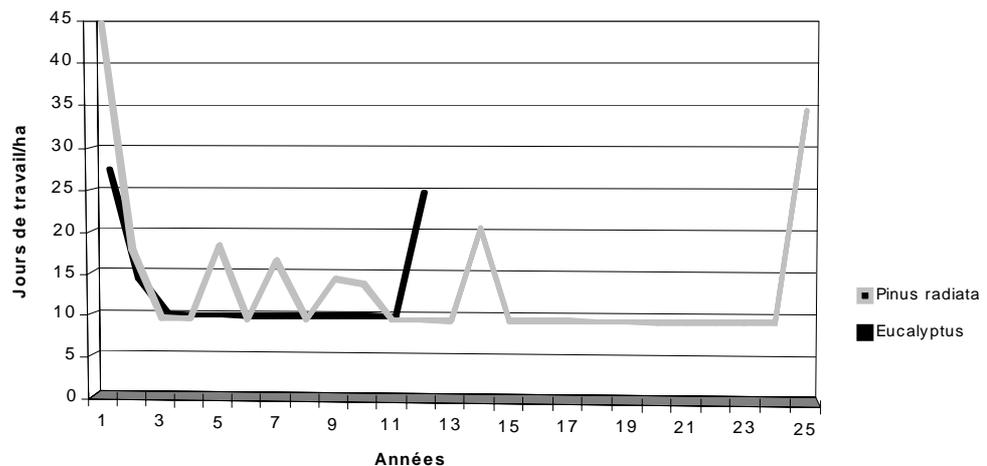
Un voisinage difficile – la foresterie de plantation et les collectivités locales dans le sud du Chili

La foresterie de plantation est devenue un des secteurs les plus dynamiques de l'économie chilienne. Les plantations à croissance rapide, pour la plupart de pinus radiata et d'eucalyptus globulus, couvrent quelque 2 millions d'hectares et 100 000 hectares supplémentaires environ sont plantés chaque année. Bien que le rendement macroéconomique de l'investissement soit bien attesté, il n'existe pratiquement pas d'informations sur l'incidence de cette croissance spectaculaire sur les deux autres dimensions du développement durable: l'environnement et la société. Cette question a fait l'objet d'un débat souvent polémique au Chili. L'Institut de recherche forestière du Chili (INFOR) a, à la demande du BIT, effectué une étude de cas pour tenter de fonder sur des données empiriques les discussions entre les pouvoirs publics, l'industrie forestière, les syndicats et les autres groupes d'intérêts. L'étude a accordé une attention particulière à l'incidence sur les collectivités rurales et les travailleurs forestiers.

Ces dernières années, la région IX est devenue le centre de l'extension des plantations. Cette région est celle du pays qui compte la plus grande proportion de population rurale. L'agriculture traditionnelle de taille modeste, qui fait vivre la région dans une grande mesure, traverse une crise profonde. Le passé de cette région est marqué par la pauvreté rurale et l'émigration. Ces dernières années, les pressions des politiques et des accords de libre-échange, notamment le MERCOSUR, ont fortement accéléré les changements structurels. On nourrissait l'espoir qu'une croissance vigoureuse de la foresterie offrirait une alternative économique aux zones rurales en déclin.

L'étude semble indiquer que la foresterie ne répond pas à ces attentes ambitieuses et en partie irréalistes. Les plantations forestières à croissance rapide offrent beaucoup moins d'emplois au niveau local que l'agriculture par unité de superficie.

Figure 5.16. Besoins de main-d'œuvre des plantations au Chili



Les plantations à rotation rapide nécessitent en moyenne moins de 14 journées de travail par hectare, contre 30 environ pour la plupart des cultures agricoles. En outre, les besoins de main-d'œuvre connaissent des fluctuations extrêmes selon les saisons et les stades de développement des plantations. Par conséquent, la capacité d'absorption de main-d'œuvre est faible. Pour les demandeurs d'emploi locaux, la situation est aggravée par le fait que la majeure partie du travail afférent à la plantation est effectuée par des sous-traitants d'autres régions. Dans l'échantillon de l'étude, 13 pour cent seulement des travailleurs étaient originaires du district où ils exerçaient leur activité. Les districts où la superficie de couverture forestière est la plus élevée n'ont pas connu l'amélioration attendue du point de vue de la pauvreté par rapport aux districts à prédominance agricole. Les flux d'émigration y sont, au contraire, restés importants. Les autorités et la population locales ont une vision très négative du secteur forestier. Les ouvriers forestiers sont les seuls qui, dans la région, ont un avis favorable sur le développement des plantations, essentiellement parce qu'il leur procure des emplois. Une enquête-par sondage portant sur 100 travailleurs a montré que la foresterie présentait peu d'avantages sur le plan de la qualité de l'emploi si on la compare aux emplois de l'agriculture classique. En règle générale, les salaires n'étaient pas sensiblement plus élevés. L'emploi en foresterie est peu stable et la quasi-totalité des contrats de travail portent uniquement sur l'exécution d'un travail sur un site déterminé. Il exige aussi de longs séjours dans des camps, loin des familles. Il est peu probable que les plantations forestières offrent une alternative à l'agriculture sous l'angle de l'emploi, mais elles pourraient favoriser le développement local en

apportant certaines modifications aux pratiques actuelles. Des possibilités d'emploi pourraient être créées au niveau local par la formation et le développement de sous-traitants locaux. Les colonies de peuplement forestières pourraient contribuer à stabiliser les populations locales là où les villages traditionnels sont en train de se désintégrer et à limiter ainsi la nécessité d'importer massivement des travailleurs d'autres régions. Dans le système fiscal actuel, une très faible part des impôts du secteur forestier va aux communautés locales, alors que celles-ci doivent consentir des dépenses importantes pour l'entretien des routes et la réinstallation. Les capacités de transformation du bois qui ont été établies dans la région sont extrêmement limitées. Jusqu'ici, la majeure partie du développement des plantations a été réalisée par de grandes entreprises forestières intégrées. On suggère d'adopter un système de foresterie à petits exploitants permettant la participation des agriculteurs et de la population indigène. La plupart des mesures impliqueraient de renforcer le dialogue et la coordination entre les pouvoirs publics et l'industrie forestière en ce qui concerne l'orientation et le rythme du développement des plantations et de l'industrie. Les conclusions et les recommandations de l'étude ont reçu quelque attention, mais peu de choses ont changé sur le terrain. Entre-temps, la situation a atteint le point d'ébullition. En 1997, un représentant de la population indigène mapuche a déclaré devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies que les collectivités mapuche et les entreprises forestières se disputaient plus de 80 000 hectares de terres dans les régions VIII et IX dans le sud du Chili et que de nombreuses procédures étaient pendantes devant les tribunaux (Mariqueo, 1997). En 1999, des heurts violents se sont produits entre les Mapuche et les grandes compagnies forestières au sujet de la propriété des terres des plantations (*Financial Times*, 8 déc. 1999).

Source: Le présent encadré s'inspire largement de Unda et Stuardo, 1995.

Bien que cela puisse sembler assez paradoxal, l'expansion rapide du secteur peut être tout aussi perturbatrice pour les collectivités locales que des restrictions soudaines et importantes imposées aux activités. Une croissance explosive affecte le tissu économique et social des pays ou régions concernés. Des industries entièrement nouvelles sont créées en très peu de temps en partant virtuellement de rien, puisque les plantations des espèces dominantes de pinus et d'eucalyptus atteignent leur maturité en 7 à 10 ans pour le bois à pâte et en 20 à 25 ans pour le bois de sciage.

Les grandes entreprises tant multinationales que nationales possèdent les capacités pour investir dans des plantations sur une échelle et à un rythme qui modifient de fond en comble, en quelques années, des paysages et des économies, comme on l'a vu au Chili, par exemple. En Uruguay, les niveaux d'exploitation devraient passer, en moins de dix ans, de 2 millions de m³ environ, dont une grande partie de bois de feu, à 10 ou 12 millions de m³ de bois d'industrie. A maints égards, il s'agit d'un défi à relever, notamment pour garantir un travail décent dans ce secteur naissant.

D'un côté, la croissance très rapide de la production peut déboucher dans le secteur sur une création massive d'emplois à un rythme beaucoup plus rapide que celui de l'adaptation des organisations et des systèmes de formation. De l'autre, ces changements radicaux ont inévitablement un impact majeur sur les communautés locales, y compris sur les populations indigènes. Comme on l'a vu, cet impact peut très bien être négatif s'il déplace d'autres affectations des terres et crée des externalités négatives.

Dans les années soixante-dix, le gouvernement des Fidji a commencé à mettre en œuvre une stratégie visant à développer la foresterie de plantation pour l'exportation. Les terres devaient être prises en location auprès de groupes de propriétaires fonciers indigènes contre promesse de versement d'une partie des redevances. Les collectivités ont estimé que le revenu perçu en échange des terres cédées pour la plantation d'essences à croissance rapide était dérisoire et, à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, ils ont érigé des barrages routiers et incendié des plantations, causant ainsi la perte de plusieurs milliers d'hectares.

L'emploi en agriculture recule dans la plupart des pays par rapport aux autres secteurs et même dans les pays industrialisés, en chiffres absolus, ce qui signifie que de plus en plus de personnes quittent l'agriculture et que ce secteur peut en absorber de moins en moins. Quel est le rôle de la foresterie dans ce processus?

Dans les pays industrialisés et en développement, la recherche semble indiquer que la foresterie peut avoir un effet positif sur l'agriculture en assurant un revenu supplémentaire provenant de terres qui ne conviennent que pour une production agricole marginale. En réalité, les revenus par heure de travail tirés de la foresterie peuvent être sensiblement supérieurs à ceux de l'agriculture dans les ménages d'agriculteurs qui possèdent des forêts même si, d'ordinaire, la foresterie ne représente qu'une fraction du revenu global (voir, par exemple, Brandl et coll., 1996 pour l'Allemagne, et Livingstone, 1986 pour le Kenya). Dans ces situations, la foresterie entretient un «effet d'éponge» de la petite agriculture, et diminue sensiblement l'exode rural.

Il existe une «symbiose» similaire entre l'agriculture et une grande partie du secteur informel lié à la foresterie. La majorité des petites entreprises de produits forestiers est située dans des zones rurales à proximité des sources de matières premières. Elles sont étroitement liées à l'agriculture, et pas simplement parce que les agriculteurs sont leurs principaux clients. Le capital d'investissement initial provient en grande partie de l'agriculture. Les revenus qui s'ajoutent au revenu tiré de l'agriculture sont particulièrement précieux s'ils sont en espèces plutôt qu'en produits de subsistance.

Lorsque la foresterie et l'agriculture se disputent les terres, les augmentations de la couverture forestière entraînent d'importantes pertes d'emploi par unité de surface, sauf pour les formes d'agriculture les plus extensives. Cet effet est attesté pour le pays de Galles (Johnstone et Price, 1996), l'Ecosse et l'Irlande (Thompson et Psaltopoulos, 1996), le Chili (Unda et Stuardo, 1996) et l'Inde (Srivastava et Saxena, 1991). Les besoins en main-d'œuvre par hectare sont trois à dix fois moindres en foresterie que pour la plupart des formes d'agriculture. Dans ces cas, la foresterie n'est pas «destructrice de l'emploi», comme on l'affirme parfois. Elle accélère simplement, dans l'économie et l'affectation des terres, des changements structurels qui seraient intervenus de toute manière, l'agriculture remplacée n'étant déjà plus viable auparavant.

Des effets nets sur l'emploi sont constatés en Uruguay (MGAP, 1996) et en Argentine, où les plantations s'installent dans des zones qui, avant cela, étaient inutilisées ou affectées uniquement au pâturage extensif, dont la capacité de création d'emplois par unité de surface est encore plus réduite que la foresterie de plantation.

Les entreprises japonaises ont souvent connu des problèmes avec les populations locales, qui exigent de tirer davantage profit des investissements effectués sur leurs terres, notamment en termes d'infrastructure répondant à leurs besoins et de possibilités d'emploi. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, les entreprises japonaises qui avaient fait preuve de conscience sociale en donnant suite à des demandes raisonnables ont été épargnées lorsque des émeutes ont éclaté dans la région où elles exerçaient leurs activités (Fujiwara et coll., 2001).

Une étude commandée par le gouvernement australien a montré que les incidences négatives des plantations sont souvent un accès réduit à l'activité traditionnelle et des limitations frappant celle-ci. L'étude semble indiquer qu'un coût environnemental ou social inacceptable est souvent le résultat de carences de conception ou d'une mauvaise gestion (ABARE, 1999). Les exemples ci-dessus montrent clairement que ces facteurs jouent souvent un rôle, mais que d'autres éléments interviennent dans beaucoup de situations. Comme le relèvent Whiteman et coll. (1999) dans un rapport pour la Banque mondiale, l'investissement direct étranger est essentiel par rapport au développement de l'industrie forestière dans les pays en développement, mais la répartition des avantages découlant de ce développement est souvent assez inéquitable. Compte tenu de cet élément supplémentaire, la conclusion globale de l'étude ABARE apparaît comme appropriée: prendre pleinement en compte l'impact social peut contribuer à maximaliser les avantages. Le chapitre 6 en examine certains exemples.

5.5. Dialogue social

Comme il faut s'y attendre, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de l'évolution, la mondialisation affecte aujourd'hui les niveaux d'organisation et de négociation collective dans le secteur. La croissance de l'emploi est concentrée dans les pays en développement, où les organisations de travailleurs et, souvent aussi, d'employeurs, sont moins développées. Les taux de syndicalisation en Malaisie n'atteignent pas 5 pour cent dans l'ensemble du secteur (10 000 syndiqués dans 46 entreprises). Dans le secteur de la transformation, les taux sont plus élevés. Une enquête par sondage portant sur les unités de production et les usines de meubles dans la péninsule malaise a constaté l'existence de syndicats dans 18 pour cent des entreprises. Dans trois quarts des usines dépourvues de syndicat, il n'y avait pas de négociations collectives, mais bien une négociation individuelle (Ho et coll., 2001). On trouve une structure similaire au Chili, où les taux de syndicalisation sont de 23,5 pour cent pour l'ensemble du secteur, avec un taux de 47 pour cent dans l'industrie mais de 13 pour cent seulement en foresterie (INFOR 1998). Ces taux sont faibles, comparés à ceux des pays forestiers traditionnels d'Europe septentrionale et centrale ou au Canada.

Aux Etats-Unis, les taux de syndicalisation sont en recul depuis le début des années quatre-vingt, moment où, d'après les syndicats, beaucoup d'entreprises ont adopté une attitude hostile aux syndicats. Il n'empêche que les taux de syndicalisation sont restés relativement élevés dans le secteur des pâtes et papiers. Dans les pays en transition, la restructuration massive fragilise les organisations existantes. En Russie, les trois quarts des travailleurs sont, aujourd'hui encore, affiliés à un syndicat, mais ce taux est en recul (Petrov, 2000).

Dans bon nombre de nouveaux pays producteurs, il existe des associations d'entreprises forestières, mais elles ne jouent pas le rôle d'organisations d'employeurs. Une des raisons en est l'absence de négociations collectives au niveau national. Malheureusement, cette situation a souvent pour effet que les associations sectorielles ne disposent guère d'informations sur les questions sociales et de main-d'œuvre dans le secteur. Conjugué avec l'absence de mandat, cela signifie qu'elles ne sont pas bien placées pour participer à une forme quelconque de dialogue. Une difficulté supplémentaire dans la plupart des pays, s'agissant des associations d'entreprises forestières, est que, comme dans les autres secteurs, les petites et moyennes entreprises sont fortement sous-représentées.

Dans tous les pays, la tendance à l'externalisation a compliqué l'organisation et la création de plates-formes de dialogue social. Les associations de sous-traitants, là où elles existent, manquent généralement de ressources humaines et financières. Tout comme les syndicats dans les pays en développement, elles éprouvent des difficultés à assumer le rôle de contrepartie valable et qualifiée que l'on attend qu'elles jouent dans le dialogue social.

Un autre problème souvent évoqué dans le contexte de la mondialisation est le décalage entre, d'une part, des entreprises qui déploient leurs activités dans plusieurs pays, voire parfois à l'échelle mondiale, et, d'autre part, des organisations de travailleurs limitées à une usine ou un pays.

Ces faiblesses des organisations sont préoccupantes, en particulier parce qu'elles rendent difficile le type de concertation et de dialogue de plus en plus nécessaire dans le cadre des efforts visant à placer l'industrie forestière sur la voie de la durabilité.

5.6. Développement durable et travail décent

Toutes les questions examinées ci-dessus sont inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour des partenaires sociaux mais on laissait aux gestionnaires des ressources humaines et aux délégués du personnel le soin de la traiter. L'adoption du modèle du développement durable a pour conséquence que les préoccupations de ceux qui vivent dans et par la forêt en sont venues à occuper le devant de la scène dans les politiques et les entreprises forestières. Il s'agit d'une étape importante, compte tenu de la relation entre les individus et les forêts.

L'influence de l'homme sur les forêts est à la fois positive et négative. L'apport humain, notamment la main-d'œuvre, est indispensable pour l'aménagement et la préservation des forêts, et plus encore pour la restauration et la réhabilitation des forêts dégradées. L'homme est toutefois aussi l'agent le plus dévastateur, s'agissant de la destruction et de la surexploitation des forêts. L'affectation de terres forestières à d'autres fins et la dégradation des forêts par les pratiques destructives de bûcheronnage ou par une surexploitation ont des effets qui dépassent de loin les dommages que subissent les forêts suite à des causes naturelles telles que les incendies, les orages ou les parasites.

Il est aujourd'hui communément admis que bon nombre de causes sous-jacentes de la destruction et de la dégradation des forêts sont d'ordre social. La pauvreté est probablement le premier moteur de la destruction des forêts. Il existe, par conséquent, un lien éthique avec la composante sociale du développement durable: le partage équitable des fruits de la croissance économique. Il faut que les forêts présentent des avantages sur le plan social pour contribuer à l'objectif du développement durable. En réalité, les avantages qui découlent de l'existence et de la gestion des forêts et dont profitent les personnes qui vivent dans leur périmètre ou à proximité peuvent être une condition préalable de la conservation de la forêt.

On peut distinguer plusieurs catégories sociales qui entretiennent une relation étroite et particulière avec les forêts:

- les habitants des forêts;
- les utilisateurs des forêts;
- les propriétaires de forêts;
- les travailleurs forestiers.

Il existe une interaction étroite entre les collectivités locales et les forêts. C'est le cas, en particulier, pour les collectivités qui dépendent des forêts et pour de nombreuses populations indigènes et tribales qui en tirent leur subsistance, voire, souvent, leur identité culturelle et spirituelle.

Dans beaucoup de pays, les propriétaires de forêts représentent une proportion importante des bénéficiaires de la gestion des forêts. En particulier, les propriétaires de petites forêts privées tirent souvent une part non négligeable de leurs revenus de leurs forêts. Il est évident que tous les travailleurs forestiers (travailleurs salariés, sous-traitants, travailleurs indépendants ou petits sylviculteurs) sont parties prenantes dans la gestion des forêts en tant que facteurs, bénéficiaires potentiels et personnes dont l'existence dépend de la durabilité de la gestion forestière.

Il en va de même de l'industrie forestière en aval. Un projet de l'OIBT, d'une durée de six ans, a conclu ce qui suit en ce qui concerne la définition d'objectifs pour des industries forestières durables.

Les aspects sociaux sont importants dans ce secteur, dans la mesure où les forêts couvrent d'importantes superficies de terres et où des populations vivent dans leur périmètre ou à proximité. Le degré de dépendance des populations par rapport aux forêts varie: il est sans doute le plus élevé dans le cas des populations forestières indigènes dont le mode de vie est tout entier déterminé par l'étendue et la qualité des forêts qu'elles peuplent. Les aspects essentiels sont: i) la manière dont les forêts et leurs avantages sont partagés; ii) la manière dont on peut répondre aux besoins sociaux des propriétaires, habitants et collectivités des forêts; iii) les droits en matière de fixation des objectifs et de choix des techniques; iv) la manière dont ces droits sont pris en compte dans les différents processus décisionnels. L'industrie et les activités de gestion des forêts étant souvent intégrées, ces questions influent sur le choix des techniques appliquées et la manière dont les activités sont planifiées et gérées (OIBT, 1998b).

Etant donné que l'on reconnaît de plus en plus le rôle capital de la dimension sociale du développement durable par rapport aux perspectives, voire parfois à la survie, des industries forestières, le défi consiste à présent à identifier les aspects pertinents, à les définir et à les mettre en œuvre dans les pratiques quotidiennes. Les approches possibles sont étudiées au chapitre 6.

6. Comment aller de l'avant? Travail décent, mondialisation et développement durable

Les chapitres précédents ont analysé la dynamique du secteur et déterminé les difficultés auxquelles il est confronté, s'agissant de mettre en place le travail décent. Il s'agit notamment:

- de promouvoir un emploi de qualité, en particulier par le développement de petites entreprises telles que les sous-traitants en foresterie et par l'ajout de valeur par la transformation ultérieure;
- de trouver les moyens de faire face aux pertes d'emploi massives découlant des restructurations ou des carences en ressources naturelles;
- de créer les conditions du travail décent et de concilier les intérêts du secteur avec ceux des collectivités locales dans les zones d'expansion rapide;
- de renforcer les institutions et les partenaires du dialogue social;
- d'atteindre simultanément les deux objectifs: le travail décent et le développement durable.

Le présent chapitre tire les enseignements de l'expérience du secteur de la foresterie à travers le monde en vue de formuler un certain nombre de suggestions quant à la manière de relever ces défis.

6.1. Relation entre travail décent et développement durable

Mondialisation, travail décent et développement durable: la mondialisation est une tendance puissante, le travail décent et le développement durable des buts à poursuivre. Ces trois aspects sont-ils compatibles entre eux? Quelle est leur relation réciproque?

Le tableau 6.1 place côte à côte les préoccupations liées au développement durable et au travail décent. Comme il fallait si attendre, un examen plus attentif montre que les thèmes récurrents dans les débats, les accords et les lignes directrices en ce qui concerne les dimensions sociales du développement durable dans les industries forestières correspondent assez bien aux composantes du travail décent. Dans une grande mesure, le travail décent est équivalent au troisième pilier du développement durable. Il faut noter que le travail décent n'aborde pas uniquement la question de l'équité sociale mais qu'il peut aussi contribuer à la viabilité économique et à la préservation de l'environnement.

Tableau 6.1. Les dimensions sociales du développement durable et le travail décent dans les secteurs de la foresterie et du bois

Condition du développement durable	Catégorie du travail décent
Nécessité de reconnaître les <i>droits de ceux qui dépendent de la forêt</i> (travailleurs, populations autochtones ou collectivités locales vivant dans les forêts), ainsi que ceux des propriétaires des forêts	<i>Droits et protection sociale au travail</i> dans les industries forestières
Importance des <i>compétences, de l'efficacité et de la productivité</i>	<i>Mise en valeur des ressources humaines et développement des petites entreprises</i>
<i>Partage équitable des avantages</i>	<i>Droits au travail et possibilités d'emploi et de revenus</i>
<i>Participation</i> de toutes les parties intéressées au processus et aux mécanismes décisionnels pour la <i>résolution des conflits</i>	<i>Dialogue social</i>

Si le travail décent est réellement un ingrédient indispensable du développement durable des industries forestières, nous devons examiner de quelle manière il peut être intégré dans les politiques et les pratiques du secteur.

6.2. Intégration de la dimension sociale du développement durable dans les politiques et pratiques

Si l'on examine le développement durable dans les industries forestières sous cet angle, il apparaît clairement que le thème du travail décent n'a cessé d'être présent dans le débat et les efforts qui visent à se rapprocher de la durabilité. Divers documents de l'OIBT ont été parmi les premiers à souligner la pertinence des textes de l'OIT, en particulier des conventions internationales du travail (OIBT, 1996, 1998a, 1998b). Le développement durable ne peut se concevoir sans travail décent. Par conséquent, une opportunité majeure s'offre aujourd'hui de s'appuyer sur les réalisations récentes et sur le consensus qui existe entre les mandats de l'OIT au sujet du travail décent, et de recourir aux institutions du dialogue social lorsqu'il s'agit de mettre en pratique le développement durable dans les industries forestières. Ce fut le cas, notamment, pour:

- la formulation d'une vision internationale commune de la gestion durable des forêts et de la stratégie en matière de politique et d'industrie forestières;
- la certification;
- l'adoption de codes des pratiques forestières.

Comme indiqué au chapitre 5, une vision commune du développement durable du secteur de la foresterie s'est dégagée sous la forme de séries de critères et d'indicateurs. Les textes de l'OIT peuvent contribuer très utilement à définir les composantes sociales de cette vision.

Utilisation des textes de l'OIT pour la mise au point des critères et indicateurs sociaux pour la gestion durable des forêts

Comme souligné ci-dessus, le choix et l'application de critères et d'indicateurs appropriés constituent une des clés du progrès en matière de pratique de la gestion durable des forêts. La formulation de critères et d'indicateurs a souffert d'emblée d'une tendance à

privilégier les préoccupations environnementales et les intérêts économiques; les aspects sociaux ont été traités à des degrés divers et souvent peu satisfaisants. Un deuxième obstacle à l'intégration suffisante de la dimension sociale fut l'absence d'éléments communs entre les diverses séries de critères et d'indicateurs, suite aux différences dans le choix et la définition des paramètres. On s'accorde généralement pour dire que la comparabilité des critères et des indicateurs au niveau international et entre les normes de certification est souhaitable. Divers auteurs ont suggéré que les textes de l'OIT pourraient fournir une base pour des critères et des indicateurs communs des aspects sociaux de la gestion durable des forêts (voir notamment OIBT, 1998a). Par ailleurs, il est apparu que le contenu et la nature des textes pertinents de l'OIT sont peu connus et mal compris par les enceintes où sont examinés les critères et les indicateurs pour la foresterie.

Un guide d'introduction aux textes de l'OIT a été récemment publié en vue de combler cette lacune (Poschen, 2000). Il présente une anthologie de textes de l'OIT jugés particulièrement appropriés au secteur de la foresterie et explique pourquoi et comment ils doivent être pris en compte. Le guide propose une série de critères sociaux et du travail pour la gestion des forêts, qui couvrent trois grands domaines:

- le travail de foresterie (les intrants humains dans la gestion des forêts);
- le partage des avantages découlant des forêts;
- la participation et la résolution des conflits.

Cette série se fonde sur les conventions de l'OIT et sur le Recueil de directives pratiques du BIT *Sécurité et santé dans les travaux forestiers*. Ces documents ont été négociés et approuvés par les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs de plus de 170 Etats Membres de l'OIT. Les éléments qui ont été pris en compte sont présentés dans les tableaux qui suivent.

Tableau 6.2. Critères et indicateurs pour les intrants humains (main-d'œuvre)

Aspect du travail forestier	Base de l'OIT pour les normes minimums
✓ Droit d'organisation et de négociation collective	⇒ Conventions nos 87 et 98
✓ Elimination du travail des enfants	⇒ Convention n° 138
✓ Elimination du travail forcé	⇒ Conventions nos 29 et 105
✓ Non-discrimination	⇒ Conventions nos 100 et 111
✓ Main-d'œuvre qualifiée	⇒ Recueil de directives pratiques du BIT <i>Sécurité et santé dans les travaux forestiers</i> (dispositions au niveau de l'entreprise et du site de travail)
✓ Sécurité et santé	
✓ Travailleurs, sous-traitants, indépendants	

Le Code modèle des pratiques d'exploitation forestière, de la FAO, identifie la «création d'une main-d'œuvre compétente et correctement motivée» comme un des quatre ingrédients essentiels des activités d'exploitation des forêts si l'on veut gérer les forêts de manière durable (FAO, 1996). Cette affirmation s'applique également aux activités forestières autres que l'exploitation. Le deuxième élément social, le partage des avantages, s'applique à la fois à la main-d'œuvre et aux collectivités locales, qu'elles soient ou non composées de populations autochtones et tribales. Dans le cas de la main-d'œuvre, le partage se fait principalement sous la forme de salaires, et la rémunération et le salaire minimum constituent dès lors des critères pertinents. De même, une des manières les plus

souhaitables, pour les populations locales et ceux qui vivent de la forêt, de partager les avantages d'une gestion durable des forêts est celle qui est liée aux possibilités d'emploi. Ces possibilités peuvent être une condition préalable de la gestion durable lorsque, à défaut, les populations locales n'auraient aucun intérêt économique à la survie de la forêt et n'auraient d'autre choix pour assurer leur subsistance que des pratiques destructives. L'existence d'un emploi rémunérateur en foresterie dépend à son tour des possibilités d'acquisition des compétences requises.

Outre les avantages de la gestion des forêts qui résultent de l'emploi rémunéré, ou parallèlement à ceux-ci, les populations autochtones et tribales et les collectivités locales bénéficient et, en réalité, dépendent souvent d'utilisations traditionnelles ou coutumières. Les valeurs culturelles de beaucoup de communautés sont intimement liées aux forêts. Pour être socialement durable, la gestion des forêts doit protéger ces droits et ces valeurs.

Tableau 6.3. Critères et indicateurs pour le partage des avantages tirés des forêts

Partage des avantages	Base de l'OIT pour les normes minimums
✓ Rémunération/salaire minimum	⇒ Convention n° 131 et Recommandation n° 135
✓ Possibilités d'emploi et de formation pour les populations locales et ceux qui dépendent des forêts	⇒ Convention n° 169 étendue par analogie aux communautés locales
✓ Respect des droits d'utilisation et des valeurs culturelles traditionnels	⇒ Convention n° 169 (articles 13, 14, 15, 20, 23)

Les forêts font l'objet de demandes nombreuses et souvent contradictoires formulées par une série de parties prenantes. La participation de ces derniers peut être un moyen efficace de désamorcer les conflits et de veiller à ce que le coût et les avantages de la gestion et de l'utilisation des forêts soient répartis avec justice et équité. La participation effective est aussi considérée comme un moyen de maximaliser l'utilisation et l'avantage globaux des forêts.

Tableau 6.4. Critères et indicateurs pour la participation et la résolution des conflits dans la gestion des forêts

Participation et résolution des conflits	Base de l'OIT pour les normes minimums
✓ Le droit à l'information et à la participation au processus décisionnel	⇒ Convention n° 169
✓ Le droit d'organiser et de défendre collectivement les intérêts	⇒ Communautés locales – convention n° 141 Travailleurs – conventions nos 87, 98 Populations autochtones – convention n° 169
✓ Résolution des conflits fondée sur la concertation et le consensus	⇒ Convention n° 169 (articles 6 et 7)

En fin de compte, la gestion durable de la forêt est une question de personnes et non d'arbres. Les normes qui couvrent de manière très détaillée les aspects biologiques tels que la biodiversité et les cycles nutritifs ne peuvent atteindre les buts fixés parce qu'elles négligent les fonctions sociales des forêts et les conditions sociales de leur survie. Il convient de recentrer les aspects sociaux et de main-d'œuvre afin d'équilibrer le poids excessif attribué actuellement aux fonctions écologiques voire, parfois, aux fonctions économiques. La cohérence, l'harmonisation et des normes minimums communes au niveau international sont des aspects particulièrement importants, compte tenu du rythme et de l'ampleur de la mondialisation dans le secteur de la foresterie. Il est possible d'y aboutir en grande partie en utilisant les textes de l'OIT comme références pour les définitions, les valeurs seuils et les vérificateurs.

(On trouvera la série complète des critères et indicateurs tirés des textes de l'OIT à l'annexe II du présent rapport. Le guide lui-même peut être obtenu en version papier en anglais et en espagnol auprès du BIT et de la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), ou en version électronique sur la Toile, aux adresses suivantes: <http://www.gtz.de/forestcertification/english/aktuelles.html> et <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/forest.htm#Heading5>.)

Certification

La certification volontaire des produits forestiers est peut-être la tentative la plus complète pour traduire les composantes de l'objectif du développement durable en lignes directrices spécifiques pour l'industrie. Les discussions relatives à la certification se déroulent dans un environnement de dialogue social inhabituel mais potentiellement très porteur, dans lequel l'industrie, les organisations de travailleurs et, dans certains cas, les gouvernements interagissent avec la société civile, au niveau tant national que mondial.

Il existe plusieurs mécanismes de certification qui accordent une attention plus ou moins grande aux préoccupations sociales et à la main-d'œuvre (voir pour plus de détails le tableau 3 dans Poschen, 2000). Le principal mécanisme de portée mondiale est celui mis au point par le Forest Stewardship Council (FSC). Il tient compte explicitement des droits des travailleurs et des collectivités locales, en particulier ceux des populations autochtones. Les principes du FSC imposent le respect par l'industrie de toutes les conventions de l'OIT ratifiées par le pays dans lequel elle déploie ses activités et, dans tous les cas, le respect des conventions n° 87 et n° 98. Certaines des normes nationales de certification fondées sur les principes de la FSC vont bien au-delà. Ces dernières années, la plupart des mécanismes existants ont sensiblement élargi leur prise en compte des aspects sociaux et de main-d'œuvre, ou sont sur le point de le faire, ce qui est encourageant.

La référence aux textes de l'OIT ci-dessus a suscité une réponse favorable parmi les systèmes de certification. Le label de certification «Pan-European Forest Certification Council» (PEFC) a décidé d'inclure dans sa norme toutes les conventions visées dans la Déclaration de 1998 de l'OIT et de recommander l'utilisation du Recueil de directives pratiques *Sécurité et santé dans les travaux forestiers* en tant que base valable pour la formulation des normes nationales (PEFC, 2001). Le Forest Stewardship Council a décidé d'intégrer le guide dans son manuel destiné aux évaluateurs de certification.

Les indices d'une amélioration des pratiques suite à la procédure de certification restent limités. Une étude de forêts certifiées au Brésil et aux Etats-Unis, réalisée en 1999, semble indiquer que la certification a eu des incidences sur les aspects tant environnementaux que sociaux (Prado Braga, 2000). La recherche s'est penchée sur les activités d'exploitation dans six forêts certifiées, cinq au Brésil et une aux Etats-Unis, et a évalué les modifications que les entreprises ont dû apporter pour entrer en ligne de compte pour la certification conformément à la série de critères et d'indicateurs du Forest Stewardship Council. Les exploitations visitées se situaient dans la forêt tropicale naturelle mais aussi dans des plantations, et la taille et le type de propriété étaient très variables d'une entreprise à l'autre.

L'étude a examiné quelles étaient les conditions fixées par les certificateurs qui ont incité certains changements dans la gestion des forêts. Elle a montré que toutes les entreprises avaient opéré certaines modifications pour être prises en compte, mais le nombre et la nature de ces modifications étaient éminemment variables. Une très large proportion des changements n'était pas générique mais adaptée aux circonstances locales. Au total, six entreprises avaient été invitées à satisfaire à 155 conditions. Plus de la moitié de celles-ci concernaient des modifications environnementales mais ont été jugées faciles à mettre en œuvre. Les quarante-cinq exigences sociales et les vingt-cinq conditions

économiques ont été considérées comme plus complexes et nécessitant des ajustements de gestion plus radicaux.

Quatre des six exploitations forestières se sont vu imposer des conditions sociales. Un peu plus de la moitié de ces conditions concernait les ouvriers forestiers, l'autre moitié, les intérêts des collectivités locales. Les incidences majeures rencontrées étaient des améliorations dans les domaines suivants:

- la formation des travailleurs;
- les conditions de travail, notamment la sécurité et la santé ainsi que l'égalité de traitement entre les sous-traitants et les travailleurs sous contrat direct;
- une rémunération conforme aux prescriptions légales;
- les relations avec les collectivités, en particulier, la création de canaux de communication avec les collectivités voisines.

Les codes de pratiques forestières constituent une approche complémentaire: ils traitent moins des aspects sociaux mais contribuent largement à la protection des ressources existantes et s'appliquent directement au niveau des exploitations. Ils sont examinés ci-dessous.

6.3. Ressources durables

Comme le met en évidence le rapport de l'OIBT, un stock garanti de matières premières, quelles que soient les conditions du marché, est une nécessité essentielle pour le succès durable d'un secteur. Il est évidemment possible d'opter pour les importations de matières premières et certains pays, notamment l'Italie, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, ont développé avec succès un secteur du bois de grande taille malgré l'absence de ressources forestières de quelque importance. Dans certains cas, le recours aux importations ne fait que contourner le problème sans le résoudre et, en réalité, «exporte» l'absence de durabilité vers les pays fournisseurs. Les exemples cités dans le présent rapport ainsi que d'autres montrent que la fiabilité à long terme de ces approvisionnements à des prix abordables est un facteur essentiel et ne peut être considérée comme allant de soi. Beaucoup de pays et d'entreprises l'ont appris à leurs dépens, et le prix fut parfois la stagnation, voire l'effondrement de leur activité.

La question de la durabilité vue sous l'angle du travail décent a deux dimensions:

- la protection des ressources existantes;
- l'élargissement du stock de ressources, essentiellement par les plantations.

Protection des ressources existantes

Du point de vue social et sous l'angle de la main-d'œuvre, le défi de la protection des ressources existantes est étroitement lié au problème de la déforestation, aux bonnes pratiques de gestion dans les forêts utilisées pour l'approvisionnement en matières premières, et à la difficulté consistant à faire face à l'impact social des carences soudaines de ressources.

Déforestation

La déforestation est un problème complexe qu'il n'est pas possible d'aborder en détail dans le présent rapport. Nous nous bornerons à mettre en évidence ci-dessous certains des aspects les plus saillants qui présentent un lien fonctionnel direct avec les préoccupations sociales.

Pour bon nombre de pays en développement, la déforestation et la dégradation des forêts ont entraîné une perte énorme de ressources forestières. Après le débat extrêmement superficiel des années soixante-dix et quatre-vingt, on estime aujourd'hui que les stéréotypes et les simplifications outrancières n'apportent pas grand-chose. Les groupes environnementaux se contentaient d'imputer la déforestation dans les tropiques au «bûcheronnage», et le secteur forestier répondait en montrant du doigt les agriculteurs qui pratiquent le défrichage pour l'agriculture. Heureusement, cette discussion stérile appartient largement au passé. La compréhension que l'on a acquise des mécanismes à l'origine de la déforestation a permis de faire la distinction entre les causes apparentes et les causes sous-jacentes de la déforestation. En réalité, les premières sont des mécanismes et des symptômes plutôt que des causes.

Les causes sous-jacentes sont plus profondes et souvent structurelles. Un grand nombre d'entre elles trouvent leur origine à l'extérieur du secteur de la foresterie. Le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) a dès lors insisté sur la nécessité d'une coordination efficace des politiques en vue de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation. Ces causes sont souvent interconnectées et de caractère social et économique. Elles sont, notamment, la pauvreté, l'absence de régime foncier sûr, et la reconnaissance insuffisante, dans les lois et les juridictions, des droits et des besoins des collectivités autochtones et locales qui dépendent de la forêt (Nations Unies, 2000).

Si les industries forestières et le «bûcheronnage» ne constituent le nœud du problème que dans certains cas seulement, la gestion des forêts peut souvent contribuer à atténuer les causes sociales sous-jacentes telles que la pauvreté et les besoins des collectivités locales, comme indiqué ci-dessus. Un fonctionnaire de la division de la foresterie de la Banque mondiale s'exprime comme suit à ce sujet: «Le défi sous-jacent plus vaste consiste à créer un lien effectif entre les produits de la forêt et l'atténuation de la pauvreté par le développement durable» (Blaser et Douglas, 2000). L'ordre de grandeur est énorme: des dizaines de millions, voire, d'après certaines estimations quelque peu exagérées, des centaines de millions de personnes tirent des forêts la plus grande part de leurs revenus. La situation est aggravée encore par le fait qu'une forte proportion de ces personnes sont pauvres. Comme le souligne aussi la Banque mondiale, dans bon nombre de régions de foresterie et de régions boisées, la pauvreté est endémique. En conclure que le développement de la foresterie peut être le principal instrument permettant de sortir de la pauvreté les populations qui dépendent de la forêt est une idée fautive et potentiellement très dangereuse. La foresterie peut y contribuer, et doit y contribuer dans son propre intérêt, mais les attentes doivent rester réalistes (Poschen, 1997).

Pour que sa contribution soit la meilleure possible, le FIF a cité les éléments suivants parmi les propositions d'action adoptées:

- établir des mécanismes appropriés pour promouvoir une participation efficace de toutes les parties intéressées à la prise de décisions sur la gestion des forêts;
- élaborer et exécuter des stratégies appropriées en vue de protéger toutes les ressources que recèlent les forêts, y compris dans leurs aspects culturels, sociaux, spirituels, environnementaux et économiques, (...) prendre acte des fonctions multiples et de l'utilisation durable de tous les types de forêts, s'agissant en particulier de la diversité

biologique, d'assurer la participation des communautés et autres parties intéressées, d'intégrer les besoins de subsistance des communautés autochtones et locales.

Il est peut-être utile de noter que ces suggestions ont été intégrées dans une série de critères et d'indicateurs définis dans le guide d'introduction aux textes de l'OIT.

Protection des ressources au moyen de codes des pratiques forestières

Ces dix dernières années, un nombre croissant de pays a adopté des codes de pratiques forestières. Ces codes donnent des lignes directrices pour une gestion qui utilise des techniques et des méthodes productives et qui protègent l'environnement ainsi que la santé des travailleurs. En ce qui concerne le travail décent, les codes abordent généralement les problèmes du travail sans risque, des compétences et de la formation, des conditions de vie et de travail, ainsi que de la protection sociale. Les codes sont soit juridiquement contraignants, soit volontaires. Dans la plupart des cas, les gouvernements, l'industrie et les travailleurs participent à leur conception et à leur application. Au début des années quatre-vingt-dix, le BIT a apporté son aide au gouvernement des Fidji dans ce qui était la toute première tentative d'adoption de ce type de code dans un pays tropical. Les évaluations faites en 1997 (BIT, 1997c) et en 1999 (Wells, 1999) ont montré que cet effort avait été parfaitement réussi, s'agissant de maintenir la viabilité économique, de réduire les incidences sur l'environnement et d'améliorer les conditions pour les travailleurs.

Cette approche, y compris le souci des travailleurs, a été encouragée depuis par d'autres organisations. En 1996, la FAO a publié un code modèle couvrant largement les aspects de la sécurité et de la formation et, en 1998, la Commission de la foresterie de la FAO pour la région Asie-Pacifique a adopté un code régional qui doit servir de modèle pour les codes nationaux. Le Code régional, en ce qui concerne la sécurité et la formation, s'appuie sur les lignes directrices du BIT et les recommande. Dans toute la région Asie-Pacifique, les pays qui mettent au point leurs propres codes suivent ces conseils. Quatorze pays de la région ont déjà adopté des codes nationaux, quatre sont en train de la faire, et cinq autres prévoient de le faire. La commission régionale des forêts a adopté formellement une stratégie régionale s'étendant sur dix années. Les résultats escomptés sont notamment:

- des incidences économiques favorables au niveau local, suite au développement de l'emploi, de l'activité économique et du flux des avantages;
- une industrie forestière plus efficace et plus concurrentielle dans la région, qui tienne également compte des valeurs sociales et environnementales de la forêt;
- une capacité et des compétences institutionnelles accrues du personnel employé et ouvrier dans le secteur de la forêt (FAO/CFAP, 2000b).

Suite à certaines demandes des gouvernements et des associations du secteur, le BIT, en partie en coopération avec la FAO, a depuis apporté son aide à la formulation de codes de pratique nationaux au Chili, au Zimbabwe, en Uruguay, en Chine et en Mongolie.

Des codes ou des documents équivalents ont aussi été rédigés par beaucoup de grandes entreprises forestières. On en trouve un exemple récent dans le manuel de principes commerciaux et de politiques et de procédures de travail publié par Forestal Oriental en Uruguay, une filiale de Shell et d'UPM-Kymmene (Forestal Oriental, 2000a).

Une des difficultés auxquelles on se heurte dans de nombreux pays est la faiblesse de la participation des travailleurs. La mise au point et l'application des codes offrent une

occasion de dialogue social axé sur des questions concrètes et précises mais, souvent, les travailleurs et leurs représentants ne possèdent pas les capacités techniques et institutionnelles pour y participer sur pied d'égalité avec les autres parties.

Le scénario est totalement différent lorsque les questions de durabilité ont été longtemps négligées, ce qui incite parfois le gouvernement à prendre des mesures radicales pour protéger les ressources.

Faire face au manque de ressources: interdictions de bûcheronnage et suppressions d'emplois

Divers pays partout dans le monde ont, à des degrés divers, adopté des interdictions de bûcheronnage et des restrictions de l'exploitation des forêts. L'encadré ci-dessous, qui concerne les interdictions de bûcheronnage dans la région Asie-Pacifique, décrit certains des exemples les plus radicaux, mais le problème existe aussi ailleurs, même s'il est plus local et de moindre ampleur. Une fois ce point atteint, le choix allégué entre «abattre des arbres ou supprimer des emplois» prélude généralement à un appel au *statu quo* et risque d'être peu utile.

Encadré 6.1.

Les interdictions de bûcheronnage dans la région Asie-Pacifique et le travail décent

Le problème

Les interdictions de bûcheronnage et autres restrictions frappant l'exploitation des forêts qui ont été adoptées dans un nombre croissant de pays asiatiques ont eu pour motif principal la crainte de voir l'exploitation forestière entraîner la déforestation, mais aussi toute une série d'autres préoccupations: la perte de biodiversité, la dégradation des bassins hydrographiques, les dégâts aux forêts suite au bûcheronnage inapproprié, l'abus d'obligations contractuelles, le bûcheronnage illégal, la migration incontrôlée et les conflits avec les droits des populations autochtones. Les critiques ne se limitent pas aux pratiques illégales mais soutiennent que l'exploitation classique peut avoir un coût social non négligeable. Le verdict à l'encontre du secteur de la foresterie est sévère:

Ces problèmes et ces préoccupations semblent indiquer que la foresterie n'a pas su répondre aux demandes et aux attentes nouvelles de la société actuelle (FAO/CFAP, 2000a, p. 112).

Il en va de même des conséquences:

Parallèlement aux pratiques de gestion inefficaces et inappropriées et à l'utilisation marquée par le gaspillage, les problèmes d'utilisation des terres et les abus en matière d'exploitation du bois d'œuvre ont persisté et ont atteint des niveaux jugés aujourd'hui, dans de nombreux pays, inacceptables sur le plan politique et social (idem, p. 116).

L'équation antérieure «utilisation de la forêt = production de bois» est aujourd'hui jugée inappropriée et déséquilibrée. On estime à présent généralement que mettre fin au bûcheronnage est un moyen nécessaire et suffisant pour éviter ou réduire au minimum les conséquences négatives de l'activité de l'industrie forestière. Il est donc probable qu'à l'avenir, les entreprises forestières éprouveront davantage de difficultés pour accéder aux ressources.

L'efficacité des interdictions

L'expérience des interdictions est mitigée. Si certains succès ont certes été enregistrés sur le plan de la conservation des forêts, l'absence généralisée de protection efficace demeure une des données de la région. Les interdictions ont aussi des effets économiques et sociaux négatifs, y compris sur la production, le commerce et la consommation des produits forestiers. En outre, il y a eu des effets importants, parfois perturbateurs, sur les pays voisins suite au commerce tant légal qu'illégal et aux distorsions du marché.

Bien que les interdictions soient une première mesure nécessaire dans certains cas, elles ne suffisent pas en elles-mêmes. Les objectifs poursuivis par les interdictions sont rarement exprimés en termes opérationnels. Elles produisent des changements extrêmement soudains pour toutes les parties concernées et l'arrêt du bûcheronnage, plutôt que la conservation, devient généralement l'objectif opérationnel – et le critère de la réussite. Les interdictions mal appliquées peuvent contribuer à aggraver la déforestation et la dégradation dans les pays voisins.

De nombreux éléments indiquent par ailleurs que les interdictions ont des incidences sociales non voulues, notamment des pertes d'emploi, un recul des revenus des collectivités, des perturbations dans les ménages locaux, voire leur éclatement, et – souvent en contre-réaction à ces effets – une augmentation de l'exploitation illégale. Les décisions politiques sont rarement allées de pair avec une analyse détaillée des incidences potentielles, dont l'ampleur n'est souvent apparue qu'après qu'elles se sont produites.

Stratégies et solutions pour les incidences sociales

Les gouvernements se trouvent souvent pris entre les intérêts de l'industrie et d'autres intérêts. Bien qu'il n'existe pas d'approche unique valable dans toutes les situations, il convient de respecter un certain nombre de principes, à savoir:

- reconnaître le coût réel de la gestion conservatoire et rechercher le consensus sur la répartition de ce coût;
- reconnaître et comprendre la dépendance locale et impliquer activement la population locale dans le processus décisionnel en matière de gestion des forêts;
- prévoir des «filets de sécurité» pour les personnes les plus affectées sur le plan économique et social, notamment des indemnités et autres formes de sécurité sociale provisoire en tant que condition préalable du partage équitable des coûts;
- tendre à une implication et à une participation plus importantes du secteur privé dans la recherche de solutions pour la gestion conservatoire.

Source: Basé essentiellement sur FAO/CFAP, 2000a.

Quels que soient les circonstances et les mérites des mesures de protection des forêts mises en place, l'incidence sur les travailleurs dans un secteur soudain privé de ses matières premières peut être dévastatrice. C'est particulièrement le cas dans les pays en développement, où il existe peu de possibilités différentes d'emploi dans les zones rurales. Même dans les régions telles que la côte nord-ouest des Etats-Unis, où le taux de chômage est très faible, il se peut que ceux qui perdent leur emploi dans la foresterie soient mal placés pour accéder aux secteurs très dynamiques tels que les technologies de l'information ou la construction aéronautique.

En Chine, le gouvernement a suivi, dans son action, les grandes recommandations découlant de l'expérience dans la région Asie-Pacifique. Il a reconnu le coût social, identifié les personnes affectées, conçu un filet de sécurité sociale et mis les mesures à l'épreuve avant de passer à l'adoption de restrictions radicales de l'exploitation des forêts en 2000. La somme de 11,6 milliards de dollars a été dégagée pour mettre en œuvre le programme, qui prévoit notamment de nouveaux moyens de subsistance pour les travailleurs (plus de 1,2 million) qui perdront leur ancien emploi. Il est prévu d'absorber ce groupe important par un ensemble de mesures de retraite anticipée, de réaffectation dans d'autres emplois de la foresterie, et de redéploiement dans des institutions publiques ou des activités d'indépendant (*China Green Times*, 8 décembre 2000). Cette approche devrait devenir la règle lorsqu'il s'agit de traiter les pertes d'emploi massives.

Une des façons d'éviter une impasse en matière de ressources telle que celle qui résulte de l'interdiction du bûcheronnage consiste à investir dans la création de ressources nouvelles. Comme indiqué au chapitre 3, c'est ce qui a été fait sur une large échelle mais pas toujours sans problèmes sociaux, comme le montre le chapitre 5.

L'élargissement des ressources par les plantations

Les mesures proposées par le FIF reconnaissent cette situation et pressent les pouvoirs publics et le secteur de promouvoir l'entretien et l'amélioration des ressources forestières, notamment par les plantations, en prenant en compte les incidences sociales, culturelles et environnementales ainsi que les coûts et les avantages économiques.

Un nombre croissant d'entreprises forestières tiennent compte de ces conseils et tentent d'intégrer les préoccupations sociales dès les stades de planification et de conception de leurs projets. La société Forestal Oriental en Uruguay est un exemple de cette démarche préventive. Le manuel d'exploitation de la société impose aux promoteurs, lors de la conception d'un projet, puis lors de l'acquisition effective de terres, «de s'assurer qu'il n'existe pas d'obstacles sociaux ou culturels qui, de toute évidence, pourraient devenir ingérables, et que tant la plantation que la régénération bénéficient d'un soutien politique au niveau local et national» (Forestal Oriental, 2000b, p. 1).

D'après le manuel d'exploitation, le personnel est également tenu d'évaluer les incidences environnementales et de procéder à une consultation publique pour laquelle il doit activement rechercher les personnes qui pourraient être affectées. Il est incité à obtenir l'appui d'organisations civiques locales ainsi que des pouvoirs publics locaux. L'entreprise, dans le cadre de ses activités normales, commande des enquêtes à des spécialistes en sciences sociales afin d'identifier les avis de ses voisins et des collectivités locales et de repérer toute plainte ou toute opportunité qui surgirait.

Les pouvoirs publics et l'industrie, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ont conclu des accords de foresterie avec la population locale après des discussions et un débat public de longue haleine s'appuyant sur des enquêtes et des recherches spéciales sur les aspects controversés. En outre, les sociétés forestières s'efforcent d'être de bonnes entreprises citoyennes. En Tasmanie, par exemple, un groupe d'entreprises forestières a publié une *Charte de bon voisinage pour l'exploitation commerciale des arbres en Tasmanie* (Tasmania Charter, 2000). En ce qui concerne la création de plantations d'arbres sur des terres agricoles, la Charte engage les entreprises à prendre en compte les aspirations et les problèmes des collectivités pour la planification et l'exécution des négociations, dans un souci d'honnêteté et d'intégrité et selon un processus transparent. Le Code des pratiques forestières doit être appliqué dans la gestion des plantations et les entreprises négocieront ou partageront les coûts résultant du placement de clôtures, des dégâts découlant de l'ombrage et de la perte de valeur des paysages, ainsi que des équipements de lutte contre l'incendie. Même après que les plantations ont été établies, le public aura accès aux informations, sera consulté en temps voulu sur les activités, et entrera facilement en contact avec le personnel responsable.

Une démarche qui aurait suivi globalement l'exemple ci-dessus aurait largement contribué à éviter les conflits décrits au chapitre 5, qui ont assailli certaines zones de plantation au Chili. Comme relevé dans le cas des Fidji, la création des conditions permettant aux populations locales d'obtenir un emploi lucratif dans les plantations et le traitement en aval est aussi une manière efficace de partager les avantages du développement du secteur et de s'assurer le soutien des populations locales.

Dans certaines circonstances, la population locale n'est pas disposée à céder ses terres, même si le rendement de l'agriculture est faible. Il peut y avoir à cela des raisons économiques, culturelles ou juridiques. C'est le cas, pour ce qui concerne les raisons juridiques, des populations autochtones Mapuche au Chili, qui ne sont pas autorisées à vendre les terres reconnues comme autochtones. Ce qui est encourageant, c'est que les entreprises forestières dans un nombre croissant de pays ont abordé ces situations de manière créative et mis au point des partenariats profitant aux deux parties.

Un examen récent de certains cas saillants impute ces partenariats aux pressions politiques grandissantes dans le sens du contrôle local et de la mondialisation (Mayers, 2000). L'exemple le plus ancien est probablement le mécanisme de production extérieure PICOP aux Philippines, lancé dans les années soixante-dix. Ce mécanisme s'est étendu depuis à l'Afrique du Sud, à l'Australie, à l'Inde, au Brésil, à la Thaïlande et à la Chine, notamment. Dans plusieurs pays, ces mécanismes concernent des dizaines de milliers

d'hectares de plantations extrêmement productives. Le mécanisme le plus important sous l'angle du nombre de participants est probablement celui de la Chine, qui concerne plus de 600 000 agriculteurs dans la province du Setchouan (Mayers, 2000). Mettre au point et maintenir ces partenariats requiert efforts et persévérance, mais ils peuvent agir à l'avantage tant des entreprises que des collectivités. Certains mécanismes qui étaient au départ des gestes de responsabilité sociale se sont avérés très lucratifs pour les entreprises.

Il semble que ces mécanismes soient appelés à s'étendre. D'après une estimation faite au Brésil, 20 000 familles supplémentaires à faible revenu pourraient y être intégrées si les réglementations étaient adaptées et si l'accès au crédit était assuré (SBS, 15 mars 2001). Les investissements dérivés des mécanismes de contrepartie de la fixation du carbone pourraient fournir une stimulation supplémentaire, même si les coûts de transaction pour l'implication des petits exploitants pourraient être prohibitifs.

Les mécanismes de production extérieure et partenariats similaires ne constituent pas la panacée et ne profitent pas toujours aux plus pauvres, dans la mesure où les terres sont un facteur limitatif important. Comme le note Mayers (2000), actuellement, les marchés récompensent de plus en plus les comportements à court terme que permettent les politiques et les lois. Il est donc nécessaire que les pouvoirs publics interviennent en tant qu'autorités de réglementation et qu'intermédiaires. Une réelle participation au niveau local, des critères clairs, des procédures transparentes et des évaluations d'impact social pour contrôler le résultat sont autant de garanties qui accroîtraient la probabilité de voir tant le secteur que les populations locales être gagnants. Une des mesures serait la mise en place d'incitations publiques qui pourraient être facilement utilisées par les petits exploitants. Là où ceux-ci sont encouragés à effectuer le travail eux-mêmes, il est essentiel de prévoir une formation et des directives en matière de sécurité et de santé. Il est clair que, s'ils sont soigneusement conçus et mis en œuvre, ces mécanismes sont potentiellement susceptibles d'assurer un développement de l'industrie forestière bénéfique sur le plan social.

6.4. Promotion de la petite entreprise et de la valeur ajoutée

Les aspects sociaux et ceux qui touchent à la main-d'œuvre forment une partie importante du développement des entreprises. Six années de débats au sein de l'OIBT concernant les politiques et les mesures visant à développer la transformation des bois tropicaux au niveau national ont permis de définir 28 principes dont les décideurs publics et l'industrie doivent tenir compte. Ces principes sont regroupés en cinq catégories, dont deux relèvent de la rubrique «travail décent»:

- améliorer le climat d'investissement;
- offre de bois et son utilisation;
- développement des échanges commerciaux;
- aspects environnementaux et sociaux;
- amélioration de la productivité.

Les principes relatifs aux aspects sociaux concernent les avantages socio-économiques et les aspects de la sécurité. Ceux qui intéressent la productivité mettent l'accent sur les qualifications, la formation et le développement des petites entreprises (OIBT, 1998b). Ces principes s'appliquent dans tous les pays, *mutatis mutandis*. Ils sont

aussi valables dans les petites entreprises, qu'il s'agisse de sous-traitants du secteur forestier ou d'entreprises manufacturières en aval.

Les bonnes pratiques de sous-traitance en foresterie

Les sous-traitants en foresterie posent des problèmes dans tous les pays. L'apparition d'entreprises de plus grande taille et la présence d'entreprises multinationales a fait naître et s'accroître la tendance à l'externalisation. Il existe globalement davantage de points communs que de différences entre les pays pour ce qui concerne les difficultés et les manières de les vaincre, même si l'ordre de priorité peut varier. De nombreuses initiatives ont été lancées en vue de surmonter les contraintes et les lacunes liées aux sous-traitants. Les expériences et les enseignements tirés dans les divers pays offrent, ensemble, un guide utile des bonnes pratiques. Elles seront décrites de manière plus détaillée dans une publication à paraître (BIT, 2001).

Une perspective pour les sous-traitants en foresterie

Une perspective pour les sous-traitants comprendrait les éléments suivants:

- les sous-traitants sont des entreprises compétentes, capables de fournir un service de qualité à un coût concurrentiel;
- ils doivent leur efficacité et leur compétitivité à leur spécialisation sur le plan du matériel, des compétences et de l'organisation du travail;
- ils sont en mesure de mettre au point en permanence des méthodes de travail meilleures et de s'adapter aux nouvelles exigences;
- ils offrent des lieux de travail attrayants assortis d'une rémunération concurrentielle, de la stabilité d'emploi, de bonnes conditions de travail, notamment de postes de travail où la sécurité et la santé sont garanties, ainsi que des possibilités d'organisation, de dialogue social et de négociation collective.

Pour une large part des sous-traitants en foresterie, cette perspective implique des contributions de tous les grands acteurs et une coopération entre eux, notamment:

- les donneurs d'ordre et leurs organisations;
- les organisations d'employés et d'ouvriers;
- les sous-traitants;
- les propriétaires des forêts;
- l'industrie de la foresterie;
- les responsables de la réglementation et les inspecteurs au niveau du gouvernement et de la sécurité sociale.

Une série de mesures et de mécanismes complémentaires doit être mise en place aux différents niveaux en ce qui concerne:

- le cadre juridique et institutionnel;
- les différentes entreprises de sous-traitance;

-
- la relation entre le sous-traitant et la partie principale ou donneuse d'ordre;
 - la relation entre l'entreprise qui sous-traite et le sous-traitant.

Le cadre juridique et institutionnel doit:

- clarifier le statut d'une entreprise sous-traitante;
- définir les conditions préalables pour les entreprises sous-traitantes;
- promouvoir la concurrence loyale.

Dans la réglementation régissant la sécurité dans le secteur de la foresterie, entrée en vigueur récemment en Uruguay après de longues concertations tripartites, une nette distinction est faite entre employeurs et sous-traitants. Les premiers sont responsables en cas d'accident. Le problème est généralement l'absence de statut défini pour les sous-traitants, en particulier les indépendants. Pour dissocier clairement les deux situations, les réglementations prévoient un registre des sous-traitants, tenu à jour par l'inspection du travail. Un sous-traitant dûment enregistré assumera l'entière responsabilité pour ceux qui travaillent sur site. Toute personne sous contrat de services non reprise dans le registre sera censée être employée par le donneur d'ordre (décret RoU, 1999).

De même, la législation en France énonce le principe de la «présomption de relation d'emploi», sauf si un sous-traitant est enregistré comme entreprise commerciale, est affilié à un organisme de sécurité sociale et détient une dérogation officielle à la présomption. Les demandes sont examinées par des commissions locales où le secteur est représenté. Bien que cette réglementation ait su promouvoir efficacement le professionnalisme chez les entreprises de sous-traitance, un problème subsiste en ce qui concerne le statut en grande partie non défini de l'«utilisateur des forêts» (l'«exploitant forestier», en français), ce qui permet aux entreprises non reconnues – y compris certaines qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus – d'exercer des activités de sous-traitance (Cugnet et Depraz, 1997).

Certains pays ont tenté de clarifier le statut des sous-traitants par la voie d'accords libres plutôt que par la réglementation. On en trouve un exemple aux Pays-Bas, où les propriétaires de forêts, le secteur forestier et les sous-traitants ont conclu, à l'échelle du secteur, un accord aux termes duquel ils s'engagent à ne faire appel qu'aux services de sous-traitants qui sont membres de l'association des sous-traitants. Cette association, pour sa part, s'est engagée à définir des critères de sélection pour ses membres et à en contrôler le respect. Il a fallu de nombreuses années pour que cet accord produise ses effets. Pendant plusieurs années après sa conclusion, certains propriétaires de forêts et certaines entreprises forestières l'ont mis à mal en engageant des sous-traitants bon marché du secteur informel, voire des clandestins (Staudt, 1996).

Les pouvoirs publics et autres organisations peuvent également jouer un rôle important en fournissant des informations indépendantes et des garanties au donneur d'ordre. Au Chili, les entreprises du secteur de la foresterie ont établi des réglementations internes et des systèmes de contrôle pour leurs sous-traitants. Ils font partie des accords que le sous-traitant doit signer et comportent notamment l'obligation de fournir un document de l'inspection du travail attestant que le sous-traitant n'a jamais enfreint les réglementations du travail et de la sécurité. Une autre fonction essentielle mais difficile est le contrôle des exploitants illégaux qui pratiquent le travail au noir ou ont recours à des travailleurs non déclarés ou à des migrants clandestins. D'autres sont actifs par intermittence dans la sous-traitance et font faillite sans respecter leurs obligations vis-à-vis des donneurs d'ordre et des travailleurs, puis reprennent leurs activités ailleurs sous un autre nom. Ces sous-traitants resquilleurs ou «cowboys», comme on les appelle dans certains pays, sont malheureusement assez courants. En France, l'inspection du travail

s'est unie aux associations régionales de sous-traitants pour réprimer ces pratiques (OIT, 2000).

L'entreprise de sous-traitance

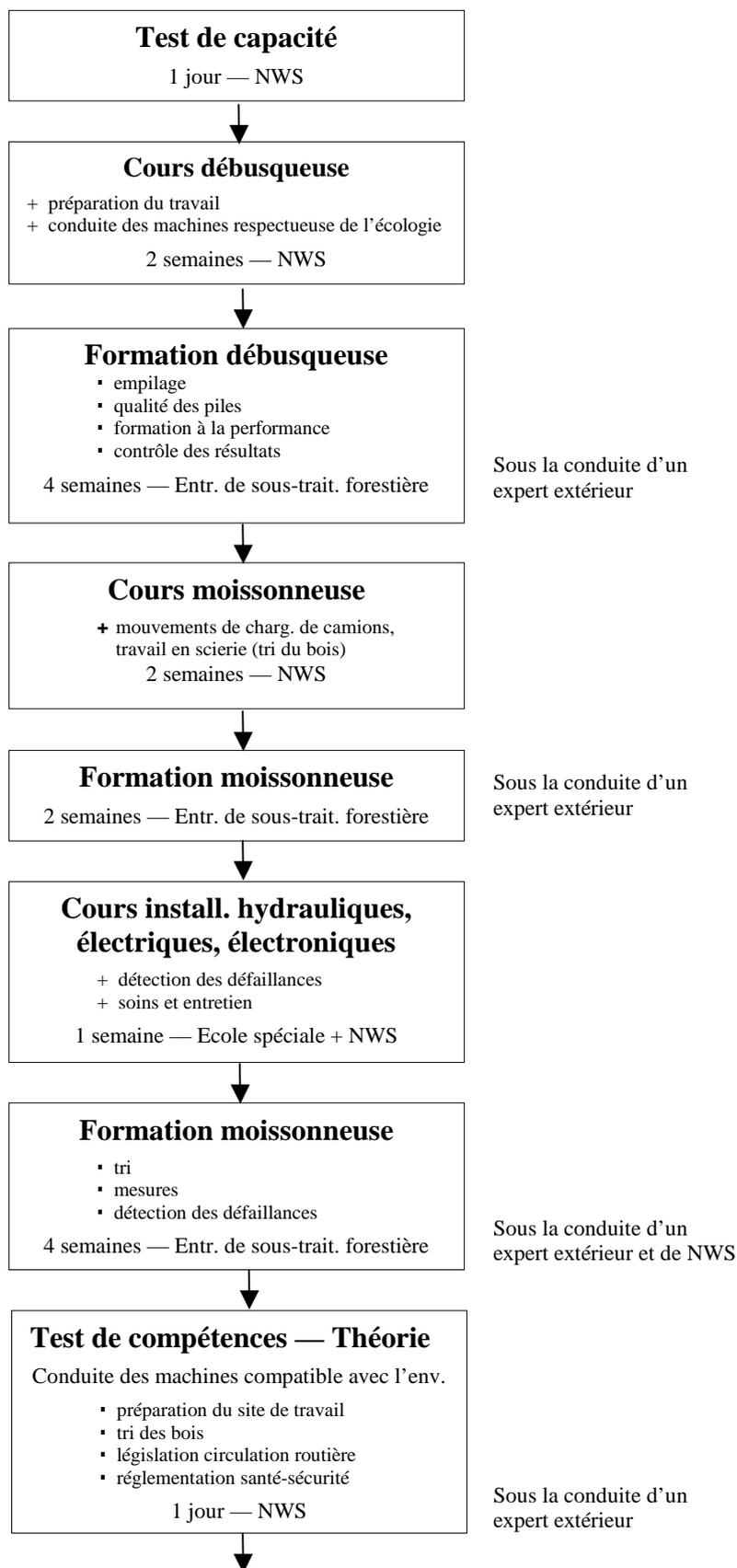
Les entreprises de sous-traitance doivent posséder:

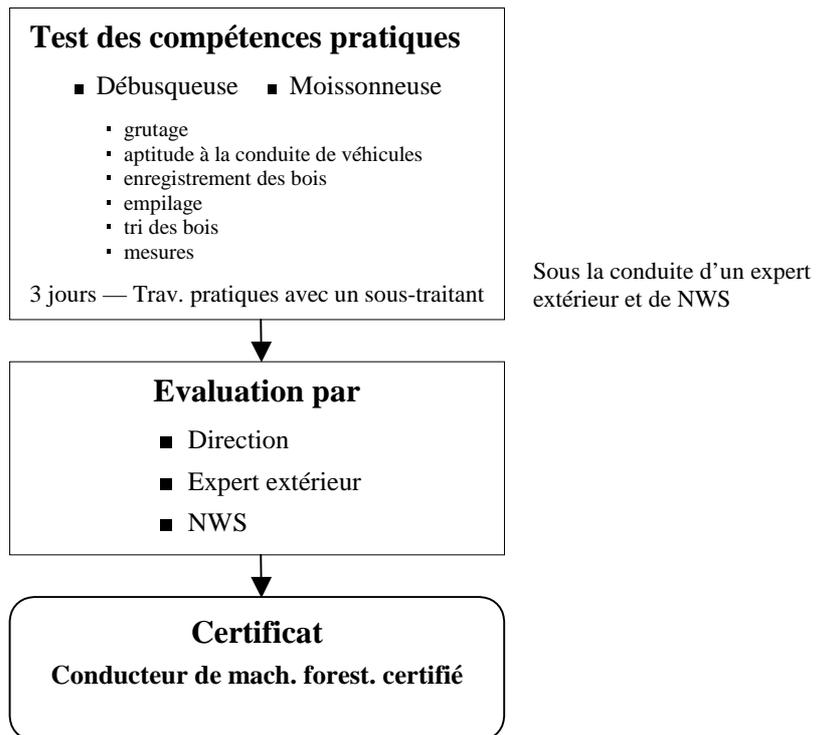
- une reconnaissance formelle en tant qu'entreprise;
- une direction compétente;
- un personnel qualifié;
- le matériel adéquat;
- un fonds de roulement suffisant;
- des systèmes de gestion de la qualité;
- une gestion de la sécurité et de la santé qui puisse être intégrée dans les éléments ci-dessus;
- des contrats de travail conclus avec leurs travailleurs, fondés de préférence sur des conventions collectives;
- le soutien d'une association de sous-traitants.

L'importance de ces aspects a été reconnue, notamment, dans le Recueil de directives *Santé et sécurité dans les travaux forestiers* du BIT (BIT, 1998a). La capacité qu'a une entreprise de sous-traitance de satisfaire à ces exigences sera déterminée dans une grande mesure par l'environnement de l'entreprise: maintien d'une concurrence loyale et d'un partenariat avec leurs clients, plutôt qu'une relation de dépendance.

Souvent, les sous-traitants manquent de compétence dans les domaines de l'administration des affaires et de la gestion plutôt que dans celui du savoir-faire technique de la foresterie. Certaines initiatives ont été prises pour adapter la formation proposée et mieux aligner cette offre sur les besoins des sous-traitants. Les résultats furent mitigés et d'autres initiatives sont nécessaires dans ce domaine (FAO/CEE/OIT, 1998). La figure 6.1 présente un exemple de module de formation pour les conducteurs de machines, mis au point par un centre de formation public et une association de sous-traitants en Allemagne.

Figure 6.1. Programme d'un cours de 16 semaines pour conducteurs de machines à l'Ecole de formation en foresterie (NWS) Münchehof en Basse-Saxe (Allemagne)





Source: BIT, 2001.

Les tests de compétence et la certification se sont avérés être un moyen très souple et efficace pour définir les besoins en compétences et aligner les compétences sur les nécessités de l'emploi. Dans les pays dotés d'une longue tradition en matière de formation professionnelle, ces tests font souvent partie intégrante du système d'apprentissage mais, même ici, la certification des compétences est utile pour les personnes qui ne sont pas passées par le système de formation normal. Lorsque la formation formelle est relativement nouvelle, la certification des compétences peut être ajustée aux conditions existantes. Des expériences positives ont été signalées par des pays industrialisés tels que le Canada (Connors, 1997) et le Royaume-Uni (Ramsey et Green, 1996). Suite à l'introduction de la certification des conducteurs de scies à chaîne au début des années quatre-vingt-dix, le Royaume-Uni fut le premier pays à adopter la certification pour les machines forestières sophistiquées telles que les moissonneuses d'arbres et les débusqueuses. Il est intéressant de noter que c'est l'association des sous-traitants qui était chargée de la coordination de cet effort. Les propriétaires de forêts, le gouvernement et les syndicats ont participé activement à la formulation de la norme (Dewar et Course, 1998).

Plus récemment, la certification des compétences a été introduite à grande échelle aux Etats-Unis (Garland, 1999). Cette approche a été adaptée avec succès à un certain nombre de pays en développement, notamment aux Fidji et au Zimbabwe (BIT, 1997c).

Dans un certain nombre de pays, des systèmes de gestion de la qualité ont été élaborés pour et avec les sous-traitants du secteur de la foresterie. Il s'agit notamment de la «carte verte» en Suède (Omberg, 2001), d'un label de qualité en Allemagne (Gabriel, 2001) et d'une adaptation des normes ISO 9001 et 14000 en Finlande (Eeronheimo, 1999). Dans tous les cas, ces systèmes ont un double but: améliorer le diagnostic et la performance, et communiquer des normes de qualité à des tiers, en particulier aux clients. En Suède, l'application des systèmes a mis l'accent sur la participation des travailleurs et a stimulé la coopération plutôt que la concurrence entre sous-traitants. La gestion de la sécurité et de la santé, telle que décrite dans le Recueil de directives pratiques du BIT

Sécurité et santé dans les travaux forestiers, peut être facilement intégrée dans les systèmes généraux de qualité et de gestion environnementale.

Dans la plupart des pays, les conventions collectives pour les travailleurs des sous-traitants restent l'exception plutôt que la règle. Ces dernières années, toutefois, ont été marquées par certaines négociations couronnées de succès entre les associations de sous-traitants et les organisations syndicales. Une association allemande de sous-traitants conclut des conventions avec les syndicats depuis 1991. Pour les syndicats, il s'agissait d'une rupture par rapport à une stratégie antérieure qui visait à renverser la tendance favorable à la sous-traitance. Les sous-traitants voient dans la convention collective un signe de leur statut d'employeurs normaux et respectables. Des conventions collectives nationales pour les sous-traitants du secteur de la foresterie sont également en vigueur en Suisse, en Finlande, en Norvège et en Suède (BIT, 2001).

La plupart des sous-traitants sont des petites entreprises de capacité limitée. Les associations de sous-traitants peuvent, par les services de soutien et la représentation des membres, jouer un rôle essentiel. Une étude du BIT a montré qu'il existait quelque 20 associations de sous-traitants en Europe. Elles offrent à leurs membres une large gamme de services, notamment des services de conseils techniques et d'affaires, ainsi que des services dans les domaines de la commercialisation, de la formation, de la recherche-développement, de l'adoption de systèmes de gestion de la qualité, de tarifs favorables pour les produits et d'assurance. Les approches et les solutions adoptées dans les différents pays sont plutôt uniques, mais on a constaté qu'il n'existait pas de mécanismes pour la mise en commun des expériences et le transfert du savoir-faire. L'année dernière, les associations européennes de sous-traitants ont fondé un European Network of Forest Entrepreneurs, afin de tirer profit des synergies et de la coopération (BIT, 2001).

Compte tenu de ces avantages, il conviendrait que les sous-traitants eux-mêmes ainsi que d'autres acteurs, en particulier les pouvoirs publics et l'industrie, assurent la promotion de ces organisations de sous-traitants. Au Royaume-Uni et, plus récemment, en Uruguay, les propriétaires de forêts ont joué un rôle important dans la création d'associations de sous-traitants.

Sous-traitants et clients

La relation entre le sous-traitant et le donneur d'ordre doit:

- être le résultat d'un choix fondé non seulement sur le prix, mais qui tienne compte également de la qualité et de la compétence et qui garantisse le respect des obligations en matière d'environnement et de main-d'œuvre, en particulier sur le plan de la sécurité et de la santé ainsi que de la sécurité sociale;
- établir clairement les rôles et attribuer les responsabilités;
- appliquer les mêmes normes aux sous-traitants qu'aux travailleurs propres pour ce qui est de la formation et de la santé et la sécurité;
- prévoir le contrôle du respect des obligations contractuelles ainsi que des sanctions;
- viser à maintenir une stabilité des volumes de travail qui permette aux sous-traitants d'investir.

Ces aspects se retrouvent dans un aperçu des expériences en matière de sous-traitance au Brésil, établi par un représentant de l'Association brésilienne du secteur des pâtes et papiers (BRACELPA). Lorsque des prix exagérément bas sont acceptés, la sous-traitance

peut affecter sensiblement la qualité de vie des populations rurales. Les principales conditions de la réussite sont: un choix fondé non pas sur le prix mais sur les qualifications et la capacité gestionnaire; et l'autonomie financière du sous-traitant. Il est nécessaire de contrôler la qualité et le respect des obligations sociales. Le représentant de la BRACELPA recommande la stabilité au moyen de contrats de durée moyenne à longue, une préférence pour les sous-traitants locaux, et une aide du client à la formation et aux investissements. Quant aux sous-traitants, il est nécessaire qu'ils mettent au point des systèmes en vue d'attester leur compétence technique et leur respect des prescriptions sociales et environnementales (Barbosa, 1999).

Des lignes directrices analogues ont été intégrées par les mandats de l'OIT dans le Recueil de directives pratiques *Sécurité et santé dans les travaux forestiers* (BIT, 1998a) et appliquées dans les entreprises forestières. Par exemple, la Forest Enterprise au Royaume-Uni a introduit dans ses contrats des dispositions claires en matière d'obligation sur le plan de la sécurité et de la santé, de contrôle du respect et de sanctions en cas de violations.

Au Royaume-Uni également, le Health and Safety Executive a mis en place, conjointement avec l'industrie et les sous-traitants, un cadre pour la gestion de la sécurité et de la santé dans les activités forestières commerciales. Ce cadre définit les tâches essentielles et précise la manière dont elles sont affectées aux parties concernées. Il aide celles-ci à identifier leur rôle et leurs responsabilités dans les différentes configurations de contrats qui se présentent. La figure 6.2 ci-dessous présente deux exemples de modalités de répartition des rôles et des responsabilités en matière de sécurité et de santé.

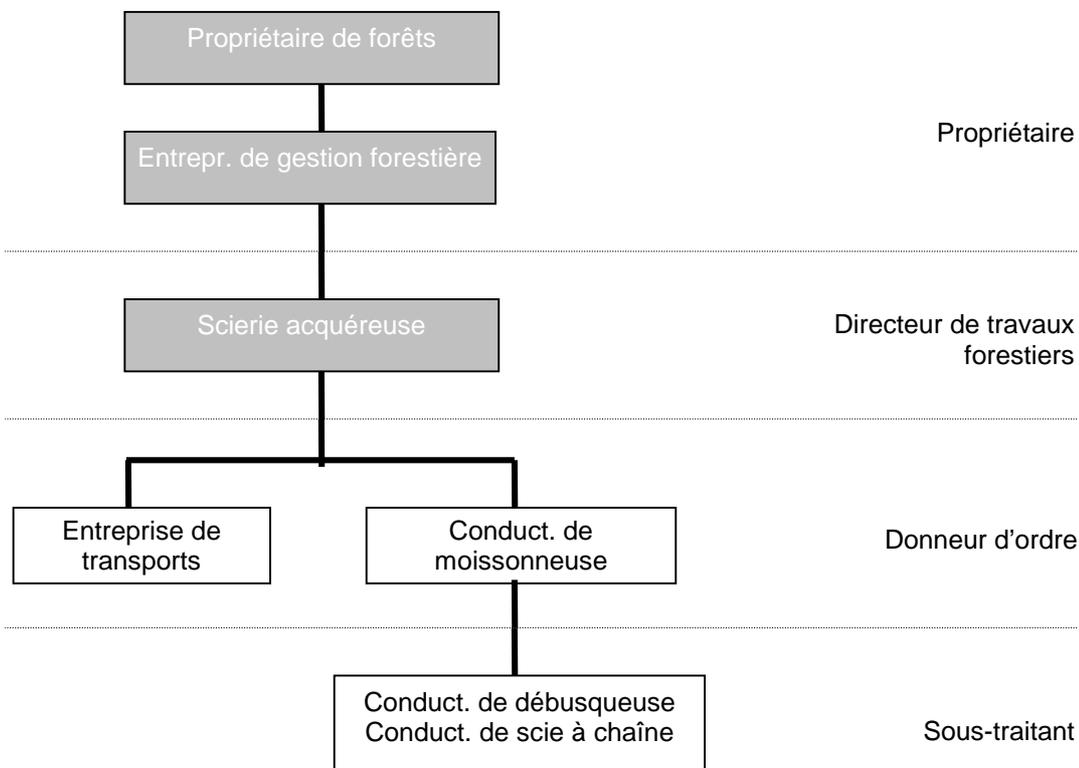
Toute personne qui exerce une activité se rapportant aux travaux forestiers a des devoirs et des responsabilités en matière de santé et de sécurité. La sous-traitance fait intervenir divers acteurs dans des configurations différentes qui ont une incidence sur le rôle que les intéressés ont à jouer à cet égard. Dans les deux exemples que montre la figure ci-dessus, seuls les acteurs qui apparaissent en trame claire travaillent effectivement sur le chantier. Les rôles de directeur de travaux forestiers, de donneur d'ordre et de sous-traitant incombent à des parties différentes selon la formule considérée. Il est capital pour la sécurité des opérations que la répartition des rôles soit sans équivoque.

Développement des entreprises de transformation

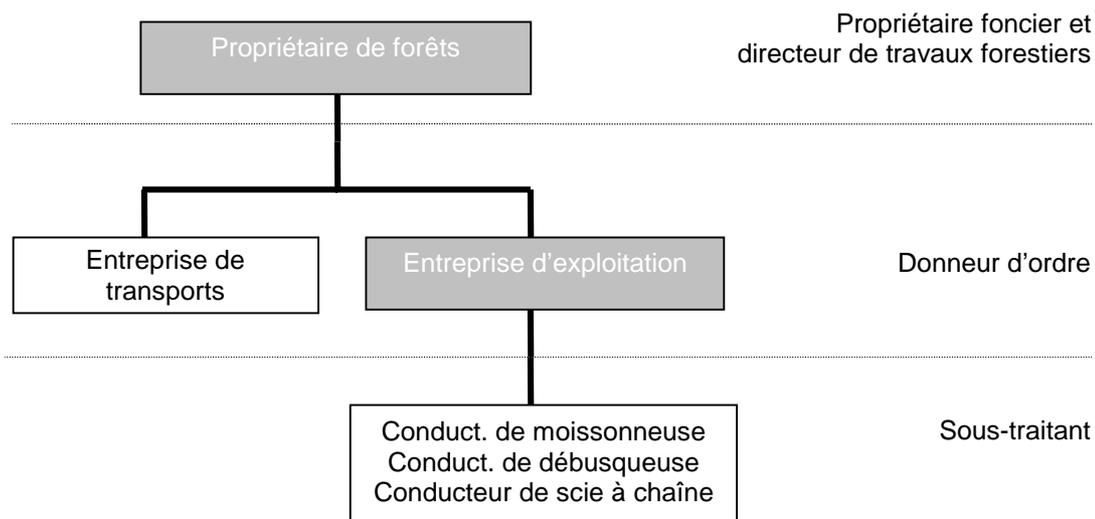
La mondialisation a entraîné une exposition beaucoup plus forte à la concurrence. Cette pression est souvent la plus forte pour les entreprises petites et moyennes, qui forment le gros du secteur. La disparition de ces entreprises a une incidence particulièrement forte sur l'emploi: ce sont elles qui présentent la plus forte intensité d'emploi par mètre cube de bois ou par dollar de chiffre d'affaires. Par conséquent, la réussite de leur ajustement à la mondialisation des marchés et des chaînes de production et aux exigences de la durabilité est essentielle au maintien de bon nombre des avantages socio-économiques du secteur.

Figure 6.2. Rôles et compétences en matière de sécurité et de santé au titre de mécanismes contractuels

Exemple A – «Vente sur pied»



Exemple B – «Position de marchés par entente directe»



Source: Health and Safety Executive (HSE), Royaume-Uni.

On estime généralement que, pour chaque entreprise, région et pays, l'amélioration de la valeur ajoutée résultant de la transformation secondaire est un élément essentiel d'une stratégie visant à accroître le rendement global, les marges bénéficiaires et les possibilités d'emploi. Un spécialiste des industries du bois en Colombie-Britannique exprime comme suit cette idée:

L'ouverture des marchés, la mobilité des facteurs de production et les efficacités des institutions et de la production internationales sont de moins en moins compatibles avec le développement national et régional ou les objectifs en matière d'emploi. D'où l'intérêt des pouvoirs publics pour l'industrie manufacturière secondaire, à plus forte intensité de main-d'œuvre (Wilson, 1996).

Les entreprises petites et moyennes peuvent adopter toute une série de stratégies. Les constructeurs de composants pour la construction de l'Union européenne, par exemple, se sont efforcés:

- de se spécialiser et de viser les marchés locaux;
- d'opérer des concentrations et de développer la production de masse;
- de faire appel à des propriétés technologiques spécifiques (UE, 1997).

Dans la première de ces options, la proximité par rapport au client peut leur permettre de transformer les désavantages apparents de leur petite taille et de leur rattachement à une localité en avantages, par la fabrication individualisée, la livraison en flux tendu et les services après-vente. Dans un autre segment menacé, celui du secteur des conteneurs en bois, la stratégie a consisté à rationaliser, à automatiser, à individualiser, à récupérer et à recycler (UE, 1997).

Dans la recherche d'un modèle de rôle pour une industrie florissante en général et pour les petites entreprises en particulier, l'attention s'est portée de plus en plus vers deux concepts voisins: les districts industriels et les «grappes». Les districts industriels ont été notés il y a quelques dizaines d'années comme exemples intrigants de concentration géographique d'entreprises fabriquant des produits similaires. Les exemples les plus connus pour les industries du bois sont les districts italiens de la fabrication d'ameublement. A l'intérieur de ces districts, des entreprises de petite taille, souvent extrêmement spécialisées, ont constitué des réseaux de coopération informelle et mouvante pour profiter des synergies dans le développement et la fabrication de produits spécifiques. Ces réseaux leur permettent d'accepter des projets qui seraient beaucoup trop complexes et des commandes qui seraient beaucoup trop importantes pour une seule entreprise. La proximité, la confiance, les contacts étroits avec les clients et les entreprises qui coopèrent sont autant de facteurs essentiels pour la réussite de ce type de stratégie.

La notion de «grappe industrielle» est plus récente. Elle désigne un tissu de sources de matières premières, d'industries manufacturières, de fournisseurs et de fabricants de matériel et de services connexes, notamment des institutions du secteur public. L'existence de grappes industrielles du secteur de la foresterie et du bois a été attestée par un certain nombre de pays européens, notamment en Autriche, en Finlande, en Allemagne et en Italie (Hazley, 2000, et Inno, 2000) ainsi que pour l'Amérique du Nord (Braden et coll., 1998). Elles existent ou apparaissent aussi dans plusieurs pays en développement, même si elles ne portent pas le nom de grappes. Le Brésil et la Malaisie sont des exemples de pays possédant d'importants secteurs de la foresterie qui peuvent de plus en plus compter sur des fabricants de machines, des chercheurs et des services spécialisés au niveau local.

L'existence de grappes peut créer des synergies qui se traduisent par un supplément de croissance et de développement, dans des boucles de rétroaction positives. La plupart de ces grappes se sont formées spontanément et, souvent, sur de longues périodes – atteignant parfois 500 ans, comme certains l'ont affirmé pour la Finlande (Lammi, 1996). La question qui se pose est la suivante: la constitution de grappes peut-elle être induite et accélérée? Si oui, comment et par qui?

De plus en plus de gouvernements et d'entreprises ont conclu que la réponse à la première question est affirmative et qu'il faut rechercher la réponse à la seconde par le biais du dialogue social et d'alliances. Les encadrés 6.2 et 6.3 décrivent des exemples en Suède et au Brésil, mais d'autres pays aussi cherchent activement à appliquer ce concept, notamment l'Autriche, le Canada et la Finlande (Inno, 2000). Ces programmes sont, en règle générale, des coalitions entre les pouvoirs publics et le secteur privé, y compris les organisations de travailleurs. Leur but est de supprimer les goulets d'étranglement et de stimuler les potentialités dans la chaîne de la valeur ajoutée et dans sa structure d'appui par une série de mesures, généralement individualisées et complémentaires. Il s'agit souvent:

- de l'amélioration des flux d'information;
- de la recherche ciblée sur certains produits et procédés;
- de l'accès au crédit et au capital-risque;
- de la mise en valeur des ressources humaines.

Encadré 6.2.
Développement des petites entreprises en Suède: centres de développement industriel pour les industries du bois

Le concept

Pour certaines régions de Suède, l'industrie du bois joue un rôle très important sur le plan de l'emploi et des recettes municipales. Pour renforcer ce secteur, le gouvernement suédois a décidé, en juin 1999, de créer un certain nombre de centres de développement industriel situés dans tout le pays, dans les régions traditionnelles de l'industrie du bois.

Des centres de développement industriel ont été lancés depuis 1996 dans une série de secteurs par le ministère suédois de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec l'industrie et les organisations syndicales. L'idée était de mettre en place des réseaux en vue de mettre en commun les connaissances et les expériences et de créer des contacts en vue de stimuler l'activité industrielle et commerciale et le développement de produits, ce qui renforcerait la compétitivité et accélérerait la croissance.

Les centres ont pour fonction principale de promouvoir l'industrie régionale en lançant et en soutenant des projets tels que le développement de produits et la formation. Les centres de développement industriel peuvent attribuer du capital-risque, à condition que les projets soient exécutés de manière purement commerciale, soient autofinancés, et que la participation financière des sociétés de la région soit importante. Le gouvernement contribue à ce projet pilote à hauteur de 25 millions de couronnes (2,5 millions de dollars) sur une période de trois ans.

Les trois activités principales déployées par les centres sont l'examen attentif des idées de projets dans le but d'identifier les opportunités commerciales; les projets de développement de produits; les études et projets de faisabilité. L'appui et les conseils fournis tout au long du programme sont principalement centrés sur des activités telles que les qualifications et les compétences, les produits et la production, la technologie, la commercialisation, l'informatique et les communications, la certification, la création et le financement d'activités commerciales et industrielles. Les centres de développement industriel offrent aussi une plate-forme intéressante pour la création de réseaux, qui contribue à améliorer la coordination entre le secteur du bois et les fabricants de produits connexes dans des domaines tels que les matières premières, la sous-traitance, la production, les transports et la logistique, et les activités de commercialisation.

Les centres sont basés sur une structure d'actionariat qui attribue aux fabricants régionaux la majorité des actions ainsi que des sièges au conseil de direction. Un tiers des entreprises participantes doivent être de petites entreprises et il ne peut y avoir plus d'un tiers de grandes entreprises. On compte actuellement 855 actionnaires dans les centres de développement industriel de l'ensemble des secteurs. De ce total, 70 pour cent sont des petites entreprises (moins de 50 travailleurs), un cinquième environ des entreprises moyennes et grandes, le reste étant des institutions telles que des syndicats, des municipalités, des chambres de commerce, des banques, des universités, etc.

Réactions et premières expériences dans le centre de développement industriel de Dalarna

Les centres de développement industriel ont examiné au total plus de 6 000 idées de projets entre 1997 et 2000. Une idée sur six débouche sur la mise au point de produits, et la moitié de ceux-ci atteignent le stade où ils sont prêts pour la mise en œuvre. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer cette approche dans les industries du bois (18 mois après le lancement), certains résultats et certaines réactions positives ont déjà été enregistrés.

Au centre de développement industriel de Dalarna, dans la région centrale de la Suède, une étude lancée en 1999 a débouché sur la création d'une unité de production de particules de bois (pour plus de détails, voir le site Internet de la Scandinavian Wood Fiber AB, <http://www.woodfiber.se>) dans la ville d'Orsa. Bien qu'elle soit bien établie aux Etats-Unis, l'utilisation de particules de bois dans le secteur des composites est relativement nouvelle en Europe. Les particules de bois sont un produit très concurrentiel: la matière première n'est pas plus chère que les matériaux concurrents, notamment le plastique, mais elle provient d'une source durable et renouvelable. La nouvelle usine est la première de ce type en Suède. Elle occupe six personnes et ses potentialités d'extension sont très fortes.

Le centre de développement industriel de Dalarna est axé principalement sur les industries de fabrication de produits du bois et de l'acier. Dans le cadre de la recherche de synergies entre celles-ci, un programme de développement de produits a été lancé qui combine l'acier et le bois dans des composants destinés à la construction, notamment des poutres.

En ce qui concerne la création de réseaux et le développement des activités économiques, le centre de développement industriel de Dalarna a entamé récemment un programme visant à regrouper des fabricants français, italiens et suédois en vue de trouver des opportunités d'affaires. Des voyages d'étude ont été organisés dans les deux sens, ce que les entreprises n'auraient pu faire seules. Comme premier résultat, un fabricant de parquets et un fabricant d'éléments d'intérieur en bois préparent actuellement des offres. Les visiteurs français se sont montrés intéressés par la technologie de la bioénergie qu'ils ont vue en Suède.

Réseaux autocréés

Dans certaines régions, la coopération s'est développée spontanément. Hedlunda Snickeri AB, dans la ville de Lycksele dans le nord de la Suède, est un fabricant prospère de composants d'ameublement et un des nombreux fournisseurs du géant de l'ameublement IKEA. L'entreprise comptait 17 travailleurs lorsqu'elle a démarré. Elle en compte aujourd'hui 65, et son chiffre d'affaires actuel se chiffre à environ 25 millions de dollars. Outre qu'elle est très bien gérée, elle a tiré parti de la coopération avec d'autres entreprises pour utiliser sa capacité excédentaire ou faire face aux pointes temporaires de la demande. Certains de ces accords sont devenus permanents, et Hedlunda Snickeri a actuellement des contrats de sous-traitance avec sept fournisseurs.

D'après le directeur-proprétaire Dick Bergh, les réseaux sont indispensables pour les entreprises petites et moyennes, en ce qu'ils permettent d'utiliser efficacement la capacité des machines et d'éviter des investissements superflus. Les réseaux pourraient être rendus plus efficaces encore si les entreprises étaient reliées par un Intranet permettant d'acheminer les commandes et les demandes des clients ainsi que les informations sur l'utilisation actuelle des capacités. Si les réseaux étaient étendus aux organes gouvernementaux, les informations concernant la structure et la capacité existante pourraient éclairer la prise de décisions en matière d'aide aux nouveaux investissements.

Le Syndicat des travailleurs de la foresterie et du bois s'est félicité du projet gouvernemental de développement du secteur du bois, dans la mesure où il estime qu'il existe des potentialités importantes d'accroissement de l'emploi dans les zones rurales où se situe traditionnellement l'industrie du bois. On compte que le développement des compétences qui résultera du projet renforcera la position des syndiqués sur le marché de l'emploi.

Source: SIA, 26 août 1999.

**Encadré 6.3.
Promouvoir le développement des industries du bois au Brésil**

Le district «ameublement» de Santa Catarina

L'ameublement en bois est considéré comme un produit doté de grandes potentialités de croissance au Brésil, pour les marchés tant domestiques que d'exportation. Comme dans d'autres pays, le secteur de l'ameublement se compose en grande partie d'entreprises petites et moyennes. Au Brésil, celles-ci sont concentrées dans six régions dans diverses parties du pays. La plus forte concentration se trouve dans l'État méridional de Santa Catarina, où le secteur a connu une croissance rapide ces dix dernières années et représente plus de la moitié des exportations nationales de meubles.

Jusqu'ici, l'avantage concurrentiel était surtout dû au faible coût des matières premières et de la main-d'œuvre. D'après les analystes locaux, la poursuite de la croissance dépendra de la création de nouveaux avantages comparés. Une évaluation des performances basée sur la comparaison des normes locales et des normes internationales donne l'image suivante:

Référence internationale (Italie, Allemagne, Taïwan (Chine))	Norme locale (échantillon d'entreprises à Santa Catarina)
Entreprises spécialisées dans certains éléments de la chaîne de production avec un large éventail de relations de sous-traitance	Niveau élevé de diversification des produits et fabrication verticale avec peu de sous-traitance
Niveaux élevés d'interrelations entre les entreprises (concurrents, entreprises apparentées, fournisseurs) assortis d'un niveau élevé de collaboration	Peu de relations avec les entreprises concurrentes et apparentées
Présence et intégration dans les entreprises de fabrication de machines et de matériel offrant un développement technologique spécifique au secteur	Contacts lâches avec les fournisseurs de machines et de matériel et dépendance par rapport aux importations
Relations étroites et relations de collaboration avec un petit nombre de fournisseurs	Relation purement commerciale avec un grand nombre de fournisseurs
Niveau élevé de productivité et de qualité et conception de pointe	Productivité faible, déficits de qualité et conception simple

Le niveau élevé d'intégration verticale dans les entreprises relativement petites a pour conséquence que de nombreux stades de la fabrication se déroulent à une échelle non rentable. La spécialisation et la répartition du travail serviraient toutes les parties concernées. Elles ouvriraient la voie à la survie des entreprises les plus petites, qui ne peuvent améliorer tous les stades de la production pour demeurer concurrentielles, et elles aideraient les entreprises de plus grande taille à se concentrer sur la qualité, la conception, la finition et la commercialisation de leurs produits.

Outre une intégration meilleure de toute la chaîne de la valeur ajoutée sous la forme de réseaux verticaux et horizontaux, les mesures les plus efficaces pour renforcer le secteur seraient:

- des programmes pour améliorer la qualité;
- une technologie mise à niveau, notamment par l'accès au crédit;
- une formation et une mise en valeur intensives des ressources humaines.

Une des principales raisons pour lesquelles peu d'initiatives ont été prises pour favoriser la coopération a été le manque de communication. Les acteurs du secteur ont fait preuve de différences marquées dans leur perception et leur opinion quant à la stratégie à adopter et à l'entité qui doit prendre l'initiative (les pouvoirs publics ou le secteur privé).

Le gouvernement a reconnu la nécessité du dialogue et a lancé un groupe de discussion sur la compétitivité pour les industries de la foresterie et du bois en 2000.

Groupes de discussion nationaux sur la compétitivité

Se fondant sur l'affirmation selon laquelle la concurrence internationale s'exerce entre les chaînes nationales de valeur ajoutée, le gouvernement national a mis en place, depuis 2000, des groupes de discussion sur la compétitivité pour 12 différentes chaînes de valeur ajoutée, y compris dans les secteurs de la foresterie, du bois et de l'ameublement. Les objectifs des groupes de discussion sont les suivants:

- la création d'emplois, d'emplois indépendants et de revenus;
- le développement des régions sur le plan de la production, en vue de réduire les inégalités;

- la formation technique;
- l'accroissement des exportations, une meilleure compétitivité par rapport aux importations et aux services internationaux.

Les groupes de discussion offrent des possibilités de dialogue tripartite en vue de rechercher un consensus sur le diagnostic de la situation dans chaque secteur, en tenant compte des goulets d'étranglement, des opportunités et des défis auxquels le secteur est confronté. A un stade ultérieur, les objectifs visés et les programmes sont définis conjointement. Les consultations débouchent sur la conclusion d'un «contrat pour la compétitivité», par lequel toutes les parties s'engagent à assumer des responsabilités communes et par lequel l'aide publique est acheminée. La fonction des groupes de discussion devient alors une fonction de contrôle et d'examen permanents.

Le groupe de discussion du secteur de la foresterie n'a été lancé qu'en décembre 2000 et en est toujours aux premiers balbutiements. Jusqu'ici, il a établi un diagnostic et établi un projet de calendrier et de programme reprenant 17 projets spécifiques dans les domaines du développement des ressources, de la certification et de la promotion de la compétitivité, l'accent étant fortement mis sur la formation et les améliorations de qualité en vue de l'exportation. Une des questions qui ont émergé des discussions menées jusqu'à présent concerne l'approvisionnement des fabricants de meubles en matières premières. La plupart des plantations sont détenues par de grands fabricants de pulpes et papiers ou de panneaux. Récemment encore, les grumes de sciage étaient acheminées vers les marchés locaux. Ces derniers temps, les entreprises ont ouvert des scieries qui produisent pour l'exportation. Les fabricants d'ameublement perçoivent cette évolution comme une menace et ont appelé à une interdiction de ces exportations.

Source: Basé en grande partie sur BRDE, 1998, et MDIC, 2000, 2001.

En Malaisie, l'adaptation du programme de l'OIT sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (programme WISE) a produit des résultats très encourageants. Le programme est très souple en ce qu'il contribue à mettre au point des mesures adaptées aux circonstances des différentes entreprises. Il permet aussi d'identifier les mesures peu coûteuses et à rendement élevé en termes d'amélioration de la productivité et des conditions de travail (Ho, 2000).

Une partie importante de tous ces efforts est orientée vers la sensibilisation, l'amélioration des flux d'information et l'établissement de contacts entre des entreprises souvent assez isolées, le but étant d'instaurer la confiance et la coopération. Certaines initiatives, notamment les groupes de discussion brésiliens sur la compétitivité, abordent également les problèmes structurels et les méthodes permettant de créer un environnement porteur, en particulier pour le développement des petites entreprises.

La plupart des projets cités sont encore trop récents et il est trop tôt pour juger leurs résultats. L'expérience en Autriche, en Finlande (Inno, 2000) et aux Etats-Unis (Braden et coll., 1998) semble indiquer que les pouvoirs publics peuvent alimenter en ressources les districts et les grappes industriels, même s'ils ont besoin de chefs d'entreprise pour les faire apparaître et les faire croître. Il ne faut pas surestimer les potentialités de cette démarche, comme l'a montré l'expérience de la Suède, faute de quoi on risque, par des attentes irréalistes, de mettre en danger la crédibilité et la volonté de coopérer (Inno, 2000). Dans le cas de la Colombie-Britannique, où ces efforts sont déployés depuis un certain temps déjà, Wilson (1996) avertit que, bien qu'il existe des potentialités en matière d'industries manufacturières secondaires et que les conditions soient favorables, on ne peut espérer que le rythme de croissance permettra de compenser le déplacement de main-d'œuvre découlant de l'accès réduit au bois, des gains de productivité et des changements structurels. Ces programmes peuvent toutefois, si les attentes restent réalistes, apporter une contribution utile et aider les entreprises à maintenir ou à créer des activités concurrentielles et durables.

Compétences

Le développement des compétences et la mise en valeur des ressources humaines sont cités continuellement comme étant des éléments clés de la réussite de l'adaptation des industries forestières à la mondialisation et au développement durable. Par exemple, un rapport de l'Union européenne sur la compétitivité des industries du bois conclut que «atteindre, maintenir et améliorer un avantage compétitif dépend de plus en plus de la disponibilité de ressources humaines qualifiées» (UE, 1999). De même, le rapport de la FAO sur la *Situation des forêts du monde* cite la mise en valeur des ressources humaines comme étant une des nécessités les plus urgentes, s'agissant de répondre aux impératifs du développement durable et aux changements de l'offre et de la demande de produits forestiers (FAO, 1999). Bien que la mise en valeur des ressources humaines soit un objectif vital pour les entreprises de toute taille, il est généralement plus difficile à atteindre pour les entreprises petites et moyennes.

S'agissant de la recherche d'approches appropriées du développement des compétences, les conclusions sont aujourd'hui très similaires partout dans le monde: il faut que les compétences deviennent «exportables», c'est-à-dire reconnues par toutes les entreprises et, idéalement, dans tout un pays comme l'Afrique du Sud (Hall et Miller, 2001). Cela requiert davantage d'uniformisation de la formation et de la certification des stagiaires et des formateurs. On trouve, dans plusieurs pays, des exemples de réussites dans ce domaine, comme indiqué ci-dessus au sujet des sous-traitants. L'expérience de l'OIT semble aussi indiquer que les transferts d'un pays à l'autre sont souvent possibles.

Afin de veiller à ce que la formation dispensée soit adaptée aux emplois réels, des profils de compétence ont été établis au moyen d'enquêtes sur le terrain, en se basant dans une large mesure sur l'expérience des travailleurs eux-mêmes. Comme le souligne Rachue (1996), les vrais experts sont les personnes sur le terrain. L'expérience européenne en matière de conception et de réalisation de la formation est similaire: «Il ne fait pas de doute que la participation des deux côtés de l'industrie à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives en matière de formation contribuerait à renforcer leur acceptation et à les rendre plus efficaces» (UE, 1999).

Ce qui précède donne certaines lignes directrices en ce qui concerne les objectifs de la formation et la conception de mécanismes appropriés, mais comment pourrait-elle être financée? On affirme souvent que les pays en développement n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre en place des systèmes et des institutions de formation efficaces. La FAO (1999) suggère que, dans les pays à secteur industriel important, il pourrait être facile de remédier au problème par des prix plus réalistes des matières premières et une meilleure perception des loyers par les gouvernements. Il est clair que ces mesures contribueraient toutes deux considérablement à l'amélioration de la durabilité, même si le produit n'était pas investi dans la mise en valeur des ressources humaines et une administration plus efficace.

L'absence de financement est-elle toutefois vraiment la pierre d'achoppement? L'expérience décrite au chapitre 5 semble indiquer que, même dans les pays en développement, ce n'est pas la disponibilité du financement qui constitue en soi l'obstacle. Souvent, il existe des fonds pour la formation, mais ceux-ci sont mal utilisés par les industries de la foresterie et du bois, en particulier par les petites entreprises. Il apparaîtrait donc que la nécessité première est de comprendre les raisons à l'origine de cette faible utilisation et de mieux adapter les mécanismes de financement aux utilisateurs potentiels.

Une formation qui serait conçue conjointement par les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, fondée sur des profils de compétence réalistes, débouchant sur des compétences certifiées «transportables» démontrées par des tests de compétence reconnus,

et qui serait financée par des sources accessibles à toutes les entreprises contribuerait largement à la réussite de l'ajustement aux contraintes et aux opportunités créées par la mondialisation et le développement durable. L'industrie ne réussira cet ajustement que si elle parvient à attirer et à retenir des personnes compétentes. Comme le montre le chapitre 5, cela nécessitera une rémunération suffisante et de bonnes conditions de travail.

Un important fabricant de cuisines en Allemagne a conçu une des manières de retenir des travailleurs qualifiés dans un contexte de marchés fluctuants. Après une croissance rapide entre 1990 et 1995, l'entreprise a vu sa charge de travail diminuer fortement. La direction a négocié avec le comité d'entreprise représentant ses travailleurs un accord visant à introduire un horaire de travail souple calculé sur l'année. Une fourchette de 28 à 43 heures hebdomadaires fut adoptée, avec un écart maximum de -150 à +300 heures par an. Le fort ralentissement de l'activité fut compensé sans licenciements (*Holz-Zentralblatt*, 15 oct. 1997). Il s'agit d'un exemple assez classique des avantages du dialogue social au sein des entreprises. Bien que cette fonction et ce cadre du dialogue social resteront importants, le double défi de la mondialisation et du développement durable a créé un besoin beaucoup plus pressant et des opportunités beaucoup plus nombreuses de dialogue social, souvent dans des contextes institutionnels assez nouveaux.

6.5. Le dialogue social

Le dialogue social en vue du développement durable

Le débat qui a conduit à l'adoption du concept du développement durable a donné un nouvel élan majeur au dialogue social. En effet, il s'est prononcé résolument en faveur de celui-ci ainsi que de la participation, tant comme but que comme moyen, c'est-à-dire à la fois comme instrument permettant d'atteindre un objectif précis et comme droit. Dans cet ordre d'idées, le Forum intergouvernemental des Nations Unies sur les forêts compte que les partenariats de collaboration joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de ce concept dans le secteur de la foresterie. Ces partenariats incluront, sans s'y limiter, les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et les collectivités locales et autochtones.

Un des domaines dans lesquels les partenaires sociaux devraient jouer un rôle essentiel est celui de l'établissement d'une définition complète et cohérente des aspects sociaux du développement durable, en l'intégrant dans le concept du travail décent. Les mécanismes et les outils qui sont actuellement mis en place pour promouvoir le développement durable dans les industries forestières offrent, à cet égard, d'amples possibilités. Il s'agit notamment:

- des programmes forestiers nationaux qui sont destinés à servir d'instrument de base pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et pour la coopération internationale;
- des débats nationaux et internationaux relatifs aux critères et aux indicateurs;
- des mécanismes de certification;
- de la formulation de codes nationaux de bonne pratique;
- des efforts visant à garantir la durabilité du stock des ressources;
- des mesures destinées à faire face à une croissance ou à un déclin rapide;
- de la création de mécanismes de résolution des conflits;

- de la communication des politiques et des mesures adoptées en faveur du développement durable.

Il est fait usage d'un nombre croissant de ces opportunités. Certains exemples ont déjà été cités dans le présent rapport, mais il en existe beaucoup d'autres. L'Union européenne a prôné le dialogue social et la coopération avec les syndicats et les ONG en tant que moyen de corriger l'image négative persistante des industries forestières, tueuses d'arbres et polluées de l'atmosphère (UE, 1999).

Les entreprises coopèrent actuellement avec leurs travailleurs en vue d'améliorer les relations avec les collectivités locales. La société Weyerhaeuser, par exemple, fait appel à plus de 95 comités consultatifs locaux de travailleurs pour acheminer ses dons importants en faveur des collectivités locales (Weyerhaeuser, 2001, page d'accueil, <http://weyerhaeuser.com>).

Dans beaucoup de pays, les partenaires sociaux ont participé activement à la formulation des programmes forestiers nationaux et des critères et indicateurs, et à la création de mécanismes de certification. Aux Pays-Bas, ils ont conclu un accord à l'échelle nationale pour l'approvisionnement en matières premières produites selon les principes de la durabilité (van de Stadt, 2000).

Parmi les initiatives tripartites ciblées visant à relier le travail décent au développement durable, il faut citer l'adoption en 1996, par une commission tripartite, du Code national des pratiques forestières pour le Chili (CNTF/ACHS, 1997). Le code reprend des mesures de protection environnementale et d'amélioration des conditions de travail et des compétences. Des efforts similaires mais plus vastes sont ceux décrits aux encadrés 6.3 et 6.4: le groupe de discussion sur la compétitivité au Brésil, et la nouvelle stratégie nationale en Uruguay.

Encadré 6.4.

Une stratégie sectorielle pour le travail décent et le développement durable au niveau national: l'exemple de l'Uruguay

Une des caractéristiques notables de la mondialisation dans les industries forestières est la forte augmentation de la proportion de bois d'œuvre produite dans des plantations d'essences à croissance rapide, en particulier dans l'hémisphère sud. L'Uruguay est un des pays qui offrent des conditions très favorables pour ce type de plantations. Ces dix dernières années, une politique publique d'incitations a attiré un volume important d'investissement national et étranger vers les plantations d'arbres dans ce pays, où le secteur de la foresterie était virtuellement inexistant. Les niveaux de récolte seront multipliés par cinq dans les prochaines années pour atteindre 10 à 12 millions de m³, dont la majeure partie est destinée à l'exportation. Une bonne partie des exportations se fera initialement sous forme de bois rond, mais il est probable que le traitement à valeur ajoutée augmentera à moyen terme et débouchera sur la création d'une industrie entièrement nouvelle.

L'explosion de la foresterie contraste avec les autres secteurs de l'économie. Suite à l'ouverture des marchés, les industries manufacturières sont entrées dans une période de recul marqué. L'élevage, pilier traditionnel de l'économie, traverse une crise profonde due, en partie du moins, aux obstacles au commerce qui subsistent pour la viande et d'autres produits. Il s'ensuit que l'Uruguay, de pays d'immigration, est devenu un pays d'émigration, et le nombre de jeunes qui quittent le pays à la recherche d'opportunités économiques est inquiétant. Par conséquent, il est vital d'exploiter pleinement les potentialités dans les industries forestières. Le défi à relever consiste à atteindre l'objectif du travail décent dans un secteur en expansion rapide sous la poussée de l'économie mondiale. L'expérience d'autres pays montre que cela ne risque pas de se produire spontanément, mais qu'il faudra établir une stratégie sectorielle du travail décent, mise en œuvre en coopération par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

Le point de départ de la stratégie nouvelle a consisté à porter une attention immédiate aux risques d'accidents en foresterie, secteur où ont afflué des milliers de travailleurs nouveaux et inexpérimentés. Le gouvernement a suggéré l'adoption de réglementations spécifiques en matière de sécurité en vue d'éviter les niveaux élevés d'accidents graves et mortels. Cette suggestion a largement emporté l'adhésion des employeurs et des travailleurs. Avec l'aide du BIT et après une large concertation tripartite, des réglementations ont été formulées et inscrites dans une loi en décembre 1999. Il est rapidement apparu au cours des

discussions que l'on ne pouvait isoler la poursuite de l'objectif du travail sans risque des autres composantes du travail décent. La protection sociale, la nature des contrats d'emploi, les compétences et les conditions de vie et de travail sont autant de conditions préalables du travail sans risque, et celles-ci sont dès lors abordées dans les réglementations. Les dispositions légales sur le travail décent en foresterie seront étayées par des directives pratiques inscrites dans un code général des pratiques forestières qui sera adopté prochainement en Uruguay. Par ailleurs, il est probable qu'une proportion importante de producteurs cherchera à obtenir la certification de leur bois.

Les travaux forestiers ont ceci de particulier qu'ils sont en majeure partie effectués par des sous-traitants en tant que service aux propriétaires fonciers et à l'industrie. Dans beaucoup de pays, certaines des pires conditions dans le travail forestier concernent la main-d'œuvre en sous-traitance. En Uruguay, tous les mandants de l'OIT ont été d'accord pour dire que les niveaux faibles de coûts doivent être le résultat d'activités à forte productivité exécutées par des sous-traitants bien équipés appliquant une organisation efficace du travail et utilisant une main-d'œuvre qualifiée, et non d'une stratégie de réduction des coûts fondée sur des conditions non conformes aux normes. Les réglementations définissent clairement les responsabilités dans les situations de sous-traitance et établissent un registre des sous-traitants auprès de l'inspection du travail. Une étape importante sur la voie du travail décent dans le secteur de la sous-traitance a été la fondation d'une association nationale des entrepreneurs en foresterie. Pour permettre un contrôle adéquat des réglementations entrées en vigueur en décembre 2000, les inspecteurs du travail ont presque tous reçu une formation approfondie au travail forestier, organisée avec l'aide du BIT.

Il faudra, dans les années qui suivent, s'attaquer à d'autres composantes du travail décent. Le travail de promotion du développement des compétences est déjà en cours, grâce à la création d'un système de formation professionnelle pour la foresterie, assorti d'un mécanisme tripartite d'orientation. D'autres activités pourraient concerner la nécessité de renforcer les partenaires sociaux, en particulier les organisations de sous-traitants et de travailleurs, afin qu'ils puissent engager un dialogue social et une négociation collective efficaces. Partout dans le monde, les sous-traitants en foresterie sont des entreprises petites et moyennes qui exercent leurs activités dans un environnement très compétitif. Tant les sous-traitants que le secteur naissant de la transformation du bois ont tout à gagner des mesures de soutien au développement des entreprises. Les multinationales pourraient jouer un rôle majeur de soutien en contribuant à disséminer certaines des techniques et des bonnes pratiques qu'elles ont introduites. En appliquant ce type de stratégie diversifiée, le secteur de la foresterie en Uruguay pourrait bien devenir un exemple de la manière dont la mondialisation peut aller de pair avec le travail décent.

Le dialogue social devrait s'élargir de manière à saisir ces opportunités nouvelles et à répondre aux attentes de la société en matière de développement durable dans les industries forestières. Il doit aussi s'élargir en vue de s'adapter à un secteur mondialisé, marqué par l'apparition d'industries forestières dans des pays producteurs nouveaux ou en expansion et des entreprises dont les activités sont de plus en plus transfrontalières.

L'élargissement du dialogue social dans un secteur en voie de mondialisation

Une des conditions préalables d'un dialogue social fructueux est la confiance, fondée sur la fiabilité et la continuité. Comme l'a fait remarquer un directeur des ressources humaines d'un fabricant allemand d'ameublement caractérisé par une coopération fructueuse entre la direction et le personnel, la confiance abaisse les coûts, dans la mesure où elle jette les bases de la flexibilité et de solutions novatrices (*Holz-Zentralblatt*, 15 oct. 1997). Cette confiance fait souvent défaut.

Les syndicats en Amérique du Nord, par exemple, ont accusé plusieurs multinationales européennes, qui s'implantaient en Amérique du Nord, de dualité dans les normes appliquées. Dans leurs nouvelles filiales, elles n'adoptaient pas l'attitude positive vis-à-vis des syndicats dont elles faisaient preuve dans leur pays d'origine (*The PACEsetter*, juillet/août 2000). Dans plusieurs cas, les syndicats ont été contraints de coopérer au niveau international pour se faire reconnaître (*The PACEsetter*, janv./fév. 2001).

Il existe aussi, toutefois, des exemples encourageants, notamment les accords conclus entre certaines entreprises et les syndicats, et les mesures prises par certains gouvernements en vue d'étendre le champ du dialogue social et de la négociation collective. Un de ces exemples est le pacte de productivité de l'entreprise Weyerhaeuser. En vertu du pacte, les deux parties s'engagent à coopérer au développement de la productivité et à reconnaître les syndicats comme partenaires (Weyerhaeuser, 2001, page d'accueil, <http://weyerhaeuser.com>).

D'autres entreprises multinationales ont conclu des accords cadres, dont deux exemples sont les accords conclus en 1998 et 2000 entre IKEA et Faber-Castell, d'une part, et la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, d'autre part. IKEA est un des premiers détaillants en ameublement au monde. Pour 90 pour cent de sa marchandise, il fait appel à plus de 2 000 producteurs indépendants dans 56 pays pour approvisionner ses 160 magasins situés dans 30 pays. Faber-Castell est le leader mondial sur le marché des articles d'écriture en bois et occupe quelque 5 500 travailleurs dans dix pays.

Les deux entreprises reconnaissent que la confiance du client revêt une importance primordiale et ont adopté des stratégies en matière de production durable et d'acquisition des matières premières en bois, notamment par des mécanismes de certification. Elles reconnaissent en même temps qu'il est vital pour leur crédibilité de garantir un travail décent dans les unités où les entreprises fabriquent ou acquièrent leurs produits. Les accords prévoient le respect des conventions de l'OIT reprises dans la Déclaration de 1998, mais incluent également des dispositions en matière de rémunérations adéquates, de temps et de conditions de travail. Les entreprises s'engagent à veiller à ce que les conditions dans les unités de production soient conformes à l'accord. Cette conformité est contrôlée par des visites d'inspection conjointes. Les missions conjointes auprès des fournisseurs d'IKEA dans quatre pays ont conclu que des améliorations significatives ont été apportées aux conditions de travail dans toutes les unités.

Des initiatives ont été prises par les gouvernements en vue d'étendre le dialogue social aux comités d'entreprise européens créés en vertu d'une directive de l'Union européenne (Directive 94/45/CE du Conseil, du 22 septembre 1994). Elles prévoient la création de comités où sont représentés tous les acteurs de l'entreprise dans les entreprises comptant au moins 1 000 travailleurs dans les Etats Membres, et au moins 150 travailleurs dans chacune des entreprises (deux au moins) considérées comme des «entreprises de dimension communautaire». La directive s'applique également aux «groupes d'entreprises de dimension communautaire», dont la définition est similaire.

En Afrique du Sud, le taux de syndicalisation relativement élevé (47,5 pour cent) ne s'est pas traduit, dans le passé, par un nombre significatif de travailleurs représentés dans la négociation collective. Cette situation a changé récemment, suite à la création, à l'initiative du gouvernement, d'un conseil national de la négociation (Hall et Miller, 2001). Il a été fait largement usage de la consultation et du dialogue social dans le contexte de la privatisation des forêts publiques. Les travailleurs du groupe forestier d'Etat SAFCOL avaient été occupés dans le cadre de régimes de rémunération et de prestations sociales différents, et le personnel affecté à certaines unités était largement excédentaire. Grâce à la concertation, les divers intérêts ont été conciliés et un mécanisme a été négocié qui prévoit des possibilités de transfert, des indemnités de départ pour ceux qui souhaitent quitter l'entreprise, ou le redéploiement. Les enseignements tirés soulignent l'importance de la communication et de la confiance. Des visites itinérantes conjointes des directions ont été organisées dans les plantations, la détermination des parties a contribué à surmonter les impasses, et la confiance a permis plus de souplesse (Bethlehem, 2000).

Tous les mandants de l'OIT ont adopté une attitude de plus en plus proactive face aux défis de la mondialisation et dans les efforts entrepris en vue d'assurer la durabilité du développement de la foresterie et des industries du bois. Les meilleurs résultats ont été obtenus là où plusieurs mesures ont été combinées pour former des stratégies cohérentes, telle que celle en cours d'élaboration en Uruguay (voir encadré 6.4). Les meilleures pratiques prennent forme progressivement et émergent de cette multitude d'efforts et d'expérience souvent isolés; il semble que ce terrain, que les industries forestières ont toujours su exploiter, soit un terrain fertile.

7. Résumé et points suggérés pour la discussion

7.1. Résumé

Un secteur en mouvement

Sans doute est-il exagéré de parler, comme le fait *The Economist*, dans son numéro du 31 août 1996, de «déracinement» des activités forestières, mais il est certain que c'est un secteur qui bouge, ce qui se manifeste en premier lieu par la mondialisation des marchés et des filières de production. La mondialisation a été plus tardive dans ce secteur que dans d'autres mais son rythme, assez lent au départ, s'est accéléré, et tout donne à penser que le processus va se poursuivre.

Depuis dix ans, les échanges internationaux de produits forestiers et de meubles augmentent beaucoup plus vite que la production, au point que les échanges de produits forestiers représentent désormais 30 pour cent de la production. Certes, ils demeurent plutôt intrarégionaux que véritablement mondiaux. Il n'empêche que des marchés mondiaux – et des prix mondiaux – existent déjà ou commencent apparemment à voir le jour pour certains produits. Même pour des produits aussi diversifiés que les meubles, on constate une convergence des prix d'importation. Par ailleurs, les investissements directs étrangers (IDE) ont beaucoup augmenté dans le secteur forestier durant les années quatre-vingt-dix, ce qui est notamment dû aux entreprises multinationales.

Intégration internationale des entreprises et des pays

Les mécanismes à l'œuvre dans le cadre de la mondialisation favorisent l'intégration internationale des entreprises et des industries forestières des différents pays. De plus en plus, les échanges se font entre entreprises qui sont liées par des investissements directs étrangers ou des accords de sous-traitance.

Les années quatre-vingt-dix ont été marquées par une augmentation des IDE, généralement pour des fusions et acquisitions plutôt que pour la création de nouvelles capacités. Les gros producteurs de pâte et de papier de l'Amérique du Nord, de la Scandinavie et du Japon ont ouvert la voie, mais on a aussi vu apparaître de nouveaux venus. De petites et moyennes entreprises de fabrication d'articles en bois et de meubles ont commencé à prendre pied à l'étranger, se limitant le plus souvent à un pays ou un petit nombre de pays, généralement limitrophes, ce qui en fait des entreprises transnationales plutôt que multinationales. Par ailleurs, certains pays en développement sont devenus une source importante d'IDE. Ces deux tendances signifient que la mondialisation du secteur s'est non seulement accélérée, mais aussi étendue et approfondie. Le flux d'IDE du nord vers le sud pourrait beaucoup augmenter si la foresterie était incluse dans le mécanisme de «développement propre» prévu dans le protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone.

Les moteurs du changement

Une analyse des forces à l'œuvre aide à comprendre les origines des changements en cours et leur probable orientation future. La mondialisation doit beaucoup aux ajustements apportés par les gouvernements aux cadres réglementaires, sur le plan national et

international. La diminution des droits de douane et l'adoption de réglementations qui facilitent et encouragent les IDE ont fait naître de nouvelles possibilités. Les accords de l'OMC et les zones régionales de libre-échange ont fait beaucoup baisser les droits de douane qui, pour la plupart des produits, sont désormais inférieurs à 5 pour cent sur les principaux marchés.

Si l'on en croit les prévisions, l'expansion du marché mondial devrait, globalement, être plus lente qu'au cours des décennies précédentes. Toutefois, la consommation devrait augmenter beaucoup plus vite que la moyenne dans certaines régions telles que l'Asie et l'Europe orientale et pour certains produits tels que le papier, le carton et les meubles. Même si les progrès de la transformation ainsi que la récupération et le recyclage ont réduit les quantités de bois rond nécessaires, les volumes disponibles et les prix des matières premières restent d'importants facteurs.

Nouvelle division internationale du travail et développement durable

En ce qui concerne les sources d'approvisionnement, on constate que le secteur privé a gagné du terrain sur le secteur public et les plantations sur les forêts naturelles. Cette tendance devrait se poursuivre, et l'on s'attend à ce que les plantations assurent la moitié de la consommation mondiale de bois rond en 2040, contre seulement 35 pour cent aujourd'hui. Les conditions sont particulièrement favorables à leur expansion dans certaines parties de l'hémisphère sud.

Les forces à l'œuvre dans le cadre de la mondialisation ont aussi accéléré les ajustements structurels déjà en cours dans le secteur. Dans l'ensemble, les petites et moyennes entreprises prédominent toujours dans la foresterie et les industries du bois. Même pour la pâte et le papier, la concentration est moindre que pour d'autres produits de base. Il n'empêche que la taille moyenne des entreprises ainsi que les parts de marché des plus importantes d'entre elles sont en augmentation dans tous les sous-secteurs. Les grandes entreprises intégrées verticalement et horizontalement sont mieux à même de tirer parti des marchés internationaux et des chaînes de valeur, ce qui accélère encore la mondialisation.

Du fait de l'emplacement des futurs marchés et des sources de matières premières ainsi que de l'extension et du poids financier des plus grosses entreprises, les flux d'IDE sont de plus en plus orientés du nord vers le sud et de l'ouest vers l'est. Les investissements dans les pays producteurs traditionnels ont davantage visé à moderniser ou à remplacer des installations hors d'âge qu'à en créer de nouvelles et on a vu apparaître dans les pays en développement et en Europe orientale des producteurs à bas coûts pour un certain nombre de produits, notamment les meubles. Leur capacité a souvent été financée par des IDE et ils se sont assurés une part grandissante du marché mondial aux dépens des producteurs traditionnels.

Une évolution d'un tout autre ordre, mais une évolution de plus en plus importante depuis quelques années, est le ralliement de beaucoup d'entreprises du secteur forestier au principe d'un développement durable. Conformément au consensus auquel est parvenue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le développement durable de la foresterie et des industries forestières se caractérise par un équilibre entre développement économique, préservation de l'environnement et justice sociale.

Cet objectif n'a été adopté que récemment, mais il influence déjà les politiques et pratiques des pays et des entreprises. De plus en plus d'entreprises sont désormais conscientes qu'un comportement écologiquement et socialement responsable peut être un atout décisif face à la concurrence. De plus en plus, elles font appel à des organismes

indépendants de certification qui vérifient qu'elles sont attachées au développement durable ou à une bonne gestion des ressources et qui leur donnent, par exemple, le droit d'utiliser des labels qui en informeront les consommateurs et le grand public.

Travail décent

Ces évolutions ont un gros impact social qui touche à toutes les dimensions du travail décent: emploi et revenu, qualité de l'emploi et sécurité sociale, droits au travail, dialogue social.

Emploi. Selon une estimation fondée sur les meilleures données disponibles, le secteur dans son ensemble assure l'équivalent de 47 millions d'emplois à plein temps, dont plus de 17 millions dans le secteur formel et environ 30 millions dans le secteur informel et le secteur de subsistance. Ce dernier chiffre est très incertain mais, ce qui est sûr, c'est que le nombre réel de travailleurs est plusieurs fois supérieur à l'équivalent plein-temps parce que la plupart travaillent à temps partiel ou à certaines saisons seulement.

Dans le secteur formel, la part des quatre sous-secteurs est plus ou moins équivalente: 4,7 millions d'emplois dans la foresterie, 4,6 millions dans les industries du bois, 3,5 millions dans la fabrication de meubles et 4,6 millions dans la production de pâte et de papier.

Depuis une dizaine d'années, l'emploi baisse ou stagne dans pratiquement tous les pays industrialisés malgré une production généralement en forte hausse. Toutefois, dans certains de ces pays, il a augmenté dans un petit nombre de sous-secteurs. Il n'y a que dans le sous-secteur de la foresterie que la diminution a été générale. Dans les pays en transition aussi, l'emploi s'est contracté et la poursuite des restructurations risque de solder par un nouveau recul. La situation est plus favorable dans les pays en développement qui ne sont pas confrontés à des pénuries de ressources forestières. Les investissements directs étrangers et l'accès aux marchés d'exportation ont beaucoup contribué à la création d'emplois dans certains pays et industries.

Il est presque certain que l'emploi continuera à se contracter dans les pays industrialisés compte tenu du ralentissement prévu de la croissance de la consommation. Au cours des dernières décennies, la productivité a toujours augmenté plus vite que la production, même lorsque celle-ci était en forte hausse. La mondialisation, du fait de la mobilité des capitaux, de la possibilité d'utiliser dans le monde entier des technologies de pointe et de la tendance des grosses entreprises à substituer le capital à la main-d'œuvre, rendra la création d'emplois dans les industries forestières de plus en plus difficile, même dans les pays en développement, exception faite de ceux où la croissance de la production est spectaculaire. Certains pays industrialisés ou en développement ont vu l'emploi chuter brutalement à la suite des restrictions apportées à l'exploitation des forêts. Les restrictions les plus importantes, qui visent trois grands bassins versants de la Chine, toucheront quelque 1,2 million de travailleurs. Plus de 900 000 d'entre eux perdront leur emploi.

Certains pays et certaines entreprises ont su s'adapter beaucoup mieux que d'autres à la mondialisation et à d'autres changements, voire en ont tiré parti. L'impact de la mondialisation est en grande partie conditionné par la réaction des entreprises et des Etats et on a constaté que même de petites entreprises pouvaient tirer leur épingle du jeu.

Qualité de l'emploi. Les salaires sont l'un des principaux moyens de redistribuer dans la société les fruits d'une activité économique. Il existe une corrélation étroite entre les salaires du secteur forestier et le produit intérieur brut par habitant. A l'intérieur du secteur forestier, on observe généralement un clivage entre les salaires du sous-secteur de la pâte et du papier, qui sont égaux ou supérieurs à la moyenne du secteur manufacturier, et

les salaires de la foresterie et des industries du bois et de l'ameublement, qui sont égaux ou proches du salaire minimum dans certains pays en développement.

Rien n'indique que la mondialisation a eu un effet direct sur les salaires, lesquels continuent à être déterminés par les marchés nationaux du travail. Les tentatives de révision des salaires à la baisse n'ont pas abouti. En fait, pour rester compétitive vis-à-vis d'autres secteurs, l'industrie forestière sera probablement obligée de relever ses salaires dans certains pays et sous-secteurs. Les hausses précédentes de salaires ont été plus que compensées par les gains de productivité, de sorte que le coût unitaire de la main-d'œuvre est resté stable et a diminué en pourcentage des coûts totaux.

L'externalisation associée à la mondialisation et aux changements structurels a beaucoup influé, généralement de façon négative, sur la qualité de l'emploi, en particulier dans la foresterie où la sous-traitance, qui est devenue ou est sur le point de devenir le mode d'exploitation dominant dans le monde entier, offre des emplois de piètre qualité, qu'il s'agisse du revenu, de la stabilité de l'emploi, des horaires, de la sécurité et de la santé, ou encore de la sécurité sociale.

Les sous-traitants sont un des maillons clés de la chaîne de production. La réduction future des coûts d'exploitation et de transport dépendra de leur capacité d'accroître leur productivité, et c'est d'eux également que dépendra l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement. D'un autre côté, leur rentabilité est faible, leur charge de travail imprévisible et leurs recettes fluctuantes. Ils ne peuvent guère compter sur l'appui des autres acteurs de la filière d'approvisionnement et doivent faire face à une concurrence féroce et parfois déloyale. Les systèmes de formation ne répondent pas à leurs besoins. Dans ces conditions, il leur est difficile d'investir pour moderniser leur matériel et pour améliorer l'organisation du travail et les qualifications de leur personnel.

L'amélioration des compétences est une priorité dans tous les pays et tous les sous-secteurs, et pas seulement pour les sous-traitants. Les pays en développement manquent souvent des infrastructures matérielles et institutionnelles nécessaires à la formation. Même les pays industrialisés, pourtant bien dotés dans ce domaine, ont du mal à trouver du personnel qualifié et à le conserver.

Droits au travail. La mondialisation du secteur forestier, en raison de ses effets sur les droits des collectivités locales et des populations indigènes, qu'il s'agisse de droits sociaux ou de droits au travail, a provoqué ces dernières années un certain nombre de conflits, parfois violents. Le risque de tels conflits augmente au fur et à mesure que progressent les plantations et l'exploitation des forêts naturelles. Des programmes et des investissements mal pensés ou une mauvaise gestion peuvent avoir un coût social et environnemental inacceptable. En prenant en compte l'impact social des activités, on maximisera les gains que tous les intéressés en tireront.

Dialogue social. Les institutions de dialogue social et les organisations qui y participent sont souvent peu développées dans les pays où les industries forestières sont en expansion rapide. Dans tous les pays, l'externalisation rend plus compliqués l'organisation des travailleurs et l'établissement de mécanismes de dialogue social. Alors que les entreprises sont de mieux en mieux organisées et opèrent à un niveau international, leurs partenaires dans le dialogue social – organisations de travailleurs et Etat – limitent généralement leur action à l'entreprise ou au niveau national. Un renforcement du dialogue social et des parties à ce dialogue serait d'autant plus souhaitable que la dimension sociale du développement durable a beaucoup d'importance.

Travail décent et développement durable

Dans un secteur comme le secteur forestier, qui repose sur l'exploitation de ressources naturelles, les liens entre développement durable et travail décent sont plus apparents que dans d'autres secteurs. On observe une grande convergence entre les composantes du travail décent, telles qu'elles ont été définies par les mandats de l'OIT, et les dimensions sociales du développement durable de la foresterie, telles qu'elles sont décrites dans les accords internationaux. Il ne saurait y avoir de développement durable sans travail décent. Ce dernier est nécessaire pour atteindre les objectifs sociaux du développement durable et il peut, en outre, aider à réaliser les deux autres objectifs, également importants, à savoir la viabilité économique et la préservation de l'environnement.

Intégration de la dimension sociale du développement durable

Pour que le développement durable devienne une réalité, il faut que la dimension sociale soit intégrée plus complètement et plus concrètement dans les politiques visant le secteur forestier et dans les pratiques de ce secteur. L'expérience des mandats de l'OIT et les accords qu'ils ont conclus fournissent une excellente base pour parvenir à une conception internationale commune des politiques et stratégies à mettre en œuvre en vue d'un développement durable de la foresterie et des industries forestières. Un recueil de textes de l'OIT a été publié en vue de la définition de critères et d'indicateurs de la gestion durable des forêts.

La certification, c'est-à-dire la vérification par des tiers du respect par les entreprises de certaines normes, qui donne le droit d'utiliser un label, gagne rapidement du terrain depuis quelques années. A l'origine, la certification a surtout été liée à la protection de l'environnement et a donc été influencée par les ONG qui s'occupent d'écologie, mais elle fait aujourd'hui de plus en plus de place à la dimension sociale du développement durable.

Travail décent et exploitation durable des ressources

La déforestation fait apparaître un lien très étroit entre la préservation des ressources forestières et le travail décent. Il est désormais largement admis qu'elle est souvent due à des causes sociales et économiques. Le secteur forestier ne saurait résoudre à lui seul les problèmes qui se posent, dont celui de la pauvreté, mais il peut contribuer à les atténuer.

Dans un certain nombre de pays, les mandats de l'OIT, conscients du lien entre le travail décent et le développement durable, ont adopté des codes de bonne pratique forestière qui visent à promouvoir à la fois la productivité, la préservation de l'environnement et la protection de la main-d'œuvre.

La dimension sociale devient particulièrement importante lorsque l'expansion ou la contraction rapide des ressources bouleverse les économies et les marchés du travail locaux. En pareil cas, il faut prendre pleinement en compte l'impact social de cette évolution ainsi que les besoins et aspirations des collectivités locales afin de parvenir à une solution durable et équitable. La participation active de tous ceux qui sont concernés – au niveau national, au niveau régional, dans les entreprises – est capitale. Les industries forestières s'efforcent de plus en plus d'établir des partenariats mutuellement bénéfiques avec les collectivités locales.

Développement des industries forestières, et notamment des petites et moyennes entreprises

Pays et entreprises cherchent les moyens d'accroître ou du moins de préserver les bénéfices tirés du développement des industries forestières face à une concurrence internationale de plus en plus intense et à l'ajustement structurel. Les petites entreprises jouent un rôle particulièrement précieux compte tenu de leur coefficient de main-d'œuvre relativement élevé, de leur capacité d'ajouter de la valeur à la production par des opérations de transformation et de leur contribution aux économies locales, souvent rurales. Elles sont souvent désavantagées dans le contexte actuel, marqué par la mondialisation et les ajustements structurels.

Beaucoup de pays se sont attachés à remédier aux contraintes et aux déficits – notamment au déficit de travail décent – associés au recours à des sous-traitants. A la suite des efforts faits dans ce domaine par les mandants de l'OIT, une nouvelle conception voit peu à peu le jour: les sous-traitants devraient être des entreprises compétentes dont la compétitivité devrait être due à la qualité de leur matériel, aux qualifications de leur main-d'œuvre et à une bonne organisation et non à des conditions de travail inférieures aux normes. Ils devraient être capables d'accroître leur productivité, de s'adapter à de nouvelles demandes et d'offrir des emplois de qualité.

Pour que cette conception devienne réalité, il faut que tous ceux qui jouent un rôle important dans le secteur y contribuent. La législation devrait définir clairement le statut des sous-traitants, énoncer les règles de base qu'ils doivent respecter et assurer une concurrence loyale. Les entreprises sous-traitantes devraient être des entreprises dûment constituées ayant à leur tête des responsables compétents et disposant d'un personnel qualifié, d'un matériel adéquat et d'un fonds de roulement suffisant. Les systèmes de gestion de la qualité, qui peuvent aussi englober la sécurité et la santé, se sont révélés être des instruments utiles et adaptables. L'établissement de contrats de travail fondés sur des conventions collectives et l'appui des associations de sous-traitants ont contribué à améliorer l'image de ceux-ci et leur performance. Un partenariat stable entre les sous-traitants et les donneurs d'ordres est souvent aussi une condition indispensable du progrès.

De nombreux efforts ont été faits pour promouvoir les petites et moyennes entreprises qui s'occupent de la transformation des produits en aval. Ces efforts se sont généralement fondés sur le modèle des districts industriels ou des «grappes». Il s'agit d'exploiter les synergies dans les pays et régions où les entreprises forestières, les fabricants de matériel spécialisé, les fournisseurs et les institutions forment des réseaux à la fois étendus et denses. Pour promouvoir ces synergies, des projets ont été lancés en vue d'améliorer les flux d'information et la communication, d'entreprendre des recherches sur les produits et procédés, de faciliter l'accès au crédit et au capital-risque et d'appuyer la valorisation des ressources humaines. La plupart de ces projets se fondent sur un partenariat et un partage des coûts entre l'Etat et le secteur privé. Ils s'accompagnent souvent de consultations tripartites. Certains résultats sont encourageants. Toutefois, comme beaucoup de ces programmes sont relativement récents, il est trop tôt pour dire si la dynamique que l'on observe dans les districts industriels et grappes est spontanée ou si elle peut être créée.

Le dialogue social est, de toutes les composantes du travail décent, celle qui profitera sans doute le plus de la volonté de promouvoir un développement durable. Comme les politiques de promotion du travail décent, les politiques de promotion du développement durable considèrent la participation et le dialogue social à la fois comme une fin et comme un moyen, c'est-à-dire à la fois comme un droit et comme un instrument permettant d'atteindre un objectif déterminé. Les discussions sur le développement durable et sur les mesures nécessaires pour en faire une réalité ont soulevé toute une série de questions et fait naître des forums dans lesquels les mandants de l'OIT devraient jouer un rôle important.

Cela va des programmes forestiers nationaux et des systèmes de certification jusqu'au règlement des conflits.

Les meilleurs résultats ont souvent été obtenus là où plusieurs des mesures décrites ont été prises de manière à se compléter et là où l'Etat et le secteur privé agissent de manière coordonnée. Le rôle réglementaire de l'Etat demeure capital, mais il est aussi de plus en plus appelé à jouer un rôle de médiateur et de partenaire du secteur privé.

La mondialisation est un puissant mouvement souvent décrit par des métaphores qui se réfèrent aux forces et aux lois de la nature, ce qui est trompeur car il s'agit en fait d'un phénomène qui résulte et dépend des décisions politiques prises par les gouvernements, les entreprises et la société dans son ensemble. Le développement durable et le travail décent doivent occuper une grande place dans ces décisions. Les problèmes et déficits observés dans ces deux domaines restent nombreux, mais il y a de plus en plus de preuves et d'exemples qui montrent que la mondialisation est compatible avec le travail décent et le développement durable. De plus en plus de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs prennent des initiatives pour le démontrer sur le plan international, sur le plan national et dans les entreprises. Il faut espérer que cette réunion marquera un pas important dans cette direction.

7.2. Points suggérés pour la discussion

Après un bref examen des quatre premiers chapitres et des conséquences décrites au chapitre 5, la discussion devrait porter sur le chapitre 6 et aboutir à un accord sur les mesures que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs devraient prendre afin d'atteindre l'objectif d'un développement socialement durable. Les points suivants sont suggérés pour la discussion:

1. Quels sont les principaux développements dans la foresterie et dans les industries du bois et quels sont les facteurs moteurs de ces changements?
2. Quelles sont les conséquences de ces changements pour le travail décent dans le secteur – quantité et qualité de l'emploi, droits au travail, protection sociale, dialogue social?
3. Que devraient faire les gouvernements, les employeurs et les travailleurs afin de contribuer à un développement socialement durable de la foresterie et des industries du bois au niveau international, au niveau national et dans les entreprises?
4. Quelle serait pour le BIT la meilleure manière d'aider les mandants à promouvoir un développement socialement durable dans la foresterie et les industries du bois?

Bibliographie

- ABARE, 1999: *Global outlook for plantations*, research report 99.9 (Canberra, Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics et Jaakko Pöyry).
- ABIMCI, 1999: *Mechanically processed timber. Sectoral study* (Curitiba, Associação Brasileira da Indústria de Madeira Processada Mecanicamente).
- AF&PA, 2000: *5th Annual Sustainable Forestry Initiative Program Progress Report* (Washington, American Forest and Paper Association).
- Asiantimber, 2000: *Gauging the value of Malaysian furniture: A case for concern*.
- Barboza Leite, N., 1999: «A terceirização no setor florestal: situação atual e perspectivas», *Silvicultura* (São Paulo), avril/mai/juin.
- Barr, 2000: *Profits on paper: The political economy of fiber, finance and debt in Indonesia's pulp and paper industries* (Bogor, Indonésie, CIFOR).
- BC Council of Forest Industries, 1998: *British Columbia forest industry fact book – 1998* (Vancouver).
- Bethlehem, L., 2000: «A joint approach restructuring the state's commercial forests», *South Africa Labour Bulletin*, vol. 24, n° 4, août.
- BIT, 2001 [à paraître]: *ENFE. 1st European Forest Entrepreneurs' Day, September 16, 2000* (Genève).
- Blaser, J., et Douglas, J., 2000: «Les forêts ont-elles un avenir? Problèmes et incidences de la politique et de la stratégie émanant de la Banque mondiale en matière de forêts», *ITTO Newsletter* (Yokohama, Japon, OIBT), 4/2000.
- Boulter, D., et Darr, D., 1996: *North American timber trends study*, Geneva Timber and Forest Study Papers, n° 9 (Genève, CEE/FAO).
- Bourke, I.J., et Leitch, J., 1998. *Trade restrictions and their impact on international trade in forest products* (Rome, FAO).
- Braden, R., Fossum, H., Eastin, I., Dirks, J., et Lowell, E., 1998: *The role of manufacturing clusters in the Pacific Northwest forest products industry* (Seattle, Centre for International Trade in Forest Products (CINTRAFOR)).
- Brandl, H., Hercher, W., Löbell, E., et Nain, W., 1996: *Betriebswirtschaftliche Untersuchungen im bäuerlichen Privatwald in Baden-Württemberg* (Fribourg, Forstlichen Versuchs- und Forschungsanstalt Baden-Württemberg).
- BRDE, 1998: *Análise da competitividade sistêmica do setor de móveis em Santa Catarina* (Florianópolis, Banco Regional de Desenvolvimento de Extremo Sul).
- Brooks, D., 1999: *Accelerated tariff liberalization in the forest products sector: A study of the economic and environmental effects*.
- Burt, T., 1999: «View of the future looks good on paper», *Financial Times*, 16 fév.

-
- Carlsson, L., Lundgren, N.-G., et Olsson, M.-O., 2000: *Why is the Russian bear still asleep after ten years of transition?* Interim Report IR-00-019 (Laxenburg, Autriche, International Institute for Applied Systems Analysis).
- CEE/FAO, 2000: «China's forest products markets», *ECE/FAO forest products annual market review, 1999-2000*.
- Chandrasekaran, C., 2000: *Official development assistance for sustainable forest management in context* (Bogor, Indonésie, CIFOR).
- China Green Times*, 8 déc. 2000: «Nation's virgin forests protection scheme».
- Chinaonline, 26 fév. 2001: *China to further open forestry sector to private investment*, sur le site www.chinaonline.com.
- CIFOR (Centre pour la recherche forestière internationale) et Université du Maryland. 2000: *Capturing the value of forest carbon for local livelihoods* (Jakarta).
- CNTF/ACHS, 1997: *Código de Prácticas forestales para Chile* (Santiago, Comisión Nacional Tripartita Forestal; Asociación Chilena de Seguridad).
- CNUCED, 2000: *World Investment Report 2000* (New York et Genève, Nations Unies).
- , 1998: *World Investment Report 1998* (New York et Genève, Nations Unies).
- Connors, J.J.G., 1997: «Certification of forestry workers in Ontario: Our experience, our challenge for the future», *Safety and health in forestry are feasible!*, rapport du Séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, Konolfingen, 7-11 oct. 1996 (Berne, OFEFP).
- Costa, P.M., Salmi, J., Simula, M., et Wilson, C., 1999: *Financial mechanisms for sustainable forestry* (Helsinki, INDUFOR).
- Cugnet, B., et Depraz, C., 1997: «Les nouvelles structures de la foresterie en France: la situation dans l'Ain et en Haute-Savoie », *Travail en sous-traitance: un aperçu, Education ouvrière* 1997/1-2, n^{os} 106/107 (Genève, BIT).
- Dewar, J., et Course, H., 1998: «Certificats de reconnaissance professionnelle pour les exploitants de machines forestières automotrices», *Forestry training for target groups that are hard to reach (Formations forestières présentant des difficultés de réalisation)*, rapport d'un séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, La Bastide-des-Jourdans, France, 20-24 avril 1998 (La Bastide-des-Jourdans, Centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- Dicken, P., 1992: *Global shift. The internationalization of economic activity*, deuxième édition (Londres, Paul Chapman).
- Directive 94/45/CE du Conseil de l'Union européenne (*Journal officiel* n^o L 54 du 30 septembre 1994).
- ECOSOC, 2000: *Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts*, projet de résolution présenté par le Président du Conseil sur la base de consultations informelles organisées en son nom par Bagher Asadi (République islamique d'Iran), documnet E/2000/L. 32 (New York).

-
- Eeronheimo, O., 1999: «Environmental and quality management in wood procurement», *Forest operations of tomorrow (Les opérations forestières de demain)*, rapport d'un séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, Pessac, France, 20-24 sept. 1999 (Moulis-en-Médoc, AFOCEL et Fédération de la forêt de Gascogne).
- Erikson, G., 2000: *Två av tre skogsentreprenörer har allvarliga stressymptom*, communiqué de presse sur le site www.skogforsk.se/press/meddelande/stress.htm.
- Erwidodo, Sukadri, Doddy, S., et Dewi, Niken Sakuntala, 2000: *Forestry and wood industries on the move* (Bogor, Indonésie, Center for Social Economic Research on Forestry and Estate Crops) (document non publié destiné au BIT).
- FAO, 1999: *Situation des forêts du monde 1999* (Rome).
- , 1996: *Code modèle FAO des pratiques d'exploitation forestière* (D. P. Dykstra et R. Heinrich) (Rome).
- FAO/CEE/OIT, 1999: *Forest operations of tomorrow (Les opérations forestières de demain)*, rapport d'un séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, Pessac, France, 20-24 sept. 1999 (Moulis-en-Médoc, AFOCEL et Fédération de la forêt de Gascogne).
- FAO/CFAP, 2000a: *Efficacy of removing natural forests from timber production as a strategy for conserving forests*, Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique, Noosaville, Queensland, 15-19 mai 2000.
- FAO/CFAP, 2000b: *Regional strategy for implementing the Code of Practice for Forest Harvesting in Asia and Pacific* (Jakarta, CIFOR).
- , 1998: *Forestry training for target groups that are hard to reach (Formations forestières présentant des difficultés de réalisation)*, rapport d'un séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, La Bastide-des-Jourdans, France, 20-24 avril 1998 (La Bastide-des-Jourdans, Centre forestier de la région Provence Alpes Côte d'Azur).
- , 1995: *Gestion des écosystèmes et utilisation à des fins multiples: de la politique aux pratiques*, travaux d'un séminaire FAO/CEE/OIT, Prince George, Canada, 9-15 sept. 1995.
- , 1988: *L'emploi des sous-traitants dans les travaux forestiers*, travaux du Séminaire FAO/CEE/OIT sur l'emploi des sous-traitants dans les travaux forestiers, Loubières, France, 26-30 sept. 1988.
- Financial Times* (Londres), 31 janv. 2001: «The hour of Europe is at hand».
- , 30 août 2000: «Finnish group to expand in N. America».
- , 8 déc. 1999: «World pulp and paper annual review».
- , 2 nov. 1999: «Forest retreats at an alarming rate».
- , 7 déc. 1998: «World pulp and paper annual review».
- , 8 déc. 1997: «World pulp and paper annual review».

-
- FITBB, 2000: *Globalization and concentration trends in the building and wood industries* (Genève, Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois).
- , 2000: *Approaches to labour inspection in forestry – Problems and solutions*, document de travail n° 155 du Programme des activités sectorielles (Genève).
- , 1998a: *Sécurité et santé dans les travaux forestiers*, recueil de directives pratiques (Genève).
- , 1998b: *People, forests and sustainability*, rapport de l'équipe FAO/CEE/FAO de spécialistes des aspects sociaux de l'aménagement durable des forêts (Genève).
- , 1997a: *Travail en sous-traitance: un aperçu*, *Education ouvrière* 1997/1-2, n°s 106/107 (Genève).
- , 1997b: *Encyclopaedia of Occupational Health and Safety* (quatrième édition) (Genève).
- , 1997c: *Fiji/ILO/Finland/EU Logging Training Project. Ex-post evaluation* (Genève).
- , 2001: *Halte au travail forcé*, rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève).
- , 1992: *Questions sociales et de travail dans l'industrie de la pâte à papier et du papier*, rapport pour la réunion tripartite sur les questions sociales et de travail dans l'industrie de la pâte à papier et du papier, Genève.
- , 1991: *Rapport général*, Commission de la foresterie et des industries du bois, deuxième session, Genève.
- Forestal Oriental, 2000a: *Principios comerciales, políticas y procedimientos de trabajo* (Paysandú, Uruguay).
- , 2000b: *Normas operativas* (Paysandú, Uruguay).
- Forestry Futures, 2001, <http://www.forestryfutures.bc.ca/main.htm>
- Freeman, R.B., et Oostendorp, R.H., 2000: *Wages around the world: Pay across occupations and countries*, working paper 8058 (Cambridge, Mass., National Bureau of Economic Research).
- Fried, S.G., 2000: «Tropical forests forever? A contextual ecology of Bentian rattan agroforestry systems», dans l'ouvrage publié sous la direction de Charles Zerner: *People, plants and justice. The politics of nature conservation* (New York, Columbia University Press).
- Fujiwara, M., Fuyikake, I., et Iwamoto, J.: *Forestry and wood industries on the move. The case of Japan* (document non publié).
- Gabriel, O., 2001: «Sachsen stellt vor: Modulares Forstmanagement System», *Forst & Technik*, n° 2.
- Garland, J.J., 1999: «The American Loggers Council: Contractor organization in the United States», *FORWORKNET Update* (Genève, BIT), nov.
- , 1997: «La sous-traitance dans la foresterie et la sylviculture: Oregon et Etats-Unis», *Le travail en sous-traitance: un aperçu*, *Education ouvrière* 1997/1-2, n°s 106/107 (Genève, BIT).

Gnabeli, Roch Yao, 2001: *L'emploi, les conditions de travail et la dynamique des industries du bois en Côte d'Ivoire* (document non publié).

Guedes Filhos, E., 2001: «Dos dois lados da cordilheira», *O Papel* (Aclimação, Brésil), janv.

Haas, D., 2001: «Weltmarkt erobern statt nur Monopoly im Inland», *Holz-Zentralblatt*, 12 janv.

Hall, J., et Miller, S., 2001: *Country study on the forest and wood industries sector in South Africa* (document non publié).

Hazley, Colin J., 2000: *Forest-based and related industries of the European Union B Industrial districts, clusters and agglomerations* (Helsinki, ETLA).

HDH/VDM, 2000: *Wichtige Branchendaten der deutschen Holz-, Möbel- und Kunststoffindustrie 1999/2000* (Bad Honnef).

Ho, K.S., 2000: *Workplace improvements program for the furniture industry in Malaysia*, document présenté au XXI^e Congrès mondial de l'IUFRO, Kuala Lumpur, Malaisie, 7-12 août 2000.

—, Norini, H., et Lim Hin Fui, 2001: *Forestry and forest-based industries on the move. Case study in Malaysia* (Kuala Lumpur, Forest Research Institute) (document non publié).

Holz-Zentralblatt (Leinfelden-Echterdingen, Allemagne). 19 fév. 2001.

—, 22 janv. 2001.

—, 18 déc. 2000.

—, 24 nov. 2000.

—, 21 juin 2000: «Möbelindustrie Polens unter Druck».

—, 5 mai 2000.

—, 8 mars 2000.

—, 14 déc. 2000.

—, 8 nov. 1999.

—, 17 sept. 1999: «Hoher Exportüberschuss der Holzwirtschaft».

—, 27 août 1999: «Polens Sägeindustrie steht vor Strukturwandel».

—, 30 avril 1999: «Welmac startet Massivholzplatten-Werk in China».

—, 14 nov. 1997.

—, 15 oct. 1997: «Arbeitsplätze für morgen durch perfektionierte Prozesse».

Human Rights Watch/Asia (New York), 1996: «The Philippines. Human rights and forest management in the 1990s», vol. 9, n° 3(C), avril.

Ince, P.J., 2000: *Industrial wood productivity in the United States, 1900-1998* (Madison, Wisconsin, US Department of Agriculture, Forest Service, Forest Products Laboratory).

-
- Industrie Canada. 2001: *Industry overview. Wooden household furniture industry (SIC 2611)*, sur le site <http://strategis.ic.gc.ca/SSG/io26112e.html>.
- INFOR, 1998: *Análisis de las condiciones laborales y de productividad del sector forestal chileno*, projet FONSI 95 (Santiago, Chili).
- Inno, 2000: *Evaluation of a programme for fostering the Swedish wood industry* (Karlsruhe).
- IPEA (Instituto de Pesquisa Economica Aplicada) (17 nov. 2000).
- Issleib, M., 2000: *Die Forst- und Holzwirtschaft Deutschlands 10 Jahre nach der Wiedervereinigung*.
- Jechart, H., *Holz-Zentralblatt*, 8 sept. 1997.
- Julien, François, 1999: *Stratégie d'intégration et de valorisation des ressources humaines dans la filière bois au Gabon*, rapport de projet provisoire (PNUD/BIT).
- Kaplinsky, R., et Readman, J., 2000: *Globalisation and upgrading: What can (and cannot) be learnt from international trade statistics in the wood furniture sector?*
- Klaas, D.-U., 1997: «Holz- und Möbelindustrie verzeichnen Rückgänge», *Holz-Zentralblatt*, n° 156/157, 31 déc.
- Lammi, M., 1996: «The forest cluster – 500 and still swinging», dans l'ouvrage publié sous la direction de P. Hyttinen, A. Mononen et P. Pelli: *Regional development based on forest resources – Theories and practices* (EFI).
- Lindgren, U., et Layton, I.G., 1994: «From resource to market: Postwar spatial changes in a Swedish forest company», *Le géographe canadien*, 38, n° 4.
- Livingstone, L., 1986: *Rural development, employment and income in Kenya* (Aldershot, Gower).
- Lochu, S., 2001: *L'emploi dans la filière bois. Quantification et évolution*, étude réalisée pour le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, Direction de l'espace rural et des forêts (AFOCEL).
- MAF, 2000: *New Zealand forest industry*, site du ministère de l'Agriculture et des Forêts de la Nouvelle-Zélande (www.maf.govt.nz/Forestry/processing/index.htm).
- , 2001: *New Zealand forest industry. Facts and figures 2000/2001* (Wellington, ministère de l'Agriculture et des Forêts).
- Mäkinen, P., 1999: «L'approvisionnement en bois entre les mains des entrepreneurs qui fournissent les services de machines forestières », dans FAO/CEE/OIT, *op. cit.*
- Mariqueo, R., 1997: *Exámen de los acontecimientos relacionados con la promoción y protección de los derechos humanos y las libertades fundamentales de los pueblos indígenas*, document présenté par le Conseil interrégional Mapuche au Groupe de travail des Nations Unies sur les populations indigènes, 16^e session, 27-31 juillet 1997.
- Marttila, T., et Strehlke, B., 1995: *Training for wood harvesting in Zimbabwe*, rapport pour le projet ZIM/90/M027NET.
- Matussek, H., Janssens, I., Kenny, J., et James, R., 1999: «The top150: A tale of two halves», *Pulp and Paper International*, sept.

-
- Mayers, J., 2000: *Partenariats forestiers sociétés-communautés: un phénomène en plein essor*, sur le site de la FAO (www.fao.org/docrep/X3989f/x3989f07.htm).
- MDIC, 2000: *Fórum de Competitividade. Diálogo para o Desenvolvimento*, documento basico (Brasilia, Ministério do Desenvolvimento, Indústria e Comércio Exterior, Secretaria do Desenvolvimento da Produção).
- , 2001: *Fórum de Competitividade da cadeia produtiva de madeira e móveis*, agenda de proposta (Brasilia, Ministério do Desenvolvimento, Indústria e Comércio Exterior).
- MGAP (Ministerio de Ganaderia, Agricultura y Pesca, Uruguay), 1996: «Síntesis de los estudios sobre los impactos socioeconómicos de la forestación en Uruguay», *Uruguay forestal. Antecedentes, legislación y política, desarrollo actual y perspectivas* (Montevideo).
- Ministère du Commerce des Etats-Unis: «US – Total manufacturing shipments & shipments/employee. SIC 2611», dans Industrie Canada: *Industry overview. Wooden household furniture industry (SIC 2611)*, sur le site <http://strategis.ic.gc.ca/SSG/io26112e.html>.
- Mobula Meta Lidoga, V., 2000: *La foresterie et les industries du bois en mouvement. République démocratique du Congo* (document non publié).
- Niemelä, J., 2001: «Europe will retain central role», *Skogsindustrierna*.
- NRRC, 1997: *Analysis of employment in the B.C. forest sector*, sur le site www.forestryfutures.bc.ca/research/analysis_of_employment_htm.
- OIBT, 1998a: *Timber certification: Progress and issues*, rapport préparé pour l'OIBT par Baharuddin Hahi Ghazali et Markku Simula, ITTC(XXIV)/4, février.
- , 1998b: *Policies and measures toward the development of domestic further processing of tropical timber*, rapport PPD 11/92(I) préparé par Markku Simula, avril.
- , 1996: *Study on the development in the formulation and implementation of certification schemes for all internationally traded timber and timber products*, rapport préparé par Baharuddin Haji Ghazali et Markku Simula, ITTC(XX)/8.
- Omberg, H., 2001: «Quality management», BIT 2001, *op. cit.*
- ONU, 2000: *Rapport du Forum intergouvernemental sur les forêts, quatrième session*, New York, 31 janv. – 11 fév. 2000, document E/CN. 17/IFF/2000 (New York).
- ONUUDI, 2000: *Industrial Statistics Database* (CD-ROM) (Vienne).
- Pajuoja, H., 2000: *Finnish forest sector*.
- Parlement européen, 2000: Rapport sur la communication de la Commission relative à l'état de la compétitivité de la filière bois et de ses industries dérivées dans l'UE, document A5-0384/2000.
- PEFC, 2001: *Pan European Forest Certification Framework Common elements and requirements*, sur le site <http://www.pefc.org>.
- Petrov, A., 2000: *Forest sector of the Russian Federation* (document non publié).

-
- Poschen, P., 2000: *Social criteria and indicators for sustainable forest management. A guide to ILO texts* (Eschborn, Allemagne, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ); Genève, BIT).
- , 1997: «Forests and employment – much more than meets the eye», *The economic contribution of forestry to sustainable development*, compte rendu des travaux du XI^e Congrès forestier mondial, 13-22 oct. 1997, vol. 4 (Ankara, T.C. Orman Bakanligi).
- Pössl, V., 1999: «Tchechische Möbelindustrie benötigt mehr Kapital», *Holz-Zentralblatt*, 17 sept., n^o 112.
- Prado Braga, Estevão do., 2000: «Brazil and the US – impact of SFM certification», *FORWORKNET Update* (Genève, BIT), déc.
- PriceWaterhouseCoopers, 2000: *Global forest & paper industry survey. 2000 edition* (Edmonton, Canada).
- Pyke, F., et Sengenberger, W. (directeurs de publication), 1992: *Industrial districts and local economic regeneration* (Genève, BIT).
- Rachue, A.C., 1996: *Forest worker skills profile and training resources inventory*, sur le site.
- Ramsey, E.B., et Green, M.A.E., 1996: «The use of contracts to introduce and enforce certificates of competence for chain saws operators – The GB experience», *Safety and health in forestry are feasible!*, rapport d'un séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, Konolfingen, 7-11 oct. 1996 (Berne, OFEFP).
- Ressources naturelles Canada, 2000: *The state of Canada's forests 1999-2000* (Ottawa, Service canadien des forêts).
- Rodrigues, A.S., 1995: *Os assalariados da madeira no estado do Paraná (avaliação do volume de trabalho não-especializado no setor florestal)* (Curitiba, CNPq/UFPR).
- RoU (République d'Uruguay), 1999: *Decreto n^o 372 en materia de seguridad, higiene y salud ocupacional del sector forestal* (Montevideo, Uruguay, ministère du Travail et de la Sécurité sociale), 26 nov.
- SBS, 15 mars 2001: *Rede SBS dia a dia*, sur le site de la Sociedade Brasileira de Silvicultura (SBS) www.sbs.org.br.
- SBS, 1999: *O sector florestal brasileiro. Fatos e números* (São Paulo, Sociedade Brasileira de Silvicultura).
- Schuler, A., et Taylor, R., 2001: «US-Möbelindustrie verliert heimischen Markt», *Holz-Zentralblatt*, 12 janv.
- SIA, 26 août 1999: «IUC-Trä tar fart – låt oss hänga på!»
- Skogsindustrierna* (Stockholm), 2001: «Swedish flags all over the world», édition spéciale UE, 1^{er} janv. – 30 juin.
- Solberg, B., Brooks, D., Pajuoja, H., Peck, T.J., et Wardle, P.A., 1996: *Long-term trends and prospects in world supply and demand for wood and implications for sustainable forest management: A synthesis* (Joensuu, Finlande, EFI; Ås, Norvège, Institut norvégien de recherche forestière).

-
- Srivastava, R., et Saxena, N.C., 1991: *Some issues relating to labour and supervision in tree planting: Evidence from U.P. villages*, document soumis à un atelier international sur les aspects socio-économiques de l'arboriculture paysanne, IRMA, Anand, Inde, 11-14 mars 1991.
- Staudt, F., 1996: «The Dutch voluntary – certification – for qualified entrepreneurship in forestry: Success story of the nineties», *Safety and health in forestry are feasible!*, rapport d'un séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, Konolfingen, 7-11 oct. 1996 (Berne, OFEFP).
- Süddeutsche Zeitung*, 25 nov. 1999: «Industrie strebt ins Ausland».
- Tasmania charter, 2000: *Good neighbour charter for commercial tree farming in Tasmania*.
- The Economist* (Londres), 1996: «The forestry industry uprooted», 31 août.
- , 20 mai 2000: «Paper. Beaten to a pulp».
- The PACEsetter*, janv.-fév. 2001: «The global reach of corporations requires global unions».
- , juillet-août 2000.
- , 2000: «Paper industry mill closures, cost-cutting to continue in 2000», mars.
- , nov. 1999.
- Thomson, K.J., et Psaltopoulos, D., 1996: «Forestry and rural development in agriculturally over-extended areas: The cases of Scotland and Ireland», dans l'ouvrage publié sous la direction de P. Hyttinen, A. Mononen et P. Pelli: *Regional development based on forest resources – Theories and practices* (EFI).
- UE, 1999: *L'état de la compétitivité de la filière bois et de ses industries dérivées dans l'UE* (Bruxelles, Commission des Communautés européennes).
- , 1997: *Panorama de l'industrie communautaire 97* (Bruxelles, Commission européenne).
- UEA, 2000: *Concentration in the furniture sector and its effects on social issues* sur le site de l'Union européenne de l'ameublement www.ueanet.com.
- Unda, A., et Stuardo, A., 1996: *Chile: Expansión forestal en la novena región y desarrollo sustentable* (Santiago, BIT).
- Utting, P., 1993: *Trees, people and power. Social dimensions of deforestation and forest protection in Central America* (Londres, Earthscan Publications).
- Uusivuori, J., et Laaksonen-Craig, S., 2000: *Foreign direct investment, exports and exchange rates: The case of the U.S., Finnish and Swedish forest industries* (Helsinki, Institut finlandais de recherche forestière).
- Van der Goes, A., Thornberry, F., et Larsen, P., 2000: «Les Pygmées peuvent-ils accéder à un travail décent? Les tribus pygmées aspirent à une identité», *Travail. Le magazine de l'OIT*, n° 36 (Genève, BIT).
- Van de Stadt, Jan Nico, 2000: «The Keurhout Foundation and its role in forest certification», *Forest Certification. Recognising society's signals*.

-
- Velas, M.A., 2000: *Trees seeking refuge. The impact of globalization to the forestry, wood and paper industries* (document non publié).
- Weh, J., 1995: *Analyse der Arbeitsbedingungen in ausgewählten Betrieben der Holzbe- und verarbeitung in der Volksrepublik China* (document non publié).
- Wells, C.H., 1999: *An assessment of the implementation of codes of logging practice in Fiji, Vanuatu, Solomon Islands and Papua New Guinea*, RAS/97/330, working paper n° 11 (Suva, CPS/PNUD/AusAID/FAO).
- Wenzel, K., Angélica et Fecci P., Ester, 1998: *Calidad de vida laboral de trabajadores asalariados de empresas satélite. Caso: Trabajadores de empresas contratistas de la industria forestal primaria, Provincia de Valdivia*.
- Weyerhaeuser, 2000: *Social responsibility at Weyerhaeuser*.
- Whiteman, A., Brown, C., et Bull, G., 1999: *Forest product market developments: The outlook for forest product markets to 2010 and the implications for improving management of the global forest estate* (Rome, FAO).
- Wilson, B., 1996: *A reality check on the expansion potential for secondary manufacturing in Canadian forest products*, sur le site www.forestryfutures.bc.ca.
- , Stennes, B., et Wang, S., 1999: *An examination of secondary manufacturing in British Columbia: Structure, significance and trends*, working paper 99.02 (Victoria, BC, Service canadien des forêts).